

Le rapport 13.

13. Décision Modificative n° 1 - Inscription de crédits - Dotation Globale de Fonctionnement

Henri COLIN : Le rapport 13 concerne une DM au sujet de la dotation globale de fonctionnement de deux établissements. Il s'agit de deux ajouts : là encore, 70 000 € pour le collège de Loudun, dont les repas sont fournis par un prestataire extérieur pendant les travaux de rénovation et d'extension de la demi-pension, et 15 000 € au collège Joséphine BAKER pour la constitution d'un fonds documentaire. En tout, cela représente la somme de 85 000 €.

Alain PICHON : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1
Inscription de crédits
Dotation Globale de Fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Education, Collèges, Université, Bâtiments s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 85 000 € au titre de la Dotation
Globale de Fonctionnement 2023 des collèges publics.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007867-DE
Date de publication	20/06/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION EDUCATION, COLLEGES, UNIVERSITE, BATIMENTS

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Éducation et de l'Epanouissement
Direction de l'Éducation

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Inscription de crédits Dotation Globale de Fonctionnement

Afin de permettre la prise en charge des dépenses supplémentaires relatives au fonctionnement des collèges publics non prévues au budget primitif 2023, il est proposé d'abonder les crédits de la Direction de l'Éducation d'un montant total de **85 000 €** au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2023 des collèges publics.

I. Prise en charge du surcoût relatif à la prestation complète de repas pour le collège Joachim du Bellay de Loudun

Au 1^{er} janvier 2020, à la suite de dysfonctionnements récurrents, le Département de la Vienne a résilié la convention liant le collège Joachim du Bellay et le lycée professionnel Marc Godrie de Loudun qui livrait les repas en liaison froide.

Le Département a décidé de mettre en œuvre une restauration directe pour les élèves et les adultes de la communauté éducative du collège à l'instar des autres collèges à l'exception des collèges Jean Moulin de Montmorillon, Jean Moulin et Ferdinand-Clovis Pin de Poitiers pour lesquels les restaurations sont sous la responsabilité de la Région. La production des repas sur site nécessitant des travaux de réhabilitation de la demi-pension, la collectivité fait appel à un prestataire pour assurer cette prestation depuis janvier 2020.

La production des repas du collège engendre un surcoût entre le prix payé par les familles et le coût du repas que le Département a pris en charge en intégralité via une subvention au titre du Fonds Commun du Service d'Hébergement (FCSH), pour un montant total de 72 339,82 € pour les années 2020, 2021 et 2022.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le démarrage des travaux ne permettait plus de produire les entrées et les desserts. En conséquence, pour l'année scolaire 2022-2023, le prestataire livre au collège les entrées, le plat chaud et les desserts et assure la gestion de la vaisselle augmentant le coût de la prestation fournie estimé à 100 000 € de janvier à juillet 2023.

Ainsi, au vu de la part attribuée au collège sur 3 ans, de l'augmentation conséquente des tarifs dus à la prestation (repas complet et vaisselle) et à l'inflation, il n'est plus possible d'envisager la prise en charge de ce surcoût uniquement par le biais du FCSH dont les recettes prévisionnelles sont estimées à 76 000 €. En effet, d'autres collèges sollicitent, de manière légitime, la participation du Département au titre du FCSH pour l'acquisition ou la réparation de matériels de restauration indispensables au bon fonctionnement des restaurants scolaires.

Afin de pouvoir assurer l'équilibre du service de restauration du collège Joachim du Bellay pour l'année 2023, il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 70 000 €, correspondant à la prise en charge à 70 % du surcoût, dans l'attente d'évaluer le nombre de repas réels commandés par le collège.

En conséquence, il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 70 000 € pour la prise en charge partielle du surcoût de prestation de restauration pour le collège Joachim du Bellay de Loudun.

II. Participation à la constitution d'un fonds documentaire pour le collège Joséphine Baker de Vouneuil-sous-Biard

Le collège Joséphine Baker a ouvert ses portes en 2022. Il est indispensable d'équiper le Centre de Documentation et d'Information de ce 35^{ème} collège d'un fonds documentaire. Cette dépense de 15 000 € n'avait pas été prise en compte lors du calcul de la DGF 2023 approuvé par délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2022.

En conséquence, il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 15 000 € pour la participation d'un fonds documentaire pour le collège Joséphine Baker de Vouneuil-sous-Biard.

■ ■
■

Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 85 000 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023 des collèges publics sur l'imputation 65/221/655111.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	85 000 €	65/221/655111
RECETTES		

Le dernier rapport, Henri.

14. Décision Modificative n° 1 - Bâtiments départementaux - Modification de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation et extension du site de la Frappière de Poitiers (Maison Départementale des Solidarités, Direction Générale Adjointe des Solidarités, Espace Vienne Autonomie et Maison Départementale des personnes handicapées)

Henri COLIN : Ce n'est pas une surprise fondamentale : le problème du site de la Frappière, étant donné que nous avons commencé avec certaines évaluations et que nous nous apercevons que les travaux s'ajoutent aux travaux. Si nous voulons que nos agents travaillent dans des conditions satisfaisantes, il faut aller au bout du chantier. Raison pour laquelle est soumise une autorisation de programme spécifique de 12 630 000 €. Pour les autres bâtiments solidarités, une autorisation de programme de 7 639 000 € et – *last but not least* –

Rires

Alain PICHON : C'est la chaleur ! Excellent !

Rires

Henri COLIN : une attribution par l'État d'une subvention de 1 060 000 € – c'est toujours utile par les temps qui courent.

(Rires.)

Alain PICHON : Vous voyez que les coûts des travaux constituent bien une donnée que nous connaissons depuis quelques longs mois. Des demandes de prise de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci Henri.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Modification de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation et extension du site de la Frappière de Poitiers (Maison Départementale des Solidarités, Direction Générale Adjointe des Solidarités, Espace Vienne Autonomie et Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Education, Collèges, Université, Bâtiments s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- de créer une autorisation de programme spécifique d'un montant de 12 630 000 € « Travaux site de la Frappière » et d'adopter l'échéancier de crédits de paiement joint en annexe 1,
- de porter l'autorisation de programme « Bâtiments solidarités » à 7 639 000 € et d'adopter l'échéancier de crédits de paiement joint en annexe 1,

PREND ACTE de la demande de subvention effectuée au titre des délégations du Président du Conseil Départemental, en application de la délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2022, pour l'attribution par l'Etat d'une subvention de 1 060 000 € dans le cadre du « Fonds vert » attribué aux collectivités pour les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics,

DECIDE d'inscrire une recette d'investissement de 1 060 000 € au titre du « Fonds vert » attribué au Département de la Vienne en 2023.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-00000000007868-DE
Date de publication	20/06/2023

Décision Modificative n° 1 2023

TABLEAU ECHEANCIER DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

		ANTERIEUR	2023	2024	2025	2026	2027
Référence AP : 2014/1- 22 BATIMENTS SOLIDARITES							
Situation avant dm	13 569 000,00	5 104 286,69	2 383 031,02	2 000 000,00	1 970 000,00	2 109 413,60	2 268,69
Situation nouvelle après dm	7 639 000,00	5 104 286,69	1 769 031,02 (-614 000 €)	765 682,29			
Référence AP : 2023/ Travaux site de la FRAPPIERE							
Situation avant DM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Situation nouvelle après DM	12 630 000,00	0,00	614 000,00 (614 000 € transférés)	6 386 000,00	5 130 000,00	500 000,00	

:

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION EDUCATION, COLLEGES, UNIVERSITE, BATIMENTS
Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction des Bâtiments

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Modification de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation et extension du site de la Frappière de Poitiers (Maison Départementale des Solidarités, Direction Générale Adjointe des Solidarités, Espace Vienne Autonomie et Maison Départementale des Personnes Handicapées)



1. Ajustement et création d'autorisation de programme

Par délibération du Conseil Départemental du 20 décembre 2019 relative au Budget Primitif 2020, le Département a décidé de réaliser les travaux de réhabilitation, restructuration et extension des bâtiments du site de la Frappière afin notamment d'y reloger la Maison Départementale des Solidarités de Poitiers et de créer l'Espace Vienne Autonomie.

Le financement dédié à ce projet est intégré à l'autorisation de programme (AP) « Bâtiments Solidarités ».

Cette AP s'élève à 13 569 000 € suite à la dernière modification intervenue lors du vote du Budget Primitif 2022. Outre ce projet d'envergure, cette AP comprend également les financements dédiés aux travaux des Maisons de Solidarités de Loudun, Châtellerault-Nord, Montmorillon et Chauvigny.

Compte tenu du redimensionnement du projet du site de la Frappière et de l'augmentation globale des coûts liés aux travaux de bâtiments, il convient d'ajuster l'AP à hauteur de 6,7 M€.

Afin de faciliter la lisibilité et le suivi des projets « Bâtiments solidarités », il est proposé de créer une AP spécifique au site de la Frappière et d'ajuster, par conséquent, l'AP Bâtiments Solidarités.

Le détail des modifications d'AP est fourni en annexe du présent rapport.

2. Fonds vert 2023

Par ailleurs, il est porté à votre connaissance qu'une demande d'attribution d'une subvention, dans le cadre du dispositif de financement pour les opérations de réhabilitation ou de restructuration de bâtiments publics dont les travaux visent à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, dénommée « Fonds Vert », est en cours auprès des services de l'Etat. La recette correspondante s'élèverait à 1 060 000 €.

Je vous propose :

- **de créer une autorisation de programme spécifique d'un montant de 12 630 000 € « Travaux site de la Frappière » et d'adopter l'échéancier de crédits de paiements joint en annexe 1,**
- **de porter l'autorisation de programme « Bâtiments solidarités » à 7 639 000 € et d'adopter l'échéancier de crédits de paiements joint en annexe 1,**
- **de prendre acte de la demande de subvention effectuée au titre de mes délégations, en application de la délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2022, pour l'attribution par l'Etat d'une subvention de 1 060 000 € dans le cadre du « Fonds vert » attribué aux collectivités pour les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics,**
- **d'inscrire une recette d'investissement de 1 060 000 € au titre du « Fonds vert » attribué au Département de la Vienne en 2023, à l'imputation suivante : 13-01-1338.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

15. Décision Modificative n° 1 - Paris 2024 - Coopération décentralisée - Mise en œuvre de l'appel à projets « Structuration et développement de la filière break au Togo »

Pascale GUITTET : Bonjour à toutes et tous, Monsieur le Président. Pour ce rapport, une fois n'est pas coutume, nous allons recevoir de l'argent, et c'est plutôt bon signe. À la suite d'un appel à projets, dénommé « Structuration et développement de la filière break (danse acrobatique exécutée au sol sur une musique hip-hop) au Togo », nous avons reçu du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un montant de 36 345 €. Cette subvention sera versée à la commune de Wawa au Togo, qui la redistribuera elle-même ensuite à la Fédération togolaise de break dance pour qu'ils puissent mettre en place un championnat de break dance sur l'ensemble de leur territoire. Nous aurons ensuite les finalistes qui viendront faire une représentation dans la Vienne, le jour du passage de la flamme.

Alain PICHON : Super ! Une coopération très positive et productive. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Sarah.

Sarah RHALLAB : C'est pour un autre sujet que nous avons évoqué en Commission. C'est en lien avec les services civiques. Pascale, tu n'étais pas présente. De jeunes volontaires de service civique nous ont fait une présentation de l'ensemble de leurs missions, le déroulé et comment cela s'est passé. Je félicite le Département pour l'engagement qu'il a eu au travers de ces jeunes filles. Nous avons eu le témoignage de jeunes volontaires qui ont rencontré des difficultés avec l'encadrement de leurs tuteurs suivant les services auxquels elles étaient affectées. Aussi, j'invite le Département à être un peu plus vigilant en matière d'encadrement des volontaires en service civique. J'ai en mémoire le témoignage d'une jeune fille volontaire auprès des MNA (Mineurs non accompagnés). Par exemple, lors des déplacements sur diverses sorties, elle se retrouvait en situation quelque un peu complexe, par exemple prendre les transports en commun avec 15 mineurs sans accompagnement. C'est une situation qui nous a, Valérie et moi, interpellées.

Pascale GUITTET : Je te remercie Sarah de soulever le problème. Effectivement, lorsque nous mettons en place des services civiques en faveur des jeunes, il arrive parfois que quelques erreurs surviennent surtout lorsque nous avons un tuteur qui, pour raison de santé et de non-présence, les problèmes se succèdent effectivement. L'avantage des erreurs nous permet d'être d'autant plus vigilants et d'éviter les prochaines. Tout ne peut pas se

passer très bien à 100 %. Quand nous nous retrouvons face à ce genre de situation, effectivement, il faut la prendre à bras-le-corps pour ensuite éviter qu'elle ne se reproduise. Il n'y a pas de souci, cette erreur nous permet d'être d'autant plus vigilants pour les années à venir et surtout pour les autres services civiques que nous mettons en place. C'est toujours bénéfique pour eux mais, effectivement, il faut éviter cette problématique qui peut malheureusement parfois arriver.

Alain PICHON : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Des avis contraires sur ce rapport ? Des abstentions ? Il est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1
Paris 2024 - Coopération décentralisée
Mise en oeuvre de l'appel à projets " Structuration et développement
de la filière break au Togo "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Jeunesse, Sport, Citoyenneté s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- d'inscrire, en dépense et en recette, un montant de 36 345 € provenant du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat avec la commune de Wawa 1 correspondante, jointe en annexe,
- d'attribuer une subvention de 36 345 € à la commune de Wawa 1 pour la réalisation du projet « Structuration et développement de la filière break au Togo ».

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007869-DE
Date de publication	20/06/2023



**Convention de partenariat entre le Département de la Vienne
et la Commune de Wawa 1 relative à la mise en place de l'appel à projets
« Structuration et développement de la filière Break au Togo »
N° 2023-C-DGAJ2E-DS-0037**

ENTRE

Le Département de la Vienne, ayant son siège Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex, représenté par M. Alain PICHON, Président du Conseil Départemental, et dénommé ci-après « le Département »,

d'une part,

ET

La Commune de Wawa 1 ayant son siège à la Mairie de Badou BP 25 Badou Togo, représentée par Monsieur Yao Ogah ASSAMOUAH, le Maire, et dénommée ci-après « le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code du Sport,

VU l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant attribution d'une subvention au titre de la coopération décentralisée entre le Département de la Vienne et la commune de Wawa 1 pour le projet de développement de la filière break,

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 juin 2023 autorisant la signature de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Compte tenu de son intérêt pour le sport dans le cadre de la coopération internationale avec le Togo et en lien avec Paris 2024, la présente convention a pour objet de soutenir et développer la filière break au Togo. L'objectif du projet est de permettre, à travers la pratique et le développement d'une discipline sportive sur tout un territoire national, de transmettre des valeurs sportives, notamment en terme d'éducation et d'enseignement, et de sensibiliser à la protection de l'environnement.

Ce projet permettra également l'intégration d'un atelier break lors de la caravane des sports organisée par la commune de Wawa 1 et ainsi faire découvrir une nouvelle discipline aux enfants accueillis lors de cette manifestation.

Par ailleurs, dans le cadre du passage du Relais de la flamme olympique en 2024 dans le Département de la Vienne, une grande journée sportive avec de nombreuses animations sera organisée sur le territoire de la Vienne, notamment à Poitiers et sur le site de l'Arena Futuroscope. Cet évènement unique sera l'occasion de recevoir une délégation togolaise de break et de les associer aux diverses animations sportives de la journée.

Le projet est porté par la Fédération Togolaise de break ayant son siège social à Lomé, Djidjolé-Batomé – rue annexe DAGL, Lomé TOGO et représenté par son Secrétaire Général de la Fédération Togolaise de Breakdance, Monsieur Elom K. ATTISSOGBE.

Pour soutenir cette action, le Département de la Vienne a obtenu une aide financière du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de 36 345 € pour 2023.

Article 2 : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

Le Département de la Vienne accorde au bénéficiaire une subvention de 36 345 €, pour la réalisation du projet, correspondant à l'appel à projets annuel « Sport et coopération décentralisée 2023 » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Il est convenu que la Commune de Wawa 1 versera la totalité de la subvention à la Fédération Togolaise de break.

Toutefois, dans le cas où tout ou partie de l'opération ne serait pas réalisé, la subvention fera l'objet d'un réajustement ou d'un remboursement conformément aux articles 5 et 8 de la présente convention.

Article 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Département de la Vienne versera la subvention de 36 345 € à la commune de Wawa 1, en une seule fois, après signature de la présente convention,

Le Département de la Vienne se libérera des sommes dues par virement administratif sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

Le comptable assignataire des paiements est le Service de Gestion Comptable Poitiers Extérieur.

Article 4 : CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT SUR L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « toute association, œuvre ou entreprise » ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée », le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, auprès de la commune de Wawa 1.

Par ailleurs, la commune de Wawa 1 devra présenter au Département un bilan qualitatif et financier de l'opération sur le territoire du Togo (sur la base des justificatifs de dépenses réalisées par la Fédération Togolaise de break), avant le déplacement de la Fédération Togolaise de break en France.

Article 5 : MAUVAISE UTILISATION DES SOMMES

Si les sommes perçues ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département, sur simple injonction de celui-ci, le montant correspondant à celles-ci.

Article 6 : DURÉE – MODIFICATIONS

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties et prendra fin au plus tard le 26 juillet 2024, date d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Elle sera définitivement close dans un délai de 3 mois après achèvement du projet et en tout état de cause, après production des pièces visées à l'article 4.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenant convenu entre les parties.

Article 7 : INFORMATION – COMMUNICATION

Le bénéficiaire fera mention de la participation financière du Département de la Vienne et fera figurer son logo-type sur tous les documents d'information et de communication relatifs à l'opération objet de la présente convention.

Le bénéficiaire prendra l'attache de la Direction de la Communication du Département de la Vienne pour la mise en œuvre du présent article.

Article 8 : MODALITÉS DE RÉSILIATION

Le Département de la Vienne pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée. Le Département de la Vienne se réserve alors le droit de suspendre le paiement de la subvention ou d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées. Un titre de recettes pourra être émis en tant que de besoin.

Article 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant les tribunaux compétents.

La présente convention a été établie en deux exemplaires originaux, en langue française,

Fait à Badou, le

Fait à Poitiers, le

Le Maire de la commune de Wawa 1,

Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne,

Yao Ogah ASSAMOUAH

Alain PICHON

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION JEUNESSE, SPORT, CITOYENNETE

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction des Sports

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Paris 2024 - Coopération décentralisée

Mise en oeuvre de l'appel à projets " Structuration et développement de la filière break au Togo "

■ ■
■

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de son partenariat avec le Togo, le Département de la Vienne labellisé « Terre de Jeux » souhaite, dans le cadre de la coopération internationale, apporter un soutien humain et financier au Togo.

Le Département de la Vienne a répondu à l'appel à projets annuel « Sport et coopération décentralisée » proposé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) qui vise à faire du sport un levier de développement durable et pour lequel le projet annuel du Département a été retenu parmi les projets lauréats en 2023.

Dans ce cadre, un arrêté portant attribution d'une subvention de 36 345 € au titre de la coopération décentralisée en date du 17 avril 2023 a été adressé au Conseil Départemental de la Vienne.

Le Département de la Vienne sera le partenaire chef de file dans la réalisation de ce projet et coordonnera l'action dans sa réussite et dans la construction de la coopération entre le Togo et la France.

DESCRIPTION DU PROJET

Compte tenu de son intérêt pour le sport dans le cadre de la coopération internationale avec le Togo et en lien avec Paris 2024, le projet a pour objet de structurer et développer la filière break (danse acrobatique exécutée au sol sur une musique hip-hop) au Togo.

Ce projet vise à contribuer à une plus grande promotion, une meilleure vulgarisation et un développement intégral du break en tant que discipline olympique

sur toute l'étendue du territoire et à s'imposer comme le premier grand projet sportif national à contribution positive pour l'environnement.

OBJECTIFS DU PROJET

Les bénéficiaires du projet seront les clubs et acteurs du break sur le territoire national.

Le projet va permettre, à travers la pratique et le développement d'une discipline sportive sur tout un territoire national, de transmettre des valeurs sportives, notamment en terme d'éducation et d'engagement, et de sensibiliser à la protection de l'environnement.

La stratégie mise en place par le Département de la Vienne sera d'accompagner l'engagement de la Fédération Togolaise de Break à faire du sport un levier de développement grâce à l'organisation de compétitions régionales, d'une grande finale et à la mise en place d'ateliers d'initiation et de maîtrise des techniques du break. Au cours de ces ateliers seront également délivrés des messages de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ce projet permettra enfin l'intégration d'un atelier break lors de la caravane des sports organisée par la commune de Wawa 1 et, ainsi, de faire découvrir une nouvelle discipline aux enfants accueillis lors de cette manifestation.

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT

Afin de procéder à la mise en œuvre de l'appel à projets « Structuration et développement de la filière break au Togo », il est proposé de signer une convention de partenariat entre le Département de la Vienne et la Commune de Wawa 1 au Togo, fixant les modalités de versement de la subvention, jointe en **annexe**.

Le Département de la Vienne accorde à la commune de Wawa 1 une subvention de 36 345 €. Il est convenu que la Commune de Wawa 1 versera la totalité de la subvention à la Fédération Togolaise de Break.

Par ailleurs, dans le cadre du passage du Relais de la flamme olympique en 2024 dans le Département de la Vienne, une grande journée sportive avec de nombreuses animations sera organisée sur le territoire de la Vienne, notamment à Poitiers et sur le site de l'Arena Futuroscope.

Cet évènement unique sera l'occasion de recevoir une délégation togolaise de break et de les associer aux diverses animations sportives de la journée.

Je vous propose :

- **d'inscrire en dépense (imputation 65/326/657348) et en recette (imputation 74/30/74718) un montant de 36 345 € provenant du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,**
- **de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec la commune de Wawa 1 correspondante, jointe en annexe,**

- d'attribuer une subvention de 36 345 € à la commune de Wawa 1 pour la réalisation du projet « Structuration et développement de la filière break au Togo ».

▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	36 345 €	657348-326-65
RECETTES	36 345 €	74718-30-74

Rose-Marie.

COMMISSION CULTURE, ÉVÉNEMENTIEL

16. Décision Modificative n° 1 - Politique culturelle : Soutien aux porteurs de projets culturels

Rose-Marie BERTAUD : Sur la culture, nous proposons d'inscrire un crédit de paiement supplémentaire de 100 000 € afin de pouvoir, avec tous les dispositifs que nous avons mis en place, continuer à assurer les manifestations et les dispositifs que nous avons auprès de la jeunesse, du milieu rural, etc. Nous sollicitons une somme de 100 000 € complémentaire.

Alain PICHON : Beaucoup de demandes et beaucoup de projets intéressants. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Merci.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

**DECISION MODIFICATIVE N° 1
POLITIQUE CULTURELLE
Soutien aux porteurs de projets culturels**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Culture, Événementiel s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE, au titre de la politique culturelle, d'inscrire un crédit de paiement supplémentaire
de 100 000 € pour le soutien des acteurs culturels de la Vienne.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007870-DE
Date de publication	20/06/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION CULTURE, EVENEMENTIEL

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction de la Culture et du Tourisme

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1

POLITIQUE CULTURELLE

Soutien aux porteurs de projets culturels



La culture et le patrimoine sont des domaines d'action prioritaires pour le Département de la Vienne qui contribue ainsi au développement de son territoire en offrant un environnement ouvert à l'initiative, à la solidarité, à la dynamique collective et à la créativité.

Dans le cadre de son Règlement départemental culturel, le Département soutient les projets dans les domaines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts du cirque...), des arts visuels, du patrimoine, du livre et de la lecture ainsi que de la médiation et de l'éducation artistique, culturelle et populaire. Il soutient notamment les expositions, les festivals, les saisons culturelles, les pratiques artistiques en amateur, les programmes de soutien à la vie culturelle associative, les actions de valorisation du patrimoine ou encore les projets de création et de médiation des compagnies professionnelles du spectacle vivant.

Le Département encourage également l'accès à la culture des publics éloignés de l'offre culturelle en offrant aux communes rurales, aux associations et aux structures recevant des publics prioritaires pour le Département (collégiens, personnes âgées, handicapées, en insertion) la possibilité d'accueillir des représentations de spectacles à moindre coût via le dispositif d'aide à la diffusion culturelle.

En 2023, les différents acteurs (association, commune, intercommunalité) œuvrent fortement au développement de projets culturels en Vienne. Cette dynamique engendre de nombreuses nouvelles demandes de subventions auprès du Département, nonobstant le resserrement des dispositifs de soutien départementaux, notamment du dispositif d'aide à la diffusion culturelle dont le plafond a été abaissé de 1 200 € à 1 000 € par délibération de la Commission Permanente du 9 mars 2023.

Afin d'accompagner cet élan, et permettre également la reconduction des soutiens récurrents aux porteurs de projets culturels du territoire, il est proposé de mobiliser une enveloppe complémentaire pour un montant de 100 000 €.

Je vous propose, au titre de la politique culturelle, d'inscrire un crédit de paiement supplémentaire de 100 000 € sur l'imputation 65/311/65748 pour le soutien des acteurs culturels de la Vienne.



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	100 000	65/311/65748
RECETTES		

Sandrine, pour le Tourisme.

COMMISSION TOURISME, ATTRACTIVITÉ

17. Politique touristique - Mise en œuvre du Schéma départemental touristique 2023-2028 et subvention d'investissement 2023 versée à la société ALIÉNOR

Sandrine BARRAUD : Ce rapport concerne l'attribution de crédits complémentaires pour mettre en œuvre un certain nombre de chantiers définis dans notre nouveau schéma départemental touristique, à savoir le développement de la filière « tourisme d'affaires » avec la création d'une association dédiée. Nous proposons d'inscrire 60 000 € pour la création des premiers outils de communication et également d'attribuer une subvention complémentaire plafonnée à 25 000 € et conditionnée au principe de 1 € versé par le Département pour 1 € apporté par les acteurs privés.

Le deuxième chantier porte sur le déploiement de la marque de destination « La Vienne », qui se conduit en deux phases. La première déjà inscrite au budget consiste en une mission d'accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour définir le code de la marque « La Vienne » et établir une stratégie de déploiement. La deuxième phase consiste en une mission d'accompagnement pour la création des outils nécessaires à ce déploiement. Pour cela, nous proposons d'inscrire un budget complémentaire de 42 000 €.

Le troisième point concerne la stratégie de l'observation et le développement de l'Observatoire touristique départemental. Pour ce développement, nous proposons d'acquérir un outil permettant d'automatiser l'analyse des données et de pouvoir les restituer à nos partenaires. Il s'agit juste d'un virement de crédit de 40 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissements.

D'autre part, nous continuons l'enquête de clientèle débutée en juillet 2022 et qui se poursuit jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint, pour laquelle nous proposons d'inscrire également un budget supplémentaire de 55 000 €.

Enfin, le dernier point de ce rapport concerne la subvention d'investissement versée à la société ALIÉNOR. À la suite de la décision que nous avons prise le 9 mars dernier de réduire le calendrier de versement de cette subvention d'investissement de 23 ans à 11 ans, cela

entraîne une augmentation du montant de la subvention d'un montant de 57 750 € qu'il nous faut donc inscrire en crédits supplémentaires.

Alain PICHON : Merci. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président. C'est un rapport intéressant puisque nous découvrons que le cabinet que nous avons payé plusieurs milliers d'euros a fait une trouvaille formidable pour développer le tourisme dans la Vienne. Il nous a indiqué qu'il fallait choisir la marque « La Vienne » ! Peut-être que nous aurions pu faire cela en interne. Moi-même, j'aurais pu éventuellement vous le proposer sans être un grand expert ni en communication ni en tourisme. Nous trouvons que c'est regrettable de dépenser des sommes aussi conséquentes avec des cabinets externes. Leur travail peut s'avérer intéressant sur certains dossiers, mais nous expliquer qu'il faut choisir « La Vienne » à nous, élus départementaux, nous trouvons que cela est un peu « fort de café ». Nous allons nous abstenir.

Alain PICHON : Parfois les choses peuvent paraître simples, mais elles ne le sont pas toujours. Vous avez une vue un peu étriquée sur cette affaire. Nous étions partis sur des idées telles que « Du Poitou », « La Vienne, pays du Futuroscope », etc. Le métier des autres est souvent plus compliqué que nous ne pouvons l'imaginer. C'est le cas de tous les métiers. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Claude.

Claude EIDELSTEIN : Ce que je voudrais dire, c'est qu'il existe beaucoup de domaines comme cela où une fois qu'on a la réponse, eh bien oui, on l'avait mais on ne le savait pas.

Alain PICHON : Y a-t-il des avis contraires sur ce rapport ? Des abstentions ? Trois. Je vous remercie. Il est adopté. Merci Sandrine.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

POLITIQUE TOURISTIQUE

Mise en oeuvre du Schéma départemental touristique 2023-2028 et subvention
d'investissement 2023 versée à la société ALIENOR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Tourisme, Attractivité s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint, Alain PICHON, Isabelle BARREAU, Marie-Renée DESROSES, Marie-Jeanne BELLAMY, Benoît COQUELET, Henri COLIN et Claude EIDELSTEIN ne prenant pas part à la délibération pour la SEML Patrimoniale de la Vienne (Présidence de la SAS Aliénor),

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Ludovic DEVERGNE (+ 1 pouvoir), Sarah RHALLAB et Grégory VOUHÉ s'étant abstenus,

DECIDE :

- d'inscrire un crédit complémentaire de 85 000 € en dépenses en faveur de l'association dédiée au Tourisme d'Affaires qui sera créée,
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 42 000 € en dépenses afin de bénéficier d'un accompagnement pour la création des outils et supports nécessaires au déploiement de la marque « La Vienne »,
- de poursuivre l'étude de clientèle, débutée en juillet 2022, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2023,
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 55 000 € en dépenses pour permettre la poursuite du développement de l'Observatoire touristique départemental à travers la poursuite du déploiement du Système d'Informations Touristiques, de l'étude de clientèle, du développement de l'acquisition de données et la commande d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'acquérir un outil permettant d'automatiser l'analyse et la restitution des données collectées par l'observatoire touristique départemental,

- d'effectuer un virement de crédits de 40 000 € pour permettre à l'Observatoire départemental touristique d'acquérir un outil informatique d'analyse et de restitution des données,
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 57 750 € en dépenses afin de faire face à l'augmentation de la subvention annuelle d'investissement, octroyée par le Département à la société ALIENOR, engendrée par la réduction du calendrier de versement.

ADOPTÉ

La Première Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Valérie DAUGE

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007871-DE
Date de publication	20/06/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION TOURISME, ATTRACTIVITE

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction de la Culture et du Tourisme

RAPPORT DU PRESIDENT

POLITIQUE TOURISTIQUE

Mise en oeuvre du Schéma départemental touristique 2023-2028 et subvention d'investissement 2023 versée à la société ALIENOR

■ ■
■

Le nouveau Schéma départemental touristique 2023-2028 a été approuvé par délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022.

Plusieurs chantiers apparaissent comme prioritaires pour débiter sa mise en oeuvre en 2023 :

- le développement de la filière Tourisme d'Affaires avec la création d'une association dédiée ;
- la définition du « code de marque » et de la stratégie de déploiement de la marque de destination « La Vienne » ;
- le déploiement de la stratégie d'observation touristique et le développement de l'observatoire touristique départemental ainsi que la poursuite du déploiement du Système d'Informations Touristiques (SIT) ;
- la rédaction d'une nouvelle convention cadre pluriannuelle avec l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP), cohérente avec les orientations stratégiques du Schéma départemental touristique 2023-2028.

Une demande de crédits complémentaires à ceux initialement prévus dans le cadre du Budget Primitif 2023 est donc réalisée afin de pouvoir mener l'ensemble de ces chantiers.

I – Le développement de la filière Tourisme d'Affaires avec la création d'une association dédiée

Dans l'objectif d'asseoir le département de la Vienne en tant que « Destination Affaires », il est prévu de faire évoluer le « Club Tourisme d'Affaires » porté par l'ACAP vers une structure associative de type loi 1901, représentative de l'ensemble des acteurs

du tourisme d'affaires du département, gérée par et pour ces professionnels, avec un accompagnement technique, logistique et financier du Département.

Les missions de cette association pourraient être de :

- promouvoir la destination Vienne sur le marché du tourisme d'affaires en se démarquant des destinations concurrentes au travers d'un positionnement autour du ludique, des expériences immersives,
- développer des actions de conquête de clientèles via la création et la gestion d'outils de promotion, d'amélioration du référencement des acteurs, d'opérations de prospection et de partenariat visant à générer un chiffre d'affaires complémentaire des actions individuelles de chaque entreprise,
- faciliter les échanges et la synergie et développer l'information entre professionnels de la filière,
- définir et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel,
- être un lieu de partage et de veille sur les tendances du marché, les bonnes pratiques et d'observation de la filière affaires,
- proposer aux organisateurs d'évènements un interlocuteur unique dédié pour coordonner l'ensemble des offres et des services et, pour les grosses opérations nécessitant des propositions multiples, rédiger l'offre et aider à la réalisation du dossier.

Aussi, le Département a confié au Cabinet Protourisme une mission d'accompagnement du Département et des acteurs du MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) pour la création d'une association dédiée, basée sur plusieurs séminaires de co-construction. Cette mission est financée sur le Budget Primitif 2023 de la Direction de la Culture et du Tourisme (DCT).

Dans la continuité de cette mission, il serait souhaitable que cette association puisse dès sa création :

- créer des outils de communication indispensables au développement de la filière tels qu'un site Internet, véritable portail du tourisme d'Affaires ; une vidéo bande-annonce du MICE en Vienne ; un compte LinkedIn avec création de contenu valorisant chaque semaine un opérateur, une expérience, un produit, ... Cela permettrait aussi à l'association de refondre le « Meeting guide » ;
- mettre en œuvre un plan d'action commercial comprenant, par exemple, des actions de référencement, des campagnes de prospection à distance et en face à face sur les marchés émetteurs, des opérations de mise en réseau en Vienne et à Paris, des accueils de presse spécialisée, la participation à des salons spécialisés, ...

Ainsi, il est proposé d'inscrire un budget complémentaire de 85 000 € en faveur de cette association afin de l'aider à mener à bien ses premières actions suite à sa création :

- 60 000 € pour la création des premiers outils de communication ;
- une subvention complémentaire pour la mise en œuvre, dès la fin 2023, des premières réalisations du plan d'actions commercial, plafonnée à 25 000€ et conditionnée au principe d'une contribution départementale de un euro pour chaque euro apporté par les acteurs privés.

II – Le déploiement de la marque de destination « La Vienne »

Suite au travail mené par l'agence Bastille sur l'identité et le positionnement touristiques du département, « La Vienne » a été choisie comme proposition de marque

de destination, choix le moins clivant au regard des enseignements ressortis des enquêtes et ateliers menés avec les acteurs du tourisme.

Afin de déployer la marque « La Vienne » de façon efficace et asseoir son statut de marque de destination attractive et fédératrice, il est nécessaire de recourir en 2023 à une mission d'accompagnement auprès d'un bureau d'études spécialisé pour définir le code de marque de « La Vienne » et établir sa stratégie de déploiement.

L'objectif de cette mission permettra d'établir l'ensemble des caractéristiques de la marque (logo ; signature ; codes graphique, sémantique, photographique, typographique ; conditions d'utilisation...), les médias à utiliser pour la valoriser, la stratégie de référencement à appliquer, l'histoire à construire... De manière à s'inscrire dans la continuité de la méthodologie adoptée pour le choix de la marque, ce travail s'appuiera aussi sur des temps de concertation avec les acteurs du tourisme.

Ce déploiement serait conduit en deux phases. Une première phase se déroulera jusqu'à l'automne 2023 afin de définir :

- les éléments constitutifs de la marque : signature, code de marque (éléments de langage, éléments graphiques, guide d'appropriation, conditions d'utilisation de la marque par des tiers, ...) ;
- la stratégie de déploiement avec la détermination d'un plan d'action.

Cette première phase est financée sur une partie des crédits initialement prévus pour le développement de l'observation touristique au sein du Budget Primitif 2023 de la DCT et la poursuite du déploiement du SIT.

Il est proposé ensuite, dans une seconde phase, de recourir à une mission d'accompagnement pour la création des outils nécessaires au déploiement ainsi que de supports, ... qui débuterait à l'automne 2023 pour une durée d'environ 6 mois. A chacune de ces étapes, l'ACAP sera associée à ces travaux.

Afin d'assurer un déploiement optimal de la marque « La Vienne » dès 2024, il est donc proposé d'inscrire un budget complémentaire de 42 000 € pour la réalisation de la phase 2 de la mission dédiée à l'accompagnement pour la création des outils et supports.

III – La stratégie de l'observation et de développement de l'Observatoire touristique départemental

Le développement de l'observation des données touristiques est l'un des grands enjeux de la mise en œuvre du Schéma départemental touristique puisqu'elle constitue :

- un support pour les professionnels et les institutionnels du département pour développer respectivement leur activité et leur territoire ;
- un outil d'aide à la décision pour les élus pour conduire la stratégie touristique du département tant au niveau du pilotage que de l'évaluation.

Les objectifs opérationnels du développement de l'Observatoire touristique départemental sont ainsi :

- l'analyse et la mise en perspective des données touristiques pour une meilleure connaissance du contexte local et des tendances de fond ;
- la mesure de l'impact économique du tourisme sur le territoire départemental ;
- l'évaluation des politiques publiques et notamment de la mise en œuvre du Schéma départemental touristique 2023-2028 ;
- l'appui pour la communication, le pilotage de la stratégie et l'accompagnement des professionnels et porteurs de projet.

Afin de déployer l'Observatoire touristique départemental, il convient, notamment, de poursuivre :

- l'acquisition des données touristiques, via le développement de partenariats ou via la mise en œuvre d'études thématiques ;
- le déploiement du SIT dont l'observatoire est dépendant pour une partie de ses données ;
- l'enquête de clientèle, débutée fin juillet 2022, jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2023, pour obtenir une année entière d'observation incluant une « haute saison touristique » complète.

Il convient également :

- d'acquérir un outil permettant d'automatiser l'analyse simple des données collectées, dans le temps et du point de vue géographique, ainsi que leur restitution auprès des élus et des acteurs ;
- de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner à l'observation de thématiques non encore analysées (satisfaction de la clientèle, tourisme d'affaires, mobilité, ...) et au développement de la prospective.

Une partie des crédits initialement votés au titre du Budget Primitif 2023, par délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022, pour le développement de l'observatoire et du SIT étant mobilisée pour la première phase de déploiement de la marque de destination « La Vienne », il est proposé d'inscrire un budget complémentaire de 55 000 € pour permettre de poursuivre le déploiement du SIT, l'enquête de clientèle, la poursuite et le développement de l'acquisition de données touristiques et de commander une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de pouvoir acquérir un outil permettant d'automatiser l'analyse des données et de les restituer aux partenaires du Département, il est également proposé d'effectuer un virement de crédits de 40 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

IV – La subvention d'investissement versée à la société ALIENOR

Afin de permettre à la société ALIENOR d'engager les premières études pour les améliorations et réaménagements des dispositifs scénographiques conformément au contrat de concession, éléments essentiels afin de susciter les revisites et d'attirer de nouveaux visiteurs, il a été décidé, conformément à la délibération du Conseil Départemental du 9 mars 2023, d'accélérer le calendrier de versement de la subvention d'investissement octroyée par le Département de la Vienne à cette société. Pour mémoire, la subvention d'un montant total de 1 732 500 € était répartie à hauteur de 105 000 € pour les 10 premières années puis de 52 500 € pour les 13 années suivantes.

La réduction du calendrier de versement de la subvention d'investissement de 23 ans à 11 ans entraîne une augmentation du montant de la subvention annuelle de 57 750 €, soit un montant annuel de subvention qui s'élève à 162 750 € de 2023 à 2032.

Au vu de l'augmentation de la subvention annuelle versée par le Département à la société ALIENOR, il est proposé de mobiliser pour 2023 un budget complémentaire de 57 750 €.

Je vous propose :

- d'inscrire un crédit complémentaire de 85 000 € en dépenses sur l'imputation 65-633-65748 en faveur de l'association dédiée au Tourisme d'Affaires qui sera créée ;
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 42 000 € en dépenses sur l'imputation 011-633-617 afin de bénéficier d'un accompagnement pour la création des outils et supports nécessaires au déploiement de la marque « La Vienne » ;
- de poursuivre l'étude de clientèle, débutée en juillet 2022, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2023 ;
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 55 000 € en dépenses sur l'imputation 011-633-617 pour permettre la poursuite du développement de l'Observatoire touristique départemental à travers la poursuite du déploiement du Système d'Informations Touristiques, de l'étude de clientèle, du développement de l'acquisition de données et la commande d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- d'acquérir un outil permettant d'automatiser l'analyse et la restitution des données collectées par l'observatoire touristique départemental ;
- d'effectuer un virement de crédits de 40 000 € de l'imputation 011-633-617 vers l'imputation 20-633-2051 pour permettre à l'Observatoire départemental touristique d'acquérir un outil informatique d'analyse et de restitution des données ;
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 57 750 € en dépenses sur l'imputation 204-633-20422 afin de faire face à l'augmentation de la subvention annuelle d'investissement, octroyée par le Département à la société ALIENOR, engendrée par la réduction du calendrier de versement.

▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	85 000 €	65-633-65748
	97 000 €	011-633-617
	57 750 €	204-633-20422
RECETTES		

Sybil pour les relations internationales.

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

18. Décision Modificative n° 1 - Coopération internationale - Acte de rétrocession de la subvention attribuée au Département de la Vienne par l'Agence française de Développement à la commune de Wawa 1 au Togo dans le cadre de la mise en place d'un projet FICOL

SYBIL PECRIAUX : Dans ce rapport, nous vous proposons d'inscrire en recettes d'abord puis en dépenses, la somme de 708 595 € puisqu'effectivement, en 2022, le Département a répondu à un appel à projets avec la commune de Wawa à l'Agence française de Développement dans le cadre des projets FICOL, dont vous avez déjà beaucoup entendu parler pour l'Argentine. Nous avons obtenu gain de cause. Cet argent est destiné à une campagne d'adressage, c'est-à-dire mettre des adresses dans la ville de Badou sur la commune de Wawa 1, puis de faire une gestion des déchets – étant donné qu'aujourd'hui, tout est brûlé, jeté et pas bien géré. Enfin, il s'agit de mettre en place une radio communautaire en langue locale permettant de faire connaître ces dispositifs à la population. Nous allons recevoir cette subvention. La partie du Département représente de la valorisation de temps et non du financier. Nous procéderions à un premier versement à la commune de Wawa de 566 876 € suivi d'un second versement de 141 719 €, une fois l'opération lancée.

Alain PICHON : Vous voyez par exemple quelque chose qui nous semble d'une simplicité enfantine comme mettre en place un adressage : des adresses, des numéros de rue, des noms de rue... C'est d'une complexité colossale.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il est adopté. Merci Sybil.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1
COOPERATION INTERNATIONALE

Acte de rétrocession de la subvention attribuée au Département de la Vienne par l'Agence Française de Développement à la commune de Wawa 1 au Togo dans le cadre de la mise en place d'un projet FICOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Relations Internationales s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- d'inscrire, en dépense et en recette, un montant de 708 595 € provenant de l'Agence Française de Développement,
- d'attribuer, à la Commune de Wawa 1 au Togo, une subvention de 708 595 € en deux versements soit 566 876 € pour le premier et 141 719 € pour le second, pour la mise en place du projet FICOL relatif à l'adressage de la ville de Badou à la gestion des déchets et à la mise en place d'une radio communautaire,

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'acte de rétrocession, joint en annexe, avec la Commune de Wawa 1, relatif aux versements de la subvention attribuée par le Département de la Vienne pour la mise en place d'un projet FICOL au Togo.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-00000000007872-DE
Date de publication	20/06/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Mission des Relations Internationales

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1 COOPERATION INTERNATIONALE

Acte de rétrocession de la subvention attribuée au Département de la Vienne par l'Agence Française de Développement à la commune de Wawa 1 au Togo dans le cadre de la mise en place d'un projet FICOL

■ ■
■

En 2022, le Département de la Vienne a répondu, avec son partenaire la Commune de Wawa 1 au Togo, à un appel à projets proposé par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre des projets FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Territoriales).

Ce projet, dont la convention entre le Département et l'AFD a été signée lors de la Commission Permanente du 3 avril 2023 comprend 3 composantes :

- composante 1 : adressage de la ville de Badou qui facilitera la maîtrise de l'assiette fiscale par la gestion de la collecte des taxes locales,
- composante 2 : gestion des déchets qui contribuera à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations,
- composante 3 : mise en place d'une radio communautaire en langues locales pour un développement local inclusif et participatif.

Aux termes de la convention de financement conclue avec le Département, l'AFD s'est engagée à mettre à la disposition du Département de la Vienne une subvention d'un montant maximum de 708 595 €, afin de financer ce projet dans des conditions satisfaisantes. Le Département de la Vienne a accepté sous conditions stipulées dans l'acte de rétrocession, joint en **annexe**, de rétrocéder cette subvention à la Commune de Wawa 1, en deux versements, soit 566 876 € pour le premier et 141 719 € pour le second.

Le premier versement sera effectué par le Conseil Départemental sous forme d'avance, sous réserve du respect des conditions de versements des avances citées à l'article 3.4.3 de l'acte de rétrocession et d'une notification de non objection de la part de l'AFD. Le second versement sera réalisé au moment du solde.

Je vous propose :

- **d'inscrire en dépense et en recette un montant de 708 595 € provenant de l'Agence Française de Développement,**
- **d'attribuer à la Commune de Wawa 1 au Togo, une subvention de 708 595 €, en deux versements soit 566 876 € pour le premier et 141 719 € pour le second pour la mise en place du projet FICOL relatif à l'adressage de la ville de Badou, à la gestion des déchets et à la mise en place d'une radio communautaire,**
- **de m'autoriser à signer l'acte de rétrocession, joint en annexe, avec la Commune de Wawa 1 relatif aux versements de la subvention attribuée par le Département de la Vienne pour la mise en place d'un projet FICOL au Togo.**

▪ ▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	708 595	74-048-74718
RECETTES	708 595	011-048-6234

Commission des Finances avec Marie pour le rapport du personnel.

COMMISSION DES FINANCES

19. Décision Modificative n° 1 - Rapport du personnel : Personnel départemental

Marie-Renée DESROSES : Bonjour à tous. Toutes mes excuses pour mon retard, j'étais en Commission attribution logement, Habitat de la Vienne. J'ai en effet trois rapports.

Le premier porte sur la décision modificative du rapport du personnel. Nous avons l'habitude de vous présenter les différentes annexes :

1. la création de postes,
2. les transformations,
3. les modifications.

Concernant la création de postes, il s'agit d'un poste de contrat de projets financé avec l'accord de l'État dans le cadre de la stratégie de prévention, de protection de l'enfance. Pour l'annexe 2 sur les transformations de postes, deux postes concernent la direction générale adjointe de l'Aménagement du territoire et du développement durable, trois postes pour la Direction générale adjointe des Solidarités, un poste pour la Direction de la Communication. Pour l'annexe 3 relative aux modifications, il y a sept postes sur la Direction générale adjointe des Solidarités et un sur la Direction générale adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.

Dans ce rapport est incluse également une mise à disposition pour le Syndicat mixte de l'aéroport de Poitiers-Biard avec, dans le détail, la mise à disposition d'un nouvel agent à hauteur de 20 % de son temps de travail.

Alain PICHON : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1
RAPPORT DU PERSONNEL
Personnel départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint, Alain PICHON, Bruno BELIN, Pascale MOREAU, Sandrine BARRAUD, Jérôme NEVEUX, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Isabelle BARREAU et Anthony BROTTIER ne prenant pas part à la délibération pour le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- d'approuver la création d'un poste budgétaire figurant en annexe 1, les transformations de postes figurant en annexe 2 et les modifications de contrats figurant en annexe 3,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de mise à disposition auprès du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, conformément au projet de convention joint en annexe 4.

ADOPTÉ

La Première Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Valérie DAUGE

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007873-DE
Date de publication	20/06/2023

CREATION DE POSTE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Il conviendrait de créer un poste budgétaire non-permanent à temps complet relevant de la catégorie A auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, avec la fonction de coordinateur(rice) de l'accompagnement professionnel des assistant(e)s familiaux(ales).

Ce poste fait l'objet d'un financement accordé par l'Etat dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

A cet effet, l'agent recruté pour occuper ce poste non-permanent bénéficierait d'un contrat de projet pour une durée fixée à une année, en application des articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération, par un contrat à durée déterminée dont l'échéance maximale est la réalisation du projet ou de l'opération, et dans la limite d'une durée totale ne pouvant excéder 6 années.

Postérieurement à la délibération de l'Assemblée départementale, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base d'un indice majoré relevant d'un grade de la catégorie A, avec le bénéfice mensuel d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise.

TRANSFORMATIONS DE POSTES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.
- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des médecins territoriaux auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.
- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des attachés territoriaux en un poste du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.
- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

- Il conviendrait de transformer un poste à temps non complet à une quotité de 80%, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux auprès de la Direction de la Communication, en un poste à temps complet.

MODIFICATIONS DE CONTRATS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Par délibération du Conseil Départemental du 8 avril 2021, le Département a créé 5 postes budgétaires non permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et affectés sur les 5 territoires relevant des Maisons des Solidarités de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, avec la fonction de conseiller numérique. Ces postes non-permanents sont occupés par des agents contractuels, bénéficiaires d'un contrat de projet pour une durée initiale fixée à 2 ans, en application des articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération, par un contrat à durée déterminée dont l'échéance maximale est la réalisation du projet ou de l'opération, et dans la limite d'une durée totale ne pouvant excéder 6 années.

Le Département de la Vienne envisage de procéder au renouvellement des contrats des conseillers numériques pour une nouvelle durée de 3 ans.

A la date du renouvellement, la rémunération des agents contractuels pourrait être fixée sur la base d'un indice majoré relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, avec le bénéfice mensuel d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec la fonction de Directeur(rice) de l'Autonomie de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 830 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des psychologues territoriaux avec la fonction de psychologue au sein de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 390 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales avec la fonction d'évaluateur(rice) auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) au sein de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Il conviendrait de transformer ce poste en un poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 390 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet relevant de la catégorie A avec la fonction de chargé de mission Revenu de Solidarité Active auprès de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique et bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée.

Postérieurement à la délibération, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 536 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet relevant de la catégorie A avec la fonction de conseiller juridique Revenu de Solidarité Active auprès de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique et bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée.

Postérieurement à la délibération, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 636 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet relevant de la catégorie A avec la fonction d'assistant social(e) du Pôle Logement et Insertion Sociale auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique et bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée.

Postérieurement à la délibération, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 631 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSEMENT

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet relevant de la catégorie A avec la fonction d'attaché de conservation du patrimoine auprès de la Direction des Archives Départementales.

Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique et bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée.

Postérieurement à la délibération, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 615 de la grille indiciaire de la fonction publique.



ANNEXE 4

PROJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

N° 2023-C-DRRH-

en date du

*(portant mise à disposition d'un fonctionnaire territorial du Département de la Vienne
auprès du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard)*

ENTRE

le Département de la Vienne représenté par le Président du Conseil Départemental, **M. Alain PICHON,**

ET

l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard en date du 12 mai 2023 autorisant la signature de la présente convention ;

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 16 juin 2023 informant l'assemblée délibérante de la présente mise à disposition et autorisant M. le Président du Conseil Départemental à signer la convention de mise à disposition ;

CONSIDÉRANT l'objet de l'organisme d'accueil et les missions de service public qui lui sont confiées ;

CONSIDÉRANT l'accord de l'intéressée, **Madame Emilie BIGOT ;**

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la mise à disposition :

Le Département de la Vienne met Madame Emilie BIGOT, titulaire du grade de rédacteur territorial, avec son accord, à disposition de l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Madame Emilie BIGOT exercera des missions de service public confiées à l'organisme d'accueil. A ce titre, Madame Emilie BIGOT exercera des missions de secrétariat pour assurer la gestion administrative et comptable du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard

ARTICLE 2 : Date d'effet et durée de la mise à disposition :

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.**

Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse, par voie d'avenant, par périodes n'excédant pas trois ans.

ARTICLE 3 : Conditions d'emploi :

Madame Emilie BIGOT exercera ses fonctions auprès du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard sur la base d'une **quotité de 20 %** d'un temps plein.

Le travail sera organisé par l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, sous l'autorité du responsable dudit organisme.

Les décisions liées aux congés annuels et autorisations d'absence de toute nature seront prises par l'organisme d'origine, le Département de la Vienne.

Le changement de fonction ou de lieu d'intervention pourra se réaliser dans le cadre des nécessités du service, sous réserve de l'accord préalable de l'intéressée dans le cas où la modification aurait une incidence financière.

ARTICLE 4 : Situation administrative de l'agent :

La situation administrative de l'agent mis à disposition continuera à être gérée par le Département de la Vienne, en ce qui concerne le suivi des carrières, des avancements, des positions administratives.

Les décisions relatives à l'aménagement de la durée de travail (arrêtés de temps partiel, pour congés de maladie...) et celles liées à l'exercice du droit individuel à la formation seront prises par le Département de la Vienne sur proposition de l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

L'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, supportera les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fera bénéficier l'agent.

L'intéressée recevra un arrêté individuel de mise à disposition, accompagné d'un exemplaire de la présente convention.

Toute nouvelle position administrative de l'agent entraînera de droit la fin de la mise à disposition et fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 5 : Discipline :

Le pouvoir disciplinaire sera exercé par le Président du Conseil Départemental de la Vienne sur avis et rapport de l'organisme d'accueil.

En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le Département de la Vienne et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 6 : Rémunération :

L'agent mis à disposition continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, conservation du régime indemnitaire lié aux fonctions et maintien de la rémunération pendant les absences pour maladie dans la limite des droits statutaires). Cette rémunération sera versée par la collectivité d'origine à savoir le Département de la Vienne.

L'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, ne versera aucune rémunération en dehors d'une éventuelle indemnisation des frais et sujétions causés par l'exercice de ses fonctions (frais de déplacement et repas).

ARTICLE 7 : Remboursements :

L'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, remboursera au Département de la Vienne le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition.

Pour la durée de la convention et en cas de reconduction, le montant de ce remboursement sera versé au titre de chaque année civile par l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, au Département de la Vienne qui émettra un titre de recettes à l'encontre dudit organisme.

Le remboursement correspondra au coût réel de l'agent : il évoluera en fonction des revalorisations indiciaires et de l'évolution de carrière de l'agent, et en considération de l'évolution des charges sociales.

Le Département ne pourvoira pas au remplacement de l'agent mis à disposition, en cas d'absence.

ARTICLE 8 - Contrôle et évaluation de l'activité :

Un rapport sur la manière de servir de l'agent sera établi chaque année, par le responsable de l'organisme d'accueil et transmis au Président du Conseil Départemental de la Vienne.

ARTICLE 9 - Obligations :

L'agent mis à disposition est soumis aux obligations relevant du statut des fonctionnaires territoriaux, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'intéressée s'engage à observer, même après l'expiration de la mise à disposition, une discrétion absolue sur les documents, renseignements ou études de toute nature qu'elle aura réalisés ou dont elle aura eu connaissance pendant la mise à disposition.

L'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, s'engage à couvrir les dommages que pourrait subir l'agent mis à disposition dans le cadre de ses fonctions auprès dudit organisme.

ARTICLE 10 – Modification et fin de la mise à disposition :

Toute modification d'un des éléments constitutifs de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La mise à disposition de Madame Emilie BIGOT pourra prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, à la demande du Département de la Vienne, de l'organisme d'accueil, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard ou de l'agent.

La demande de fin anticipée de la convention devra respecter un préavis de 3 mois, sauf en cas d'accord commun de toutes les parties, ou en cas d'urgence avérée, de force majeure, ou de faute disciplinaire notamment, ainsi que dans le cadre d'une nouvelle position administrative.

A l'échéance de la mise à disposition, l'intéressée réintégrera son emploi d'origine à temps complet relevant de son grade territorial.

ARTICLE 11 : Contentieux :

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Poitiers.

ARTICLE 12 : Election de domicile :

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- pour le Département de la Vienne : Département de la Vienne - Place Aristide-Briand CS 80319 - 86008 Poitiers Cedex,
- pour l'organisme d'accueil : Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard - Place Aristide-Briand CS 80319 - 86008 Poitiers Cedex.

ARTICLE 13 – Transmission :

La présente convention sera signée en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties signataires.

Elle sera transmise au comptable de la collectivité.

L'agent mis à disposition recevra un exemplaire de la convention ainsi qu'un arrêté individuel de mise à disposition.

Fait à POITIERS, le
En deux exemplaires originaux

**Le Président
du Conseil Départemental de la Vienne,**

**L'organisme d'accueil,
le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,
Pour le Président du Comité Syndical,
par délégation,
la première Vice-Présidente,**

M. Alain PICHON

Mme Pascale MOREAU

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORT DU PERSONNEL

Personnel départemental

Dans le cadre de la gestion du personnel, afin d'adapter les services à l'évolution des missions et en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires, il convient de procéder :

- à la création d'un poste figurant en annexe 1,
- aux transformations de postes figurant en annexe 2,
- aux modifications de contrats figurant en annexe 3.

Par ailleurs, le Département de la Vienne a mis à disposition du personnel pour assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, par la signature d'une convention.

La mise à disposition d'un nouvel agent titulaire du grade de rédacteur territorial est envisagée avec son accord à hauteur de 20% de son temps de travail.

Le projet de convention en annexe 4 précise que le Syndicat Mixte remboursera au Département de la Vienne le montant de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition.

Je vous propose :

- **d'approuver la création d'un poste budgétaire figurant en annexe 1, les transformations de postes figurant en annexe 2 et les modifications de contrats figurant en annexe 3,**
- **de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition auprès du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, conformément au projet de convention joint en annexe 4.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le rapport 20.

20. Décision Modificative n° 1 - Complément Indemnitaire Annuel et politique de formation

Marie-Renée DESROSES : C'est en effet le complément indemnitaire annuel et politique de formation. Comme vous le savez, nous avons mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 1er janvier 2023, soit une enveloppe au total de 2 000 000 € qui se décompose de 1 500 000 € pour l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et de 500 000 € pour le CIA (Complément indemnitaire annuel). Raison pour laquelle nous vous demandons l'attribution du complément indemnitaire annuel qui sera versé en fin d'année. Concernant les 1 500 000 €, ils seront étalés sur deux années budgétaires puisque nous avons 750 000 € pour 2023 et 750 000 € pour 2024. Le point complémentaire porte sur les 150 000 € au titre de la démarche d'intelligence collective puisque c'est une démarche initiée en accord avec le Président Alain PICHON et avec le Directeur général des Services. Étant donné que nous nous sommes fait accompagner par un cabinet externe, une enveloppe de 150 000 € est donc nécessaire pour pouvoir nous assister et continuer la mise en œuvre de cette démarche d'intelligence collective.

Alain PICHON : Ludovic ?

Ludovic DEVERGNE : Juste un mot sur ce rapport du personnel. Il y a quelques jours, après que nous nous soyons vus lundi, le gouvernement a annoncé la revalorisation de 1,5 % du point d'indice pour calculer le salaire des fonctionnaires, dont les agents départementaux. Vous aviez prévu de mettre en réserve 1 500 000 € concernant une éventuelle hausse sur le personnel. Nous allons dépenser 800 000 € selon ce qu'il nous a été dit. Nous sommes bien par rapport à la prévision et il reste même un peu d'argent. Le gouvernement invite, incite les collectivités territoriales à mettre en place une prime exceptionnelle pour les agents qui gagnent, de mémoire, moins de 3 200 € brut. Nous, en tant qu'élus de gauche, nous vous invitons à mettre en œuvre une telle mesure. Et ce, d'autant plus que comme vous aviez prévu la réserve de 1 500 000 €, il nous reste cette petite marge de manœuvre éventuellement pour agir sur ce sujet. Merci.

Alain PICHON : Je ne suis pas sûr. Je parle sous le contrôle de Claude.

Claude EIDELSTEIN : J'ai refait le point depuis lundi à la suite de nos échanges. La décision qui a été prise d'augmenter le point d'indice fera que compte tenu des autres éléments que nous allons enregistrer, la somme de 1 500 000 € qui est prévue sera insuffisante. Il n'y a pas de marge, c'est même plutôt l'inverse.

Marie-Renée DESROSES : En effet, cela faisait partie de mon expression que je souhaitais faire. Je pensais que tu allais faire valider le rapport et je souhaitais m'exprimer ensuite sur les mesures annoncées depuis le début de la semaine. À la suite de l'annonce du ministre Stanislas GUERINI au sujet de l'augmentation de la valeur du point mis en place au 1^{er} juillet, nous avons rapidement fait le chiffrage sur l'année 2023, où en effet, nous étions à 425 000 €, sur une année pleine à 850 000 €. Cette somme n'est forcément pas inscrite aujourd'hui ni au budget ni à la première DM1. Les sujets seront bien à venir sur la prochaine DM. Or, nous n'avons pas que ce sujet. Si vous vous rappelez, sur 2022, il avait aussi été mis en place – je n'aime pas trop le terme de Ségur pour les agents de la collectivité – une revalorisation sur certains métiers à hauteur de plus de 1 000 000 € sur l'année 2022. D'autres annonces sont en effet faites aujourd'hui. Si vous vous rappelez, en début d'année 2022, le CTI (complément de traitement indiciaire) était facultatif. Entre le 15 et le 16 août, une circulaire nous a précisé que maintenant ce n'était plus facultatif, mais obligatoire. Nous avons déjà pris la décision au sein du Département de rencontrer l'ensemble des instances syndicales et avons déjà validé le fait de le mettre en place même si c'était facultatif à l'époque, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril. En août, l'effet facultatif s'est transformé en obligatoire. Comme nous avons déjà validé des mesures, nous avons donc mis en place les éléments. Or, là, une nouvelle grille indiciaire est annoncée avec révision des échelons des catégories C et B, qui vont être modifiés au 1^{er} juillet, mais sans aucune identification très précise sur le montant du coût de cette mesure en plus de la revalorisation à 1,5 du point d'indice. De plus, nous avons une autre mesure qui prévoit l'ajout de 5 points d'indice complémentaires pour tous les agents de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2024, quelle que soit leur rémunération, ce qui représenterait environ 25 € brut en plus. Nous avons fait le calcul sur 2024, nous serions à plus de 390 000 €. Finalement, si nous additionnons sur l'année 2023, le surcoût – je ne peux pas dire que c'est un surcoût, puisque cela a été une valorisation bénéfique au niveau de nos agents de la collectivité – nous sommes à plus de 6 100 000 € sur l'année 2023. Si nous mettons en place toutes ces mesures, en 2024 nous serions à plus de 1 500 000 €. Nous n'aurons donc pas assez de notre réserve pour pouvoir bien appréhender les choses. Nous avons fait une simulation avec une prime pouvant aller de 300 à 800 € pour tous les agents ayant un revenu inférieur

à 3250 € brut. D'après nos calculs, ce bonus de 300 € concernerait plus de 1 000 agents sur la collectivité – je vous laisse calculer le montant que cela peut représenter. Nous sommes encore une fois sur nos propres compétences avec e hier et je des non-compensations de l'État, où nous prenons en charge ce qui nous incombe pour que nos agents soient soutenus sur cette période compliquée. C'est triste de l'apprendre sans aucune concertation en amont avec des annonces faites le lundi avec une application trois jours après et au 1^{er} juillet 2024. C'est un peu dommage. Voilà ce que je voulais ajouter. Je n'étais pas présente hier soir et je m'en excuse mais je tenais à vous préciser ces points-là aujourd'hui.

Alain PICHON : Un point complémentaire qui est aussi essentiel. Nous avons mis en place le RIFSEEP – conformément à la loi, il fallait le faire. Nous avons souhaité le faire au 1^{er} janvier 2028 pour l'année complète et dans des délais impartis. C'était extrêmement important. Nous avons souhaité qu'il y ait 2 000 000 € de plus de prime à distribuer à nos équipes et à tous nos collaborateurs alors que nous aurions pu nous contenter d'un RIFSEEP à un niveau de prime identique à ce qui était existant. Je regarde Cédric qui est d'accord avec moi. Nous avons souhaité qu'il y ait 2 000 000 € à partager entre nos collaborateurs. Avec ce que vient de dire Marie, nous ne sommes donc pas en retard, loin de là. Marie.

Marie-Jeanne BELLAMY : Bonjour à tous. Effectivement, personne n'est opposé à cette augmentation. Nous pouvons l'entendre. Je parle au nom de Présidente de l'AMF de la Vienne (Association des maires de France), mais aussi pour faire écho avec ce que David LISNARD dit, à savoir que c'est « *toujours au dernier moment, nous sommes toujours pris au dépourvu* ». Je pense que ces points d'indice peuvent être anticipés et les collectivités peuvent se préparer. Tout cela va se dupliquer. Il n'y a pas que le Conseil départemental. Que ce soient les communautés de commune ou les communes, nous allons être dans ce même schéma. Vous savez bien que les finances sont un exercice vraiment difficile et complexe. Or, il s'agit d'une obligation, nous n'aurons donc pas le choix.

Alain PICHON : Ce qui est vraiment dommage, c'est qu'il n'y ait aucune concertation. Sur le fond, évidemment, des besoins existent et c'est très clair. Aucune concertation ni aucune compensation ! C'est terrible. On nous sort une mesure que nous allons devoir appliquer. Je pense qu'au niveau de l'État, on sait comment est voté un budget dans nos collectivités : communes et département. Certaines communes ont un peu de marge et c'est heureux.

D'autres communes n'ont aucune marge et vont devoir trouver les éléments. Sur le fond, pourquoi pas ? Sur la méthode, cela ne colle pas !

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL ET
POLITIQUE DE FORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'inscrire :

- 500 000 € pour l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel en 2023,
- 150 000 € au titre de la démarche d'intelligence collective.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007874-DE
Date de publication	20/06/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL ET POLITIQUE DE FORMATION



CIA : LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la majorité des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale et qui été instauré depuis le 1^{er} janvier 2023 au sein de la collectivité, par délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts distinctes :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), instaurée mensuellement à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

L'attribution individuelle du CIA est conditionnée à l'examen de l'engagement professionnel et de la manière de servir lors de l'entretien professionnel de l'agent par son encadrant.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel unique, sur le mois de paie de novembre de chaque année.

Le premier versement du CIA interviendra donc à partir de novembre 2023 sur la base des entretiens professionnels annuels au titre de l'année 2022.

En considération du calendrier de la campagne d'entretiens professionnels, il convenait d'attendre la 1^{ère} Décision Modificative pour étudier de façon la plus juste et sincère possible, le niveau de crédits correspondants.

Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de 500 000 € à cet effet.

POURSUITE DE LA DEMARCHE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE IMPULSEE EN 2022

Dans un environnement complexe et en constante mutation, l'administration départementale a fait le choix de développer la pratique de l'intelligence collective pour être plus pertinente dans la mise en œuvre des politiques publiques définies par l'assemblée départementale et améliorer le fonctionnement global de l'administration.

L'objectif principal de cette démarche, impulsée en 2022, est de favoriser le travail collaboratif et les échanges, d'encourager la créativité collective et d'allier l'expertise et la connaissance de toutes les parties prenantes concernées par une même problématique.

Avec le soutien du Président du Conseil Départemental et de la Vice-Présidente en charge du Personnel, le Comité de Direction Générale s'est attaché à créer les conditions d'émergence de cette démarche au cours de l'année 2022, en réunissant successivement, dans un format renouvelé, les membres du CODIR élargi le 30 juin 2022, puis l'ensemble des encadrants le 10 novembre dernier.

L'année 2023 est consacrée à l'identification et au lancement d'un portefeuille de projets gérés dans une logique transversale au service des enjeux clés que sont le développement durable, la transition numérique, l'inclusion de la jeunesse et l'attractivité du département, la participation des usagers et l'innovation managériale.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale des Services sollicite :

- un accompagnement pour une assistance externe afin d'animer et suivre la mise en place de la dynamique impulsée,
- la mise en œuvre d'une formation à la Gestion de projets : élaborer un kit de formation qui puisse servir après la formation, en fonction des spécificités de la Vienne,
- la mise en œuvre d'une formation des Facilitatrices et des Facilitateurs principalement mobilisés pour aider à la mise en œuvre des projets nécessitant de recourir à l'expertise d'usage, aussi bien auprès de personnes extérieures que des agents de la Collectivité.

Une enveloppe de 150 000 € y sera consacrée.

Je vous propose d'inscrire :

- **500 000 € pour l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel en 2023, sur l'imputation 012-843-64118,**
- **150 000 € au titre de la démarche d'intelligence collective sur l'imputation 011-0201-6184.**



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT en euros</u>	<u>IMPUTATION</u>
CIA	<u>500 000</u>	<u>012-843-64118-</u>
INTELLIGENCE COLLECTIVE	<u>150 000</u>	<u>011-0201-6184</u>

21. Rapports financier et d'activités des services pour 2022

Marie DESROSES : Je pense qu'il vous a été présenté hier sous format plus allégé. Je remercie les services pour leur implication au quotidien en effet, dans l'exercice de leurs missions pour répondre à nos différentes compétences et à la présentation qui a été faite bien évidemment. C'est une nouvelle présentation plus aérée et j'espère plus attractive à la lecture. Elle vous a été résumée hier par Claude. Je ne vais peut-être pas recommencer.

Alain PICHON : Oui, cela a été présenté. Merci Marie. Ludovic ?

Ludovic DEVERGNE : Monsieur le Président, nous nous associons bien sûr aux compliments qui ont été faits par Marie. Nous saluons tout le travail effectué par les agents. Nous sommes attachés au service public donc nous saluons le travail présenté. Ce document est vraiment une mine d'information pour qui voudrait en savoir plus sur tout ce que fait le Département, sur tout ce que font les agents. Pour être moi-même, agent d'une collectivité, j'ai parfois contribué à l'élaboration de rapports d'activité comme celui-ci. Je sais que cela représente beaucoup de travail. Je sais ce que c'est. Je salue ce beau travail.

Alain PICHON : Merci pour les compliments qui seront retransmis immédiatement. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Merci Marie.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 16 juin 2023

RAPPORTS FINANCIER ET D'ACTIVITES DES SERVICES POUR 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 16 juin 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des rapports financier et d'activités des services pour l'année 2022, après débat.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/06/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230616-000000000007875-DE
Date de publication	20/06/2023



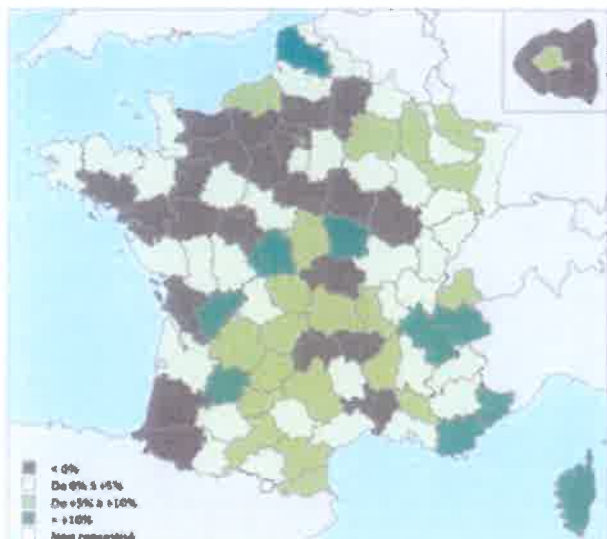
Rapport Financier 2022

L'exécution budgétaire 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine puis par la reprise de l'inflation à un niveau non égalé depuis les années 80 (+5,2% en 2022). Ces deux faits significatifs se sont grevés à une conjoncture post-crise sanitaire toujours très sensible, d'autant plus dans le secteur médical et médico-social.

Dans ce contexte, le Département de la Vienne a démontré sa capacité à poursuivre sa politique d'investissements volontariste, a répondu présent aux solidarités sociales et territoriales, et pour protéger le pouvoir d'achat des acteurs des politiques publiques départementales.

Croissance et descente amorcée pour les DMTO

Evolution 2022/2021 du produit des DMTO par département



Après une année 2021 exceptionnelle, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements ont résisté en 2022.

Sur le plan national, le produit de DMTO encaissé par les départements a progressé de +3% pour s'établir à 16,7 Md€.

Le 2ème semestre a toutefois été moins dynamique et le marché immobilier, marqué par la hausse des taux d'intérêt, a montré quelques signes d'essoufflement qui se concrétisent notamment sur les premiers mois de 2023.

Le Département de la Vienne s'inscrit pleinement dans cette tendance nationale :

- o Les produits de DMTO 2022 ont progressé de +2,63% par rapport à 2021.
- o Le ralentissement du marché est constaté depuis septembre 2022 : à l'exception du mois de décembre qui est traditionnellement atypique, les DMTO du dernier trimestre 2022 ont reculé de 11%.
- o Le premier trimestre 2023 confirme la tendance : -14% par rapport au 1er trimestre 2022.

Inflation

Sur l'année 2022, l'inflation s'est établie à 5,6 %. Un niveau non-atteint depuis les années 1980. L'inflation avait trouvé sa genèse dans la reprise économique post-crise sanitaire 2019, qui avait généré une explosion de la demande de matières premières et de composants. La Guerre en Ukraine, déclarée par la Russie en février 2022 a largement contribué à amplifier ce phénomène.

Pour le Département de la Vienne, les impacts importants se sont fait ressentir sur les coûts de l'énergie, notamment le gaz et le renchérissement des matières premières nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Département a également assumé l'ensemble des mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents et du public vulnérable : revalorisations du RSA, de la valeur du point, financement des mesures SEGUR de la santé.

Le financement de mesures nouvelles décidées par l'État

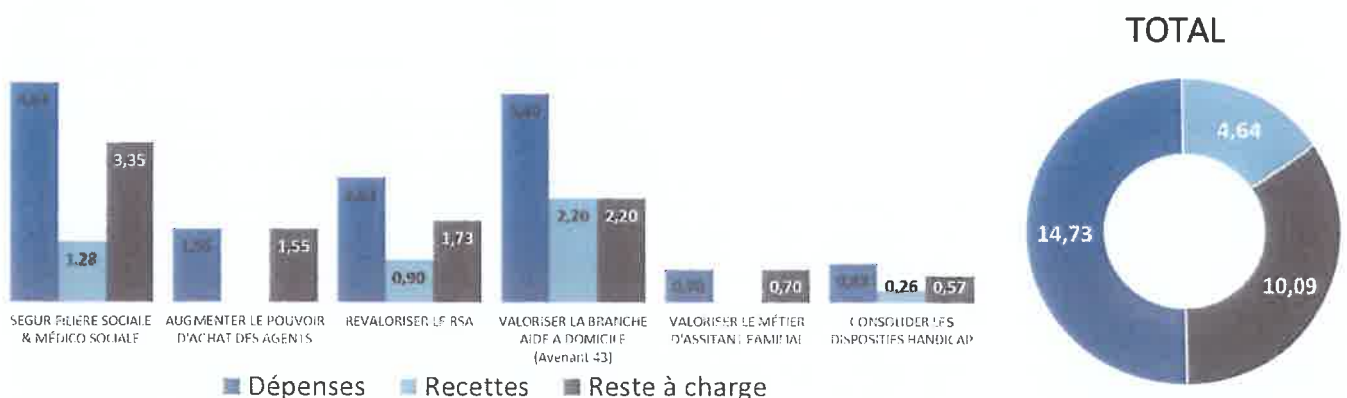
En 2022, dans le contexte post-crise sanitaire et inflationniste, l'État a multiplié les annonces en faveur de revalorisations pour soutenir le pouvoir d'achat des publics vulnérables et des agents de la fonction publique :

- 2 revalorisations successives du RSA : +1,9% au 01/04/2022 et +4% au 01/07/2022
- Revalorisation de la valeur du point d'indice au 01/07/2022 : +3,5%
- Revalorisation des salaires de la filière sociale et médico-sociale à hauteur de 183€/mois (Ségur de la Santé) avec effet rétroactif au 01/04/2022.

Ces mesures ont concerné à la fois les agents départementaux appartenant à la filière concernée, et également les salariés des établissements sociaux et médico-sociaux financés par le Département, au titre du handicap et de la protection de l'enfance

Le Département de la Vienne a assumé le financement de ces mesures nouvelles, qui sont venues en sus des mesures déjà annoncées en 2021 telles que l'avenant 43 en faveur du soutien et de la revalorisation de la branche « aide à domicile ».

En 2022, le Département de la Vienne a ainsi supporté une **charge nette de 10 M€ de dépenses supplémentaires pour financer les mesures décidées par l'État** :



	STRATE 2021	FRANCE 2021	VIENNE	
	(1)	(2)	CA 2021	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	953 €/hab	901 €/hab	822 €/hab	914 €/hab
Produit des impositions directes	100 €/hab	117 €/hab	89,8 €/hab	87,4 €/hab
Recettes de fonctionnement	1 148 €/hab	1 079 €/hab	969 €/hab	1 017 €/hab
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23)	127 €/hab	117 €/hab	142 €/hab	159 €/hab
Encours de la dette en € par hab. au 31/12	538 €/hab	504 €/hab	415 €/hab	410 €/hab
Dotation globale de fonctionnement	155 €/hab	123 €/hab	124 €/hab	124 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonct	23%	21,1%	18,6%	17,6%
Dép. de fonct + remb. annuel de la dette en cap / recettes fonct	88,3%	88,6%	89,9%	94,6%
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23) / recettes de fonct	11,0%	10,9%	14,7%	15,5%
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	46,9%	46,6%	42,8%	40,3%

1) strate = 250.000 / 500.000 habitants / (2) France métropolitaine

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	353 744 855	363 619 653	371 202 184	411 841 229
dont				
• action sociale et solidarité	240 599 266	249 105 769	256 712 768	274 089 281
• personnel	58 941 752	60 241 807	60 125 483	63 163 777
• éducation (y compris BA de 2004 à 2017) et transports	10 541 168	10 307 494	10 824 304	11 958 207
• contribution au SDIS	12 574 000	13 078 488	13 184 830	13 343 048
• voirie	6 460 737	6 311 277	6 388 977	6 518 207
• frais financiers	2 832 942	2 481 309	2 133 041	2 328 760
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	403 459 285	410 255 064	432 521 600	451 688 497
dont				
• fiscalité directe, indirecte et péréquation	238 842 710	246 930 207	264 853 399	278 972 157
• dotations de l'État et compensations fiscales	68 382 310	68 282 951	68 196 377	68 244 855
• recettes d'aide sociale	90 892 914	88 715 203	94 833 937	99 198 149
• produits de cessions mobilières et immobilières	534 441	1 703 146	485 791	0
ÉPARGNE BRUTE (3)=(2)-(1)	49 714 430	46 635 411	61 319 416	39 847 268
Remboursement de la dette en capital (4)	21 362 339	21 586 533	21 726 783	21 840 134
ÉPARGNE NETTE (5)=(3)-(4)	28 352 091	25 048 878	39 592 633	18 007 134

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	92 060 304	79 566 814	82 433 489	96 038 782
dont				
• investissements bruts (équipements bruts hors subventions)	35 764 864	3 290 860	38 738 776	47 558 301
• subvention d'équipements versées	30 666 701	24 961 888	39 592 143	21 224 564
RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 005 745	32 210 255	33 182 092	33 076 566
dont				
• dotations de l'État (FCTVA, DDEC, DGE)	8 513 709	8 673 740	8 553 280	9 458 340
• emprunts (hors refinancement)	20 000 000	20 000 000	25 000 000	20 000 000

Schéma budgétaire du CA 2022

L'épargne brute, indicateur de santé financière des collectivités

ÉPARGNE BRUTE: 39,84 M€

ÉPARGNE NETTE: 18 M€

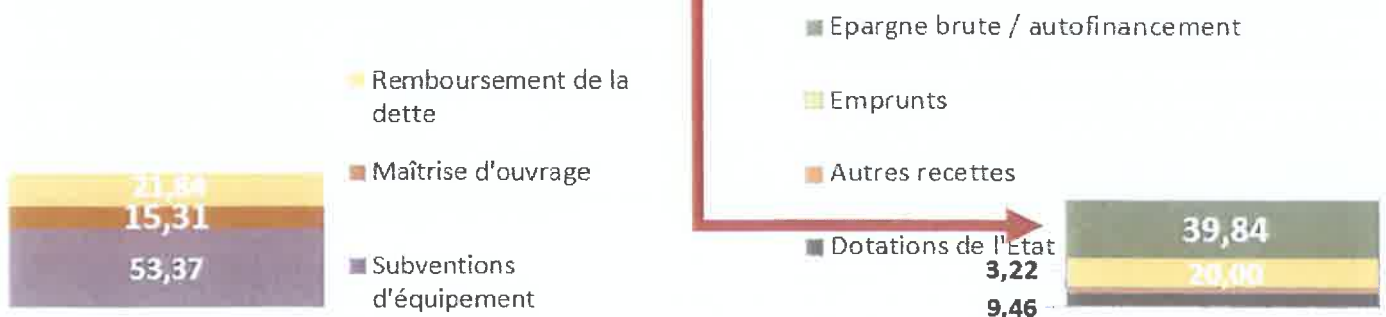
Dépenses Réelles de Fonctionnement
411,84 M€

Recettes Réelles de Fonctionnement
451,68 M€



Dépenses Réelles d'Investissement
90,52 M€

Recettes Réelles d'Investissement
32,68 M€



Les ratios liés à l'épargne ont été soutenus en 2022 par la dynamique des DMTO.

Pour être pertinente et complète, l'analyse des ratios d'épargne doit intégrer la notion de mise en réserve de DMTO rendue possible en 2022. Le Département de la Vienne a comptabilisé une réserve de 16 M€. La charge représentée par cette opération comptable vient en diminution des ratios d'épargne.

Mise en réserve des DMTO

Le 15 juillet 2022, un décret a été publié afin d'encadrer les modalités de mise en réserve des DMTO (article 12 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022, codifié à l'article R 3321-4 du Code général des collectivités territoriales). Compte tenu des DMTO enregistrés depuis 2018, le Département de la Vienne était autorisé à constituer une réserve maximale de 16,2 M€ en 2023.

Dans le cadre de ce décret, le Département de la Vienne a fait le choix de provisionner une enveloppe de 16 M€ en vue de se prémunir des risques potentiels suivants :

- Inflation sur les matières premières, augmentation du coût de la main d'œuvre, difficultés d'approvisionnement,
- Augmentation des taux d'intérêts en comparaison avec la situation de marché constatée au 01/01/2022.

L'épargne brute

1. Correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

►► Le compte administratif 2022 fait apparaître une épargne brute de 39,84 millions d'euros, en diminution par rapport au CA2021 où elle atteignait 61,3 M€.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

►► Le taux d'épargne (épargne brute/recettes de fonctionnement) s'établit à 9 %, en diminution par rapport à 2021 (14 %).

L'épargne nette

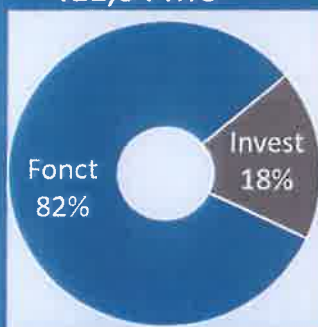
L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

En 2022, le remboursement de la dette en capital a représenté 21,8 M€.

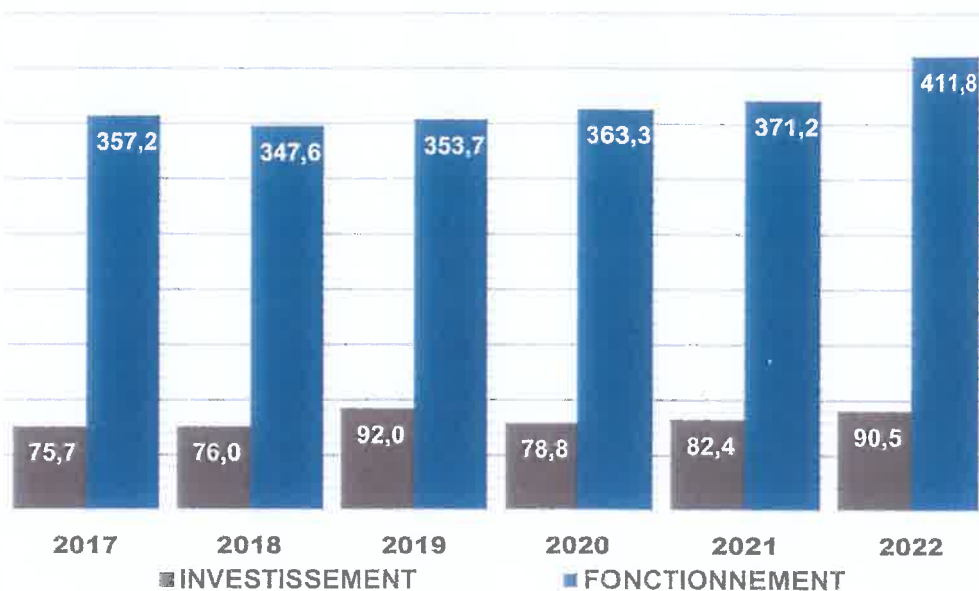
- » L'exécution budgétaire 2022 a permis de dégager une épargne nette de 18 M€. Ce ratio est en diminution par rapport à 2021 où elle s'établissait à 39,6 M€.

Chiffres clés

- Investissement : 90,52 M€
- Fonctionnement 411,84 M€

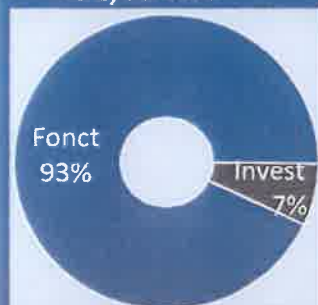


Dépenses réelles : 502,37 M€

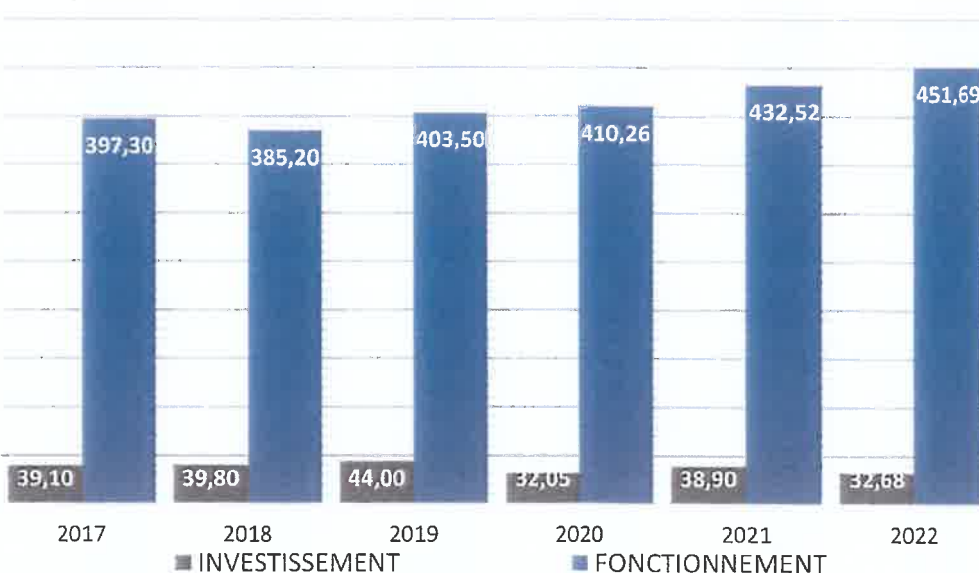


Chiffres clés

- Investissement : 32,68 M€
- Fonctionnement 451,69 M€



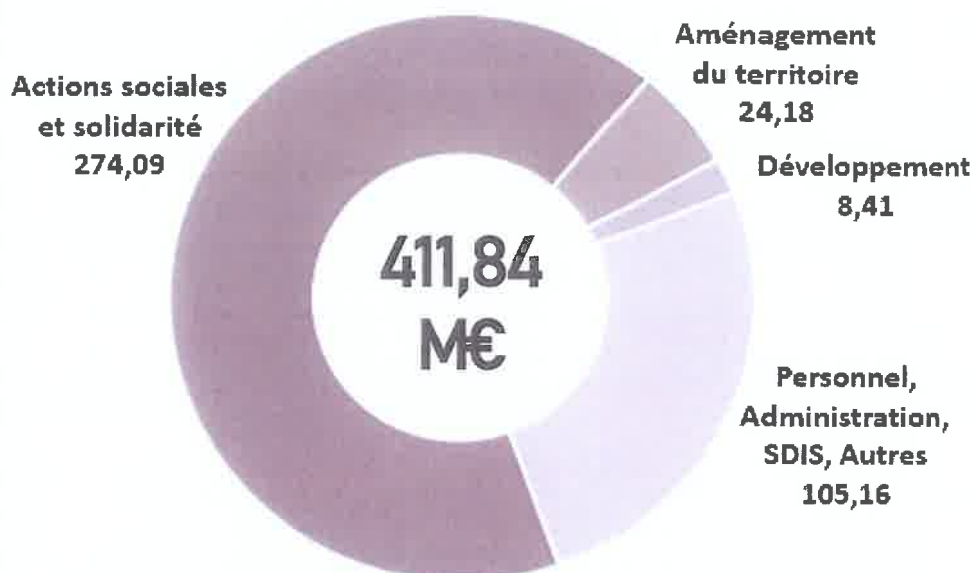
Recettes réelles : 484,37 M€



Chiffres clés

- Aide sociale :
Insertion 82,69 M€
APA 52,02 M€
- Personnel :
63,16 M€ pour
1.300 agents
- Aménagement du territoire :
dont
sports, jeunesse,
culture 4,27 M€
tourisme 2,35 M€
SDIS 12,99 M€
intérêt de la dette
2,33 M€

Dépenses réelles de fonctionnement

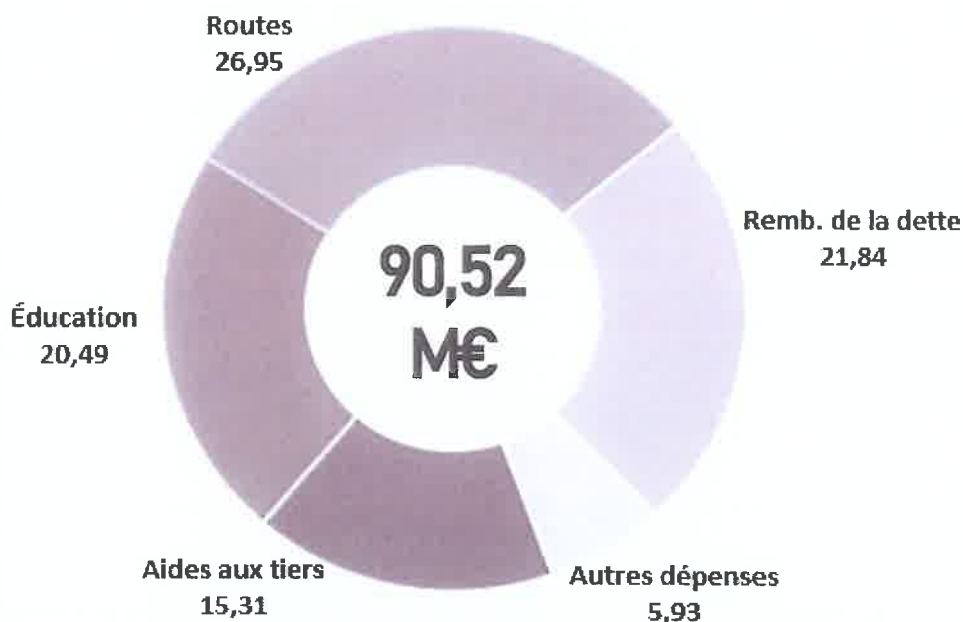


**Les dépenses réelles de fonctionnement
82% du budget total**

Chiffres clés

- Routes :
dont
4,98 M€ pour la
RN147
- Autres dépenses :
dont
administration
générale 1,99 M€
bâtiment 1,87 M€
agriculture & eau
0,90 M€

Dépenses réelles d'investissement

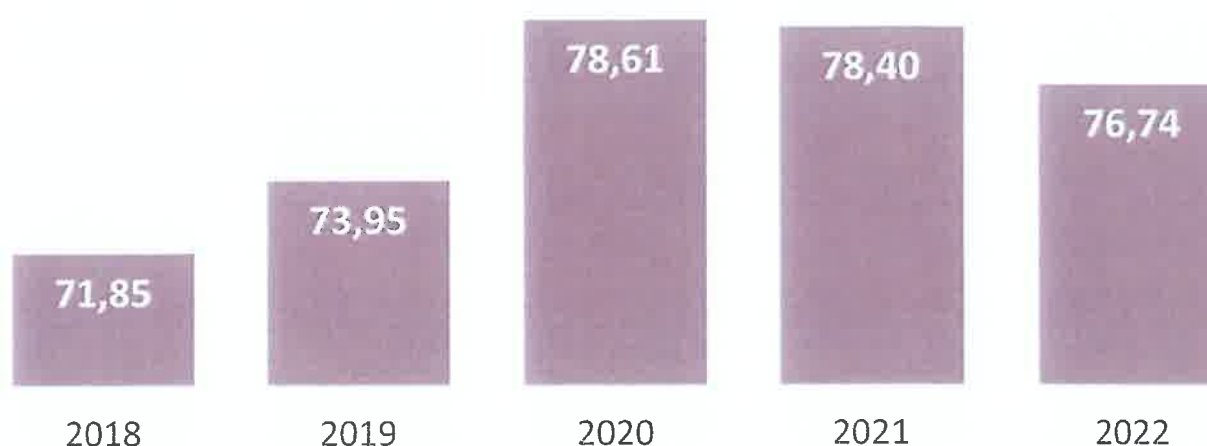


**Les dépenses réelles d'investissement
18% du budget total**

Faits marquants 2022 - L'allocation RSA

La prestation sociale RSA a été revalorisée à 2 reprises en 2022 compte tenu de l'inflation : +1,9% au 01/04/2022 et +4% au 01/07/2022. L'impact financier de ces revalorisations est évalué à +2,6 M€ en 2022.

Pour la deuxième année consécutive, depuis sa création en 2009, le montant de la dépense consacrée à l'allocation RSA a diminué : **76,74 M€**. Soit un recul de -2,21% par rapport à 2021.

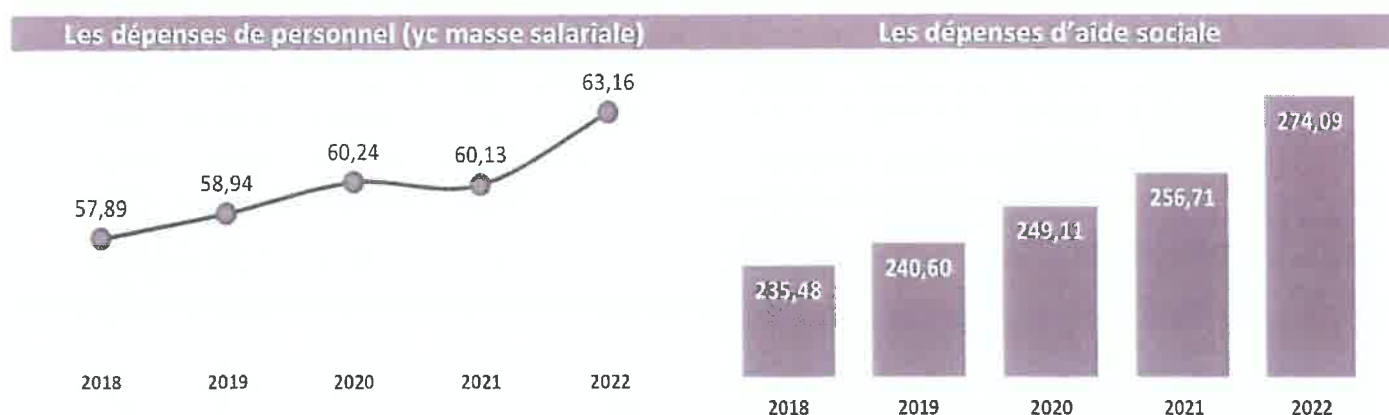


Faits marquants 2022 – La revalorisation de la filière sociale et médico-sociale

A l'occasion de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social le 18 février 2022, le Premier Ministre a annoncé la revalorisation des salaires de la filière de 183 € par mois, avec un engagement fort de l'État, partagé avec les départements, de 1,3 milliard d'euros.

Le périmètre du « Ségur » a été élargi. L'ensemble des métiers de la santé, du social et du médico-social ont ainsi été revalorisés.

La charge nette pour le département pour financer ces mesures s'est établie à **+ 3,2 M€ en 2022**.



Dépenses de personnel

La masse salariale et l'ensemble des dépenses liées au personnel départemental ont été impactées de façon importante par les annonces de l'Etat :

- Revalorisation de la valeur du point (+3,5% au 01/07/2022) : **+0,85 M€ en 2022**
- Revalorisation des salaires des agents départementaux en charge de l'accompagnement social et médico-social : **+0,75 M€ en 2022**

Les dépenses de personnel représentent 15% des dépenses réelles de fonctionnement : **63,16 M€.**

Les investissements départementaux

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de **114,25 M€**, y compris les reports sur 2023 qui ont été réalisés pour 23,72 M€.

Les projets routiers et les travaux dans les collèges sont les 2 domaines prioritaires de la maîtrise d'ouvrage départementale :

- 26,95 M€ pour le financement de travaux et projets routiers.
- 20,49 M€ pour les travaux dans les collèges et dépenses informatiques et innovantes.

L'année 2022 a été marquée par l'inauguration et la mise en service d'un 35^{ème} Collège dans la Vienne.



Les subventions d'investissement versées aux communes, EPCI et autres partenaires se sont élevées à **15,31 M€** dans le cadre du dispositif ACTIV.

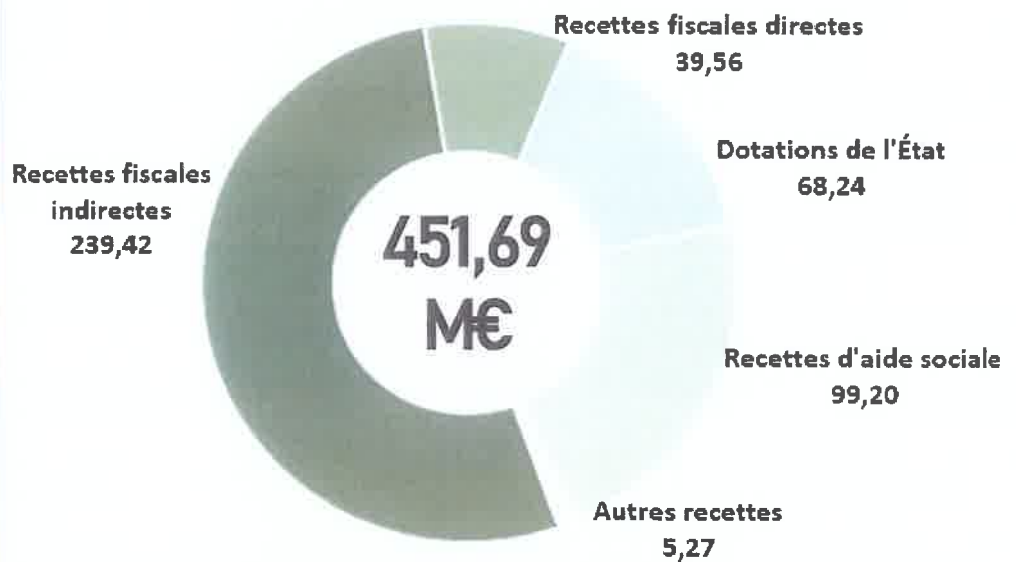


Concernant le budget annexe Futuroscope-Palais des Congrès-Aréna, l'année 2022 a été marquée par la livraison et la mise en service de l'Aréna Futuroscope. Cet équipement basé aux portes du Parc du Futuroscope a été inauguré en avril 2022. **Le coût du projet s'est établi à 51,3 M€.**

Chiffres clés

- Droits de mutations : 67,51 M€ en augmentation de 2,63% par rapport à 2021 65,78 M€
- Fraction de TVA : 89,61 M€

Recettes réelles de fonctionnement

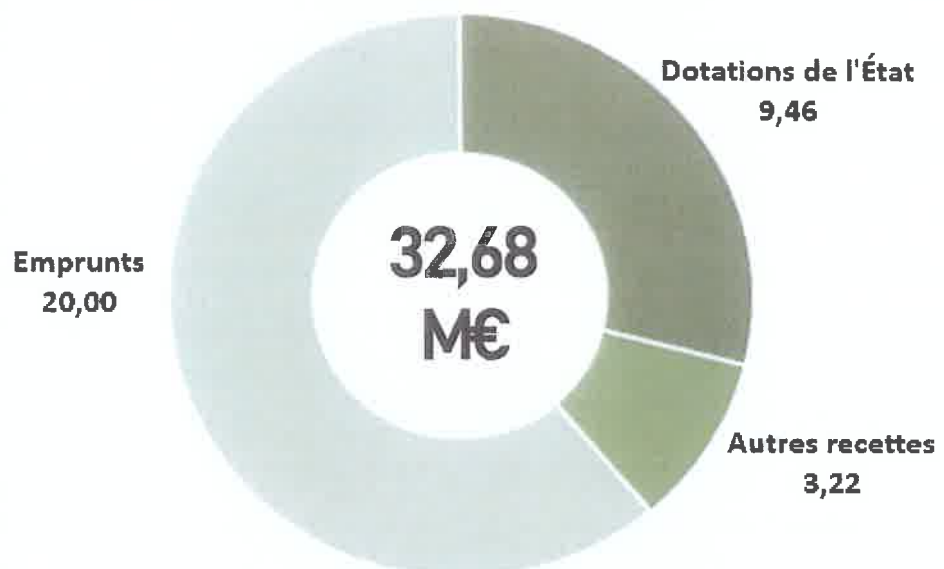


Les recettes réelles de fonctionnement
93% du budget total

Chiffres clés

- Dotations de l'État : 9,46 M€ dont 6,41 M€ de fonds de compensation de la TVA. Elles représentent 29% des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles d'investissement



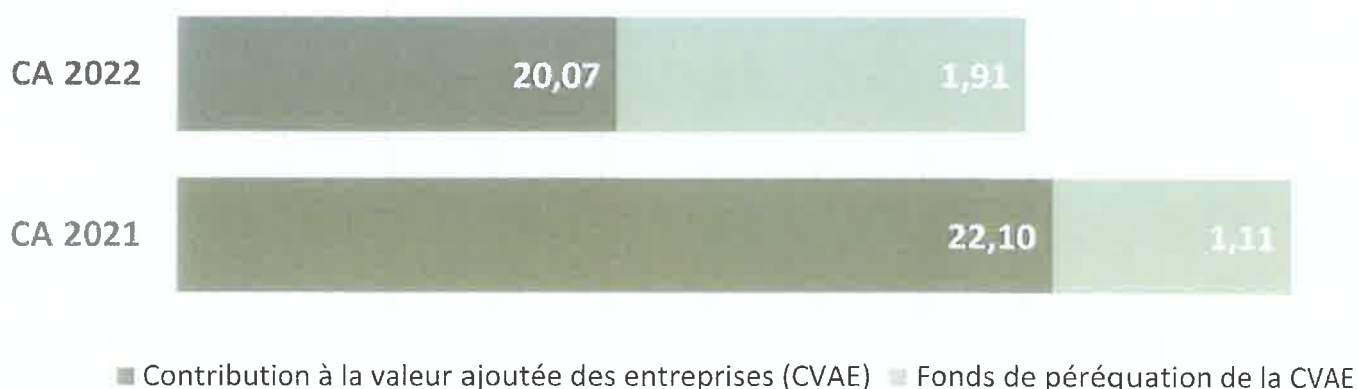
Les recettes réelles d'investissement
7% du budget total

Le produit de la fiscalité directe (39,6 millions d'euros) représente 8,8% des recettes réelles de fonctionnement du Département.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le produit de la taxe sur le foncier bâti est transféré au bloc communal. Le Département a donc perdu son pouvoir de taux.

Impôts directs

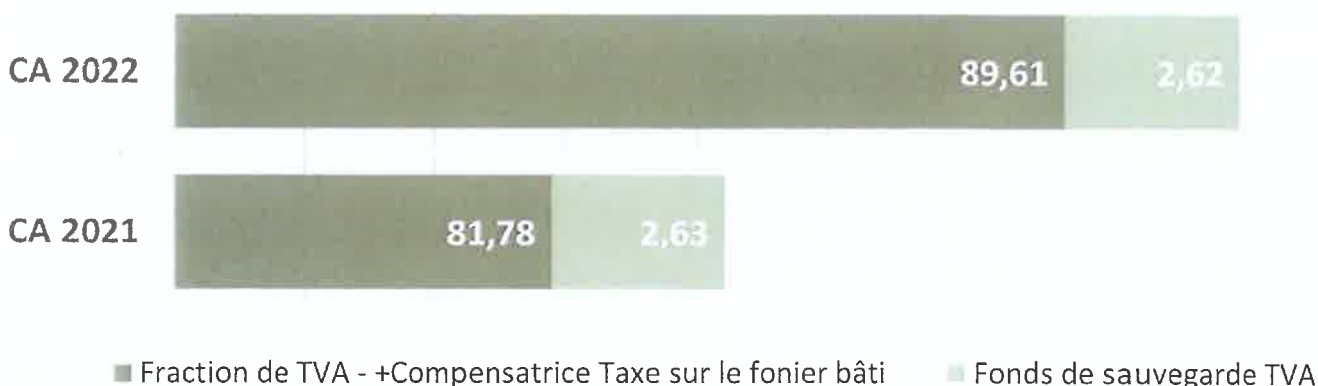
Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), issue de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, et son fonds de péréquation se sont élevés respectivement à 20,1 M€ et 1,9 M€.



Fraction de TVA

En 2022, le Département a perçu 89,6 M€ de recettes fiscales liées à la taxe sur la valeur ajoutée versée en compensation de la taxe sur le foncier bâti contre 81,8 M€ en 2021.

Le Département de la Vienne remplissant les deux critères d'éligibilité à la fraction complémentaire de TVA, il a perçu en fin d'année une recette de 2,62 M€.



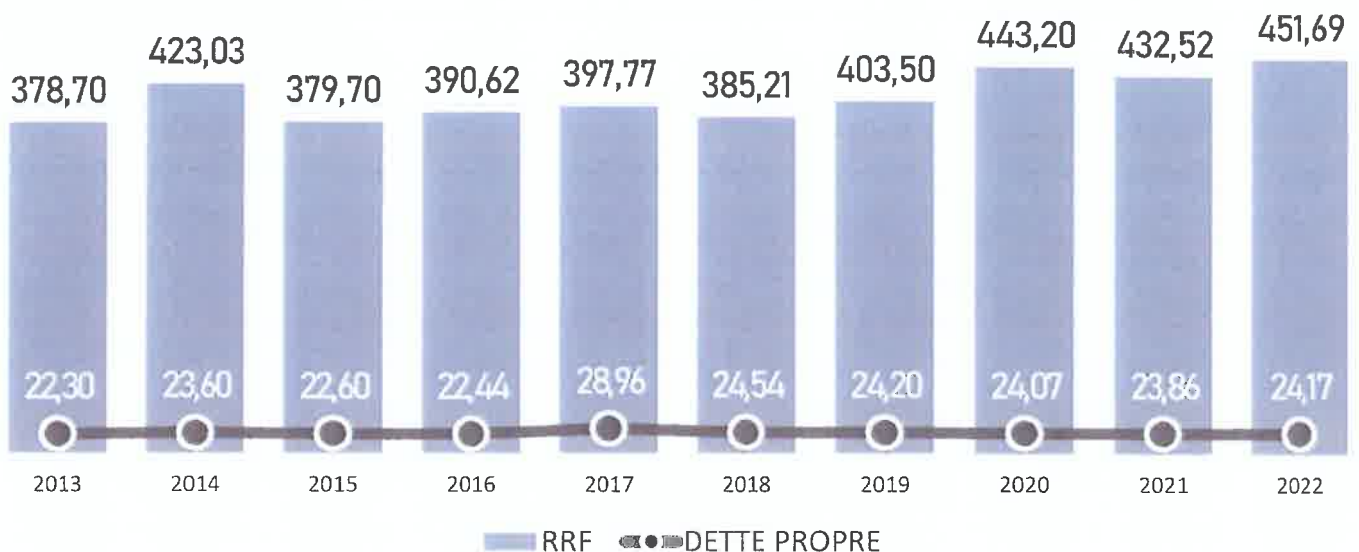
Chiffres clés

- Encours au 31/12/2022 : 186 M€
- Taux moyen au 31/12/2022 : 1,54 %
- Répartition :
 - Taux fixe : 70,7 %
 - Taux variable : 15,4 %
 - Livret A : 13,9 %

Avec une dette globale de **410 € par habitant** au 31 décembre 2022, le Département de la Vienne se situe à un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 504 € (source DGFIP connues jusqu'en 2021).

En 2022, le Département a réalisé 20 M€ d'emprunts et le stock de la dette atteint 186 M€ (situation arrêtée au 31/12/2022).

La charge annuelle de la dette (capital + intérêts) s'élève au 31 décembre 2022 à **24,17 M€** et représente 5,35% des recettes réelles de fonctionnement.



Le Département détient une dette saine : pas d'emprunts toxiques. Cette situation satisfaisante est confirmée par la charte Giessler qui classe les emprunts par risque.

Structure de la dette

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Taux variable	17,71 %	15,4 %
Taux fixe	65,66 %	70,7 %
Taux structurés - barrière	0,22 %	0 %
Taux variable – livret A	16,41 %	13,9 %

En 2022, le Département a souscrit des emprunts afin de financer ses programmes d'investissement :

	Budget annexe Aréna	Hors Bilan Aréna
Nouveaux emprunts	15,3 M€	24,5 M€ (dette Dailly)
Remboursement	-0,8 M€	-0,7 M€
Encours de dette au 31/12/2022	14,5 M€	23,8 M€
Taux moyen	0,9%	2,08%



Chiffres clés

- Encours garanti au 31/12/2022 : 8,47 M€
- Part de l'encours garanti : 2% des recettes réelles de fonctionnement

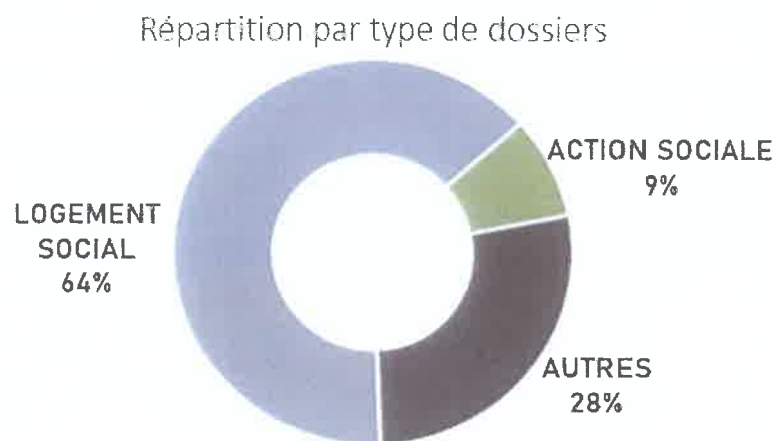
Encours garanti : 8,47 M€



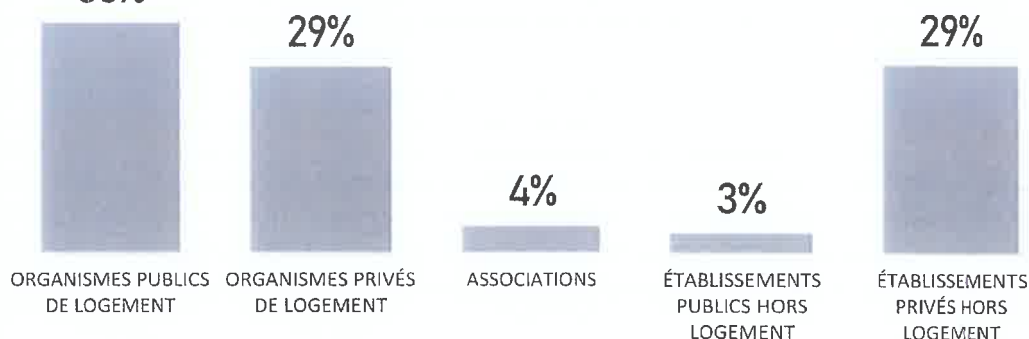
Chiffres clés

- **Action sociale :** financement de structures d'accueil pour personnes âgées, handicapées, d'enfants et de réinsertion sociale
- **Autres :** financement d'équipements collectifs et de loisirs du Center Parcs, et de bâtiments industriels destinés aux entreprises MECAFI et DELTA 86

Répartition de l'encours garanti



Répartition de l'encours par type de bénéficiaire



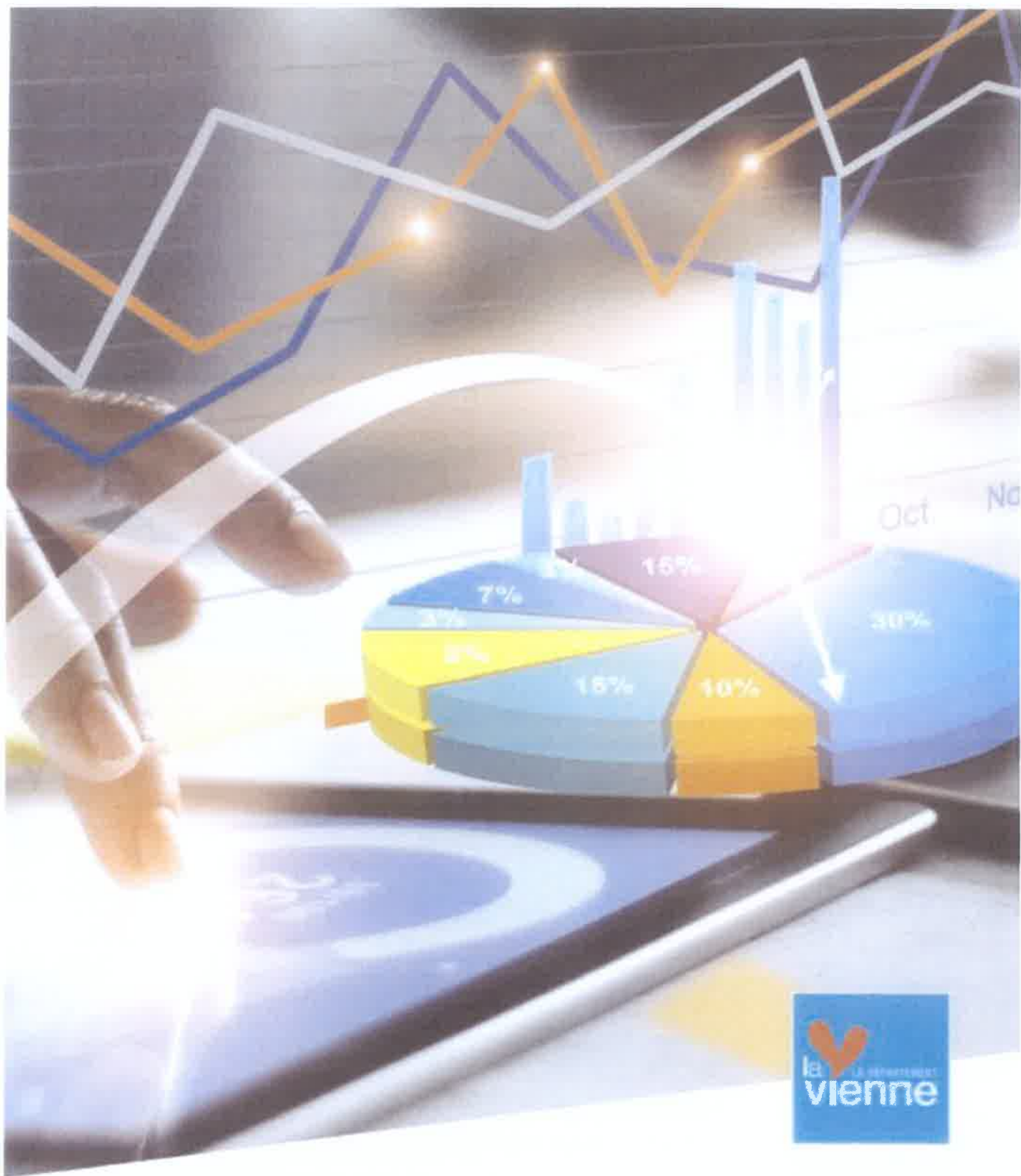
7 sociétés de droit privé

ORGANISMES	CAPITAL	PARTICIPATION CD 86	Nombre d'actions
SEML Patrimoniale de la Vienne	26 449 750 €	21 087 160,00 €	2 108 716
SEML du Bois de la Mothe Chandénier	39 000 000 €	21 300 000,00 €	2 130 000
SEML Palais des Congrès	228 000 €	1 273 221,76 €	895
Société d'Équipement du Poitou	762 196 €	315 414,50 €	276 400
SAFER Nouvelle Aquitaine	1 260 832 €	52 768,00 €	3 298
Société Locale d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes	18 772 820 €	76 216,00 €	3 811
Caisse Régionale de Crédit Agricole		1 829,21 €	

6 syndicats mixtes et 1 établissement public

NOMS	COMPÉTENCES	PARTICIPATION CD 86	CA 2021 (total des dépenses)
Qualyse (ex LASAT)	Veilles sanitaires, contrôles vétérinaires,...	Contribution forfaitaire	25 196 579 €
Syndicat Mixte de l'ESC Vienne	Gestion d'une école de commerce		427 749 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente (EPTB Charente)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Charente et de ses affluents	<ul style="list-style-type: none"> • 19,50% en invest. • 4,61% en fonct. 	2 025 637 €
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) budget travaux	Études et réalisations de travaux de voiries, d'hydrauliques, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, amélioration foncière, terrassement	Subventions au cas par cas	3 076 288 €
Syndicat Mixte Aéroport de Poitiers-Biard	Aménager, renouveler les biens mobiliers et immobiliers et exploiter l'aéroport de Poitiers-Biard avec le souci de promouvoir le développement du trafic aérien	Contribution budgétaire : 1 400 000 €	2 812 837 €
EPCC de l'Abbaye de Saint Savin sur Gartempe et Vallée des Fresques	Développement du site de St Savin et de la vallée des fresques (chapelle St Laurent et crypte Ste Catherine à Montmorillon, chapelle Ste Catherine à Jouhet, églises de Saulgé, Saint Germain et Antigny)	17,7% en fonctionnement	1 065 108 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • 9,11% en invest. • 9,11% en fonct. 	1 138 423 €

ORGANISMES		CA 2021	Participations CD 86
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	32 605 796 €	40,43%
AT86	Agence des Territoires 86	3 301 746 €	8,78%
IDEF	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille	11 591 647 €	75,95%



Département de la Vienne
Place Aristide Briand
CS 80319
86008 POITIERS CEDEX



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Édito

Comme chaque année, la publication de notre rapport d'activités nous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur sur l'année écoulée.

Une année 2022 d'abord marquée par le retour de la guerre sur le sol européen avec l'agression de l'Ukraine par la Russie. Solidaire avec l'Ukraine, notre collectivité a contribué à l'effort collectif pour aider son peuple et accueillir des familles déplacées. 700 Ukrainiens ont trouvé refuge dans notre département.

Parmi les événements marquants, l'inauguration de l'Arena Futuroscope, née de la volonté du Département accueille aujourd'hui les plus grands événements culturels et sportifs. C'est un rêve devenu réalité pour la Vienne et ses habitants !

Beaucoup de temps forts ont jalonné cette année 2022. Citons parmi eux l'ouverture du nouveau collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard et l'inauguration du Château de Monts sur Guesnes destiné à faire rayonner le patrimoine et redécouvrir l'histoire du Poitou.

Au-delà de ces grands projets, la lecture de ce rapport offre un véritable panorama des actions concrètes réalisées par le Département dans le domaine des solidarités, de la jeunesse, des collèges, des routes, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de la culture, du tourisme, du sport et dans tant d'autres de nos politiques publiques.

Ce rapport offre ainsi une vision complète des réalisations départementales qui bénéficient à tous les habitants de la Vienne. C'est le témoignage de l'engagement sans faille des 1 600 agents de notre collectivité et de vos conseillers départementaux qui œuvrent quotidiennement pour une Vienne solidaire, attractive, innovante et proche de ses habitants.

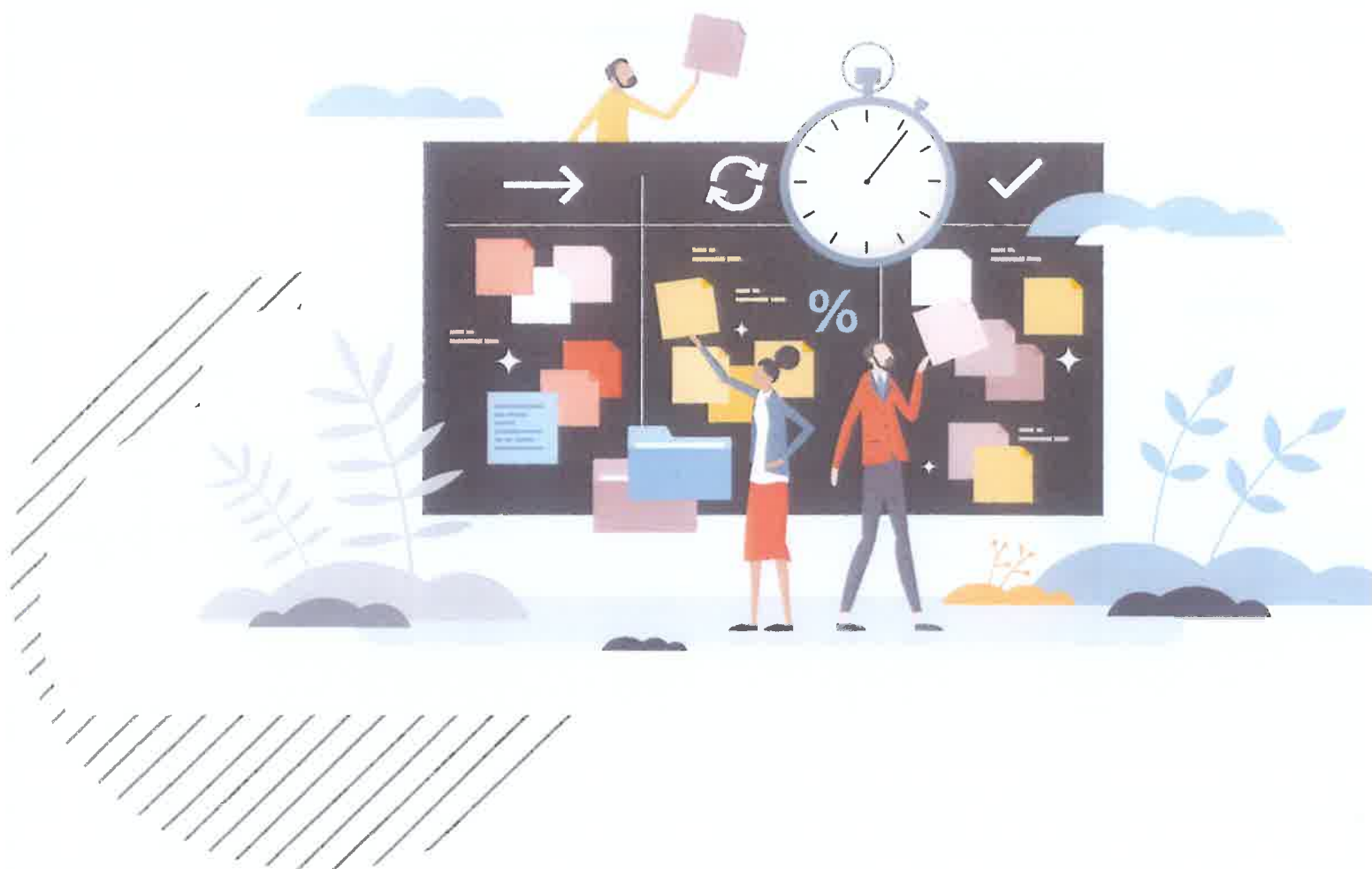
Alain Pichon
Président du Département

Sommaire

Portrait de la Vienne	6
Les 19 cantons	8
Le fonctionnement du Département de la Vienne	9
Organigramme	12
Plus de 300 métiers au service du public	13

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Direction des Ressources et des Relations Humaines	15
Direction Générale Adjointe des Solidarités	23
Direction de l'Enfance et de la Famille	25
Direction de l'Action Sociale	29
Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi	33
Direction de l'Autonomie	37
Mission Santé	41
Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Éducation et de l'Épanouissement	45
Direction de l'Éducation	47
Direction des Bâtiments	49
Direction des Sports	53
Direction de la Culture et du Tourisme	57
Bibliothèque Départementale de la Vienne	61
Archives départementales	65
Mission Jeunesse et Citoyenneté	67
Mission des Relations Internationales	71
Mission Projets Numériques pour l'Éducation	75



Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable	79
Direction des Routes	81
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement	85
Direction de l'Appui aux Collectivités	89
Direction des Technopoles et des sites Futuroscope	91
Mission Aménagement et Inclusion Numérique	95
Mission Appui Technique Territoire et Habitat	97
Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique	101
Direction du Budget et des Finances	103
Direction des Affaires Générales	105
Direction de la Transition Numérique	109
Mission Conseil Juridique	111
Service des Assemblées	113
Mission Affaires Immobilières	115
Mission Commande Publique	119
Mission Protection des Données	123
Conseil en Gestion	125
Commission Locale d'Information de Civaux	127
Cabinet du Président	131
Direction de la Communication	137

Portrait de la Vienne

441 534
habitants
(source Insee)

Part des hommes

48,3%

Part des femmes

51,7%

Taux de natalité **9,1‰**
(source Insee- Etat civil)

6 990 km²

Superficie totale du Département

soit **63 hab/km²**

(source Insee)

5 Communautés de communes

1 Communauté d'agglomération

1 Communauté urbaine

Logements sociaux

(source Ministère de la Transition écologique)

Nombre de logements sociaux pour 10 000 hab

588

Part des logements sociaux de type individuel

30,4%

Part des logements sociaux de type collectif

69,6%



Nombre et capacité des campings

(source Insee)

Terrains

45

Emplacements

3 001



Nombre et capacité des hôtels

(source Insee)

Hôtels

93

Chambres

4 811

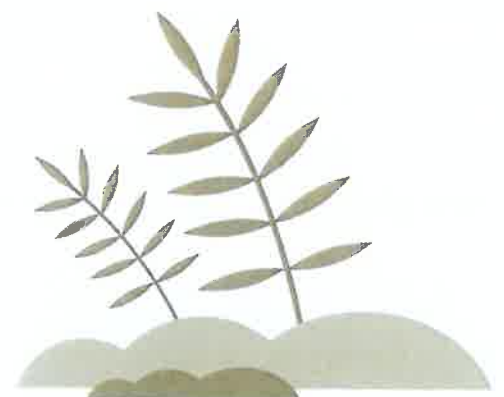
Nombre d'autres hébergements collectifs (source Insee)

Hébergements

12

Nombre de places lit

6 551



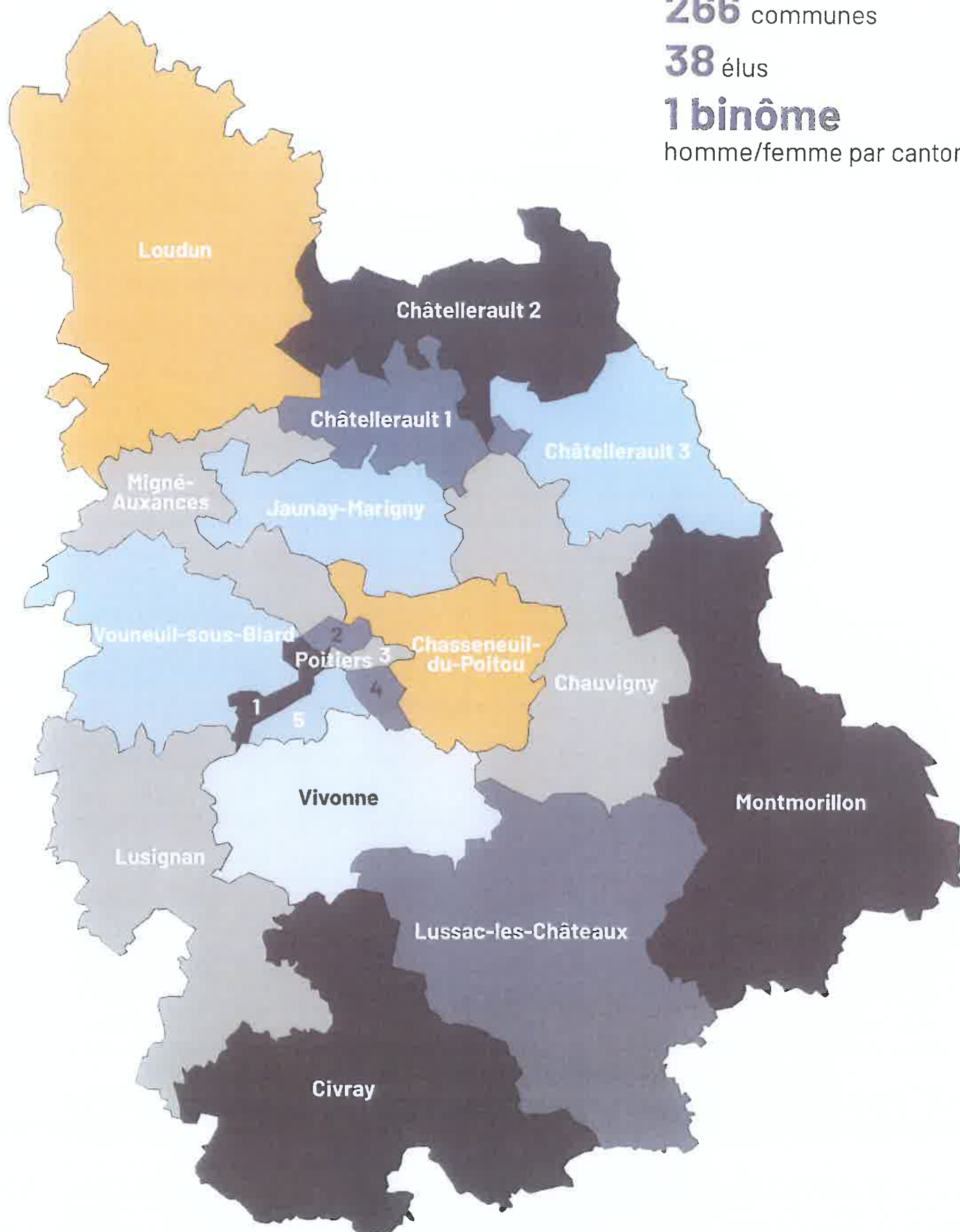
19 cantons

266 communes

38 élus

1 binôme

homme/femme par canton



Le Département

Le Département est une collectivité locale dirigée par un Conseil Départemental avec à la tête un Président, élu pour 6 ans par ses pairs.

Élus par binôme pour 6 ans, les 38 conseillers départementaux des 19 cantons de la Vienne, débattent au sein de commissions sectorielles pour façonner et appliquer la politique du Département. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre.

Les membres de la Commission Permanente

Émanant de l'Assemblée départementale, la Commission Permanente est composée de tous les Conseillers Départementaux. Elle se réunit une fois par mois pour examiner les projets de la collectivité avec l'appui de commissions sectorielles réparties sous 4 grandes thématiques :

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Climat et Développement Durable
- Routes, Mobilités
- Agriculture, Ruralité
- Aménagement du Territoire
- Aménagement et Inclusion Numériques

2. SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE

- Personnes Âgées, Personnes Handicapées
- Action Sociale, Enfance, Famille, Santé
- Insertion, Emploi, Pôles Economiques
- Habitat, Logement

3. ÉDUCATION, JEUNESSE, ÉPANOUISSEMENT

- Education, Collèges, Université, Bâtiments
- Jeunesse, Sport, Citoyenneté
- Culture, Événementiel
- Tourisme, Attractivité
- Relations Internationales

4. COMMISSION DES FINANCES

- Finances
- Ressources Humaines, Moyens Généraux
- Financements Union Européenne, État, Région et Grands Projets
- Délégation de service public, de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours

Chaque année, le Conseil Départemental construit et gère un budget de plusieurs centaines de millions d'euros (514,43 M€ en 2022) qui définit le cadre de l'action de la collectivité. Cette somme se répartit entre les différentes compétences du Département.

Assemblée Départementale 2021-2028



Alain Pichon
Conseiller Départemental
de Châtelleraut 2
Président du
Département
de la Vienne



Valérie Dauge
Conseillère Départementale
de Châtelleraut 2
Première Vice-Présidente
Personnes Agées,
Personnes Handicapées



Henri Colin
Conseiller Départemental
de Châtelleraut 1
2^e Vice-Président
Education, Collèges,
Université, Bâtiments



Pascale Guittet
Conseillère Départementale
de Chasseneuil-du-Poitou
7^e Vice-Présidente
Sport, Jeunesse et Citoyenneté



Pascale Moreau
Conseillère Départementale
de Châtelleraut 3
3^e Vice-Présidente
Aménagement du Territoire



Benoît Coquelet
Conseiller Départemental
de Vouneuil-sous-Biard
8^e Vice-Président
Insertion, Emploi,
Pôles Economiques



Claude Eidelstein
Conseiller Départemental
de Chasseneuil-du-Poitou
4^e Vice-Président
Finances, Rapporteur
Général du Budget



Séverine Saint-Pé
Conseillère Départementale
de Migné-Auxances
9^e Vice-Présidente
Aménagement et Inclusion
Numériques



Rose-Marie Bertaud
Conseillère Départementale
de Vivonne
5^e Vice-Présidente
Action Sociale, Enfance et Famille



Jean-Louis Ledoux
Conseiller Départemental
de Lusignan
10^e Vice-Président
Agriculture, Ruralité



Gilbert Beaujaneau
Conseiller Départemental
de Vivonne
6^e Vice-Président
Routes, Mobilités



Marie-Renée Desroses
Conseillère Départementale
de Lussac-les-Châteaux
11^e Vice-Présidente
Ressources Humaines,
Moyens Généraux



Guillaume de Russé
Conseiller Départemental
de Montmorillon
Président-délégué, en charge
des Financements Union Européenne,
Etat, Région et des Grands Projets



Sybil Pécriaux
Conseillère
Départementale
de Lusignan
Déléguée, en charge
des Relations Internationales



Francis Gomez
Conseiller
Départemental
de Poitiers 4



Anne-Florence Bourat
Conseillère Départementale
de Châtelleraut 1
Vice-Présidente-déléguée,
en charge de la Santé



Alain Joyeux
Conseiller
Départemental
de Poitiers 5



Catherine Bourgeon
Conseillère
Départementale
de Poitiers 4



Bruno Belin
Conseiller Départemental
de Loudun
en charge de la Culture
et de l'Événementiel



Sandrine Barraud
Conseillère
Départementale
de Vouneuil-sous-Biard



Anthony Brottier
Conseiller
Départemental
de Poitiers 1



Joëlle Peltier
Conseillère Départementale
de Poitiers 5
Vice-Présidente déléguée,
en charge du Climat
et du Développement Durable



Jérôme Neveux
Conseiller
Départemental
de Jaunay-Marigny



Aline Fontaine
Conseillère
Départementale
de Poitiers 1



François Bock
Conseiller
Départemental
de Lussac-les-Châteaux



Marie-Jeanne Beilamy
Conseillère
Départementale
de Loudun



Ludovic Devergne
Conseiller
Départemental
de Poitiers 2



Brigitte Abaux
Conseillère
Départementale
de Montmorillon
Déléguée, en charge
de l'Habitat et du Logement



Gérard Pérochon
Conseiller
Départemental
de Châtelleraut 3



Florence Harris
Conseillère
Départementale
de Poitiers 3



Jean-Olivier Geoffroy
Conseiller
Départemental
de Civray



Valérie Chebassier
Conseillère
Départementale
de Jaunay-Marigny



Grégory Vouhé
Conseiller
Départemental
de Poitiers 3



Isabelle Barreau
Conseillère
Départementale
de Chauvigny
Déléguée, en charge
du Tourisme et de l'Attractivité



Benoît Prinçay
Conseiller
Départemental
de Migné-Auxances



Sarah Rhallab
Conseillère
Départementale
de Poitiers 2

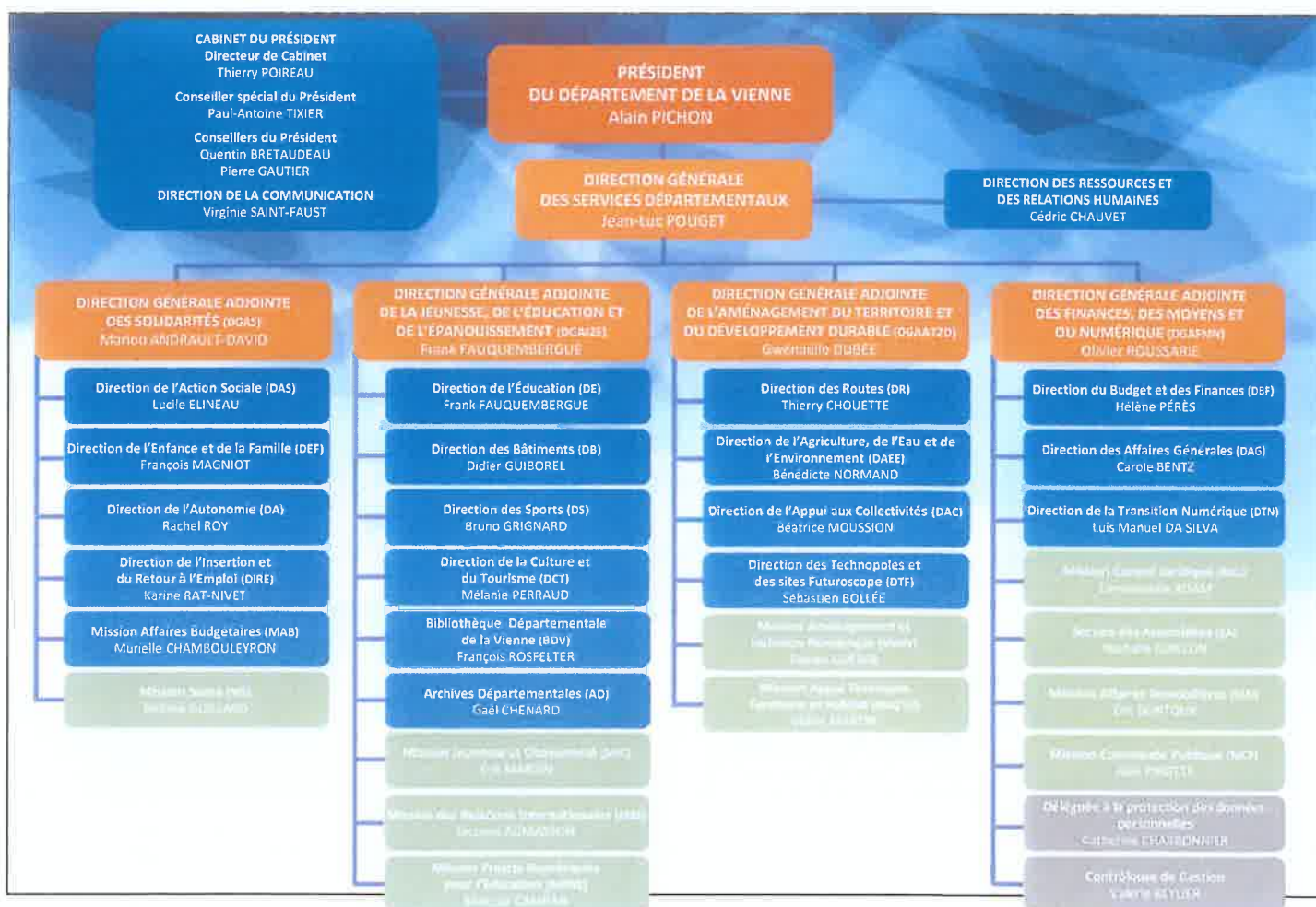


Gérard Herbert
Conseiller
Départemental
de Chauvigny



Lydie Noirault
Conseillère
Départementale
de Civray

Organigramme général des services départementaux



Plus de 300 métiers au service du public

Le chiffre

1 468

Au 31 décembre 2022
Effectif total titulaires
et contractuels
du Département
de la Vienne



EFFECTIF PAR DIRECTION

- 3% Cabinet
- 2.6 % Direction Générale des Services
- 19.3 % Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
- 23.8 % Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Éducation et de l'Épanouissement
- 6.3 % Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du numérique
- 29% Direction Générale Adjointe des Solidarités
- 0.3 % Agents mis à disposition auprès de structures extérieures
- 15.7 % Assistants Familiaux

RÉPARTITION PAR GENRE

- 63% Femmes
- 37% Hommes





Direction des Ressources et des Relations Humaines





Direction des Ressources et des Relations Humaines

Les faits marquants

Elections professionnelles

Les agents étaient appelés à voter pour élire leurs représentants au sein des instances représentatives le 8 décembre 2022.

Ces élections consacrent le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent.

La représentativité syndicale se décline au sein des instances suivantes :

- Le Comité Social Territorial, une instance unique de dialogue social résultant de la fusion entre l'ancien Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- Les Commissions Administratives Paritaires avec un rôle recentré sur les décisions individuelles défavorables aux agents ;
- La Commission Consultative Paritaire, consultée pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.

Au Département de la Vienne, le vote électronique a été privilégié pour l'organisation de ces élections.

4 organisations syndicales sont représentées au sein du Comité Social Territorial, principale instance de concertation, selon la répartition suivante :

- Syndicat CGT : 4 sièges
- Syndicat CFDT : 1 siège
- Syndicat FAFPT : 2 sièges
- Syndicat LIPP : 1 siège



Au sein de cette instance, il a été décidé, en concertation avec les partenaires sociaux, de maintenir la règle du paritarisme en permettant de recueillir l'avis des représentants des personnels et celui des représentants de la collectivité sur les rapports présentés.

Par ailleurs, suite à la disparition du CHSCT, et conformément à la réglementation, la collectivité a prévu la création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT). Elle a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail, la protection de la santé physique et la protection de la santé mentale

Intelligence collective

Une démarche d'intelligence collective a été impulsée en 2022. L'objectif principal de cette démarche est de favoriser le travail collaboratif et les échanges, d'encourager la créativité collective et d'allier l'expertise et la connaissance de toutes les parties prenantes à cette démarche.

L'intelligence collective, c'est l'intelligence des équipes de travail.

Instauration du RIFSEEP

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré.

Jusqu'alors, le système de primes était très complexe et fragmenté.

Le RIFSEEP a pour intérêt de simplifier le paysage indemnitaire en supprimant les primes existantes afin de créer une "prime unique" à terme, le RIFSEEP étant exclusif de toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il convient ainsi d'instaurer le RIFSEEP au sein du Département, en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents du Département.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts distinctes :

- une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) : prime fixe et obligatoire liée au poste occupé, destinée à se substituer aux primes actuelles.
- un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) : part variable car liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Gestion des carrières des agents du Département

L'année 2022 a été marquée par la revalorisation de nombreuses grilles indiciaires : il a été procédé à 781 reclassements (dont 692 agents de catégorie C, 36 de la filière médico-sociale et 53 de catégorie B).

En 2022, le Pôle Carrières-Paies a réalisé 98 études de départs en retraites avec des calculs de pensions sur plusieurs dates hypothétiques de départs et a constitué 47 dossiers de demandes de pensions de retraites.

La préparation et le suivi des lignes directrices de gestion en 2022 a permis de procéder à 90 avancements de grades et 6 promotions internes, 452 agents ont également bénéficié d'un avancement d'échelon en 2022.

Elaboration des paies et dépenses de personnel

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation de la valeur du SMIC à trois reprises (janvier, mai et août 2022), par l'augmentation de l'indice minimum de la fonction publique à deux reprises (janvier et mai 2022) et par l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (3,5%).

Hygiène et sécurité au travail

L'année 2022 est restée encore marquée par la gestion de la crise sanitaire, avec notamment :

- La mise à jour des protocoles sanitaires en fonction de l'évolution de la situation : 7 protocoles sanitaires différents mis en œuvre sur l'année 2022 ;
- L'identification et la prise en charge des "cas contacts" ont été organisées par les acteurs de la collectivité (médecin de prévention et référent Covid-19). Pour mémoire, 579 cas contacts et 857 agents positifs à la COVID 19 ont été recensés en 2022 ;
- Des distributions de masques chirurgicaux et de 10 000 tests antigéniques aux agents de la collectivité, pour favoriser un dépistage rapide du COVID-19 ;

En ce qui concerne les actions de santé et de sécurité au travail, nous avons pour 2022 :

- Procédé à la mise à jour des trousse de secours en partenariat avec le SDIS 86 ;
- Assuré le suivi du protocole d'accompagnement des agents agressés ;
- Décidé la réalisation de bouchon d'oreille sur mesure pour les agents des collèges ;
- Relancé la campagne de vaccination contre le grippe pour les agents du département ;
- Poursuivi le renouvellement des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et des vêtements de travail.

Handicap et maintien dans l'emploi

Au 31 décembre 2022, 138 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont présents dans les effectifs des services départementaux soit un taux d'emploi de 8,97 %.

En 2022, 99 agents ont bénéficié d'un aménagement de poste (41 postes techniques et 58 postes administratifs).

Pour la quatrième année consécutive, le Département de la Vienne a participé à l'opération Duo Day, en proposant 4 offres d'immersions professionnelles pour la journée Duo Day.

Relations sociales

Trois Comités Techniques se sont tenus au cours de l'année 2022.

Trois Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail se sont réunis au cours de l'année 2022.

Organisation de plusieurs réunions techniques avec les organisations syndicales sur différentes thématiques (RIFSEEP, démarche de qualité de vie au travail, télétravail...).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les départements doivent élaborer, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire, préalablement, à la présentation de leur budget.

Ce rapport faisant état des données arrêtées au 31 décembre 2021 a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en fin d'année 2022.

Communication interne

Octobre Rose

Chaque année, la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association Ruban Rose propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Le Département s'est associé, comme les années précédentes, à cette opération. Il a habillé les plafonds des divers accueils du Département (Hôtel du Département, MDS, BDV...) de parapluies roses et a offert des épinglettes à tous les collaborateurs. Une "journée rose" invitant tous les collaborateurs à se vêtir de rose a, également, été organisée.

Challenge mobilité

L'objectif de ce challenge, organisé par l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est de promouvoir des solutions alternatives au véhicule individuel, pour inciter les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique à changer leurs habitudes de déplacement et ce, dans une logique éco-responsable. Le Département de la Vienne a participé à ce dernier organisé du 20 au 26 juin 2022 et a remporté le premier prix.

Recrutement et mobilité

Formation co-construction et pouvoir d'agir

La poursuite des actions autour du développement du pouvoir d'agir, dans le cadre de la mise en place de la référence de parcours et de la volonté de développer la participation des personnes accompagnées, à destination des cadres de la DGAS, étendues également aux travailleurs sociaux et agents administratifs.

Formation sur la mise en œuvre des aides éducatives à domicile

La formation de la totalité du service de l'ASE (professionnels de terrain + encadrants) à la mise en œuvre des mesures d'AED (Aides Educatives à Domicile) dans le cadre de la diversification des modes de prise en charge des enfants et des familles.

Mise en place de deux parcours de formation dédiés à la prise de poste à destination des agents d'exploitation de la voirie et des agents de maintenance des collègues

En 2022, deux parcours de formation dédiés à la prise de poste ont été mis en œuvre en partenariat avec le CNFPT et les formateurs internes du département, à destination :

- des agents d'exploitation de la voirie avec les formations Initiation à la voirie, Mission patrouille et exploitation de la voirie, Viabilité hivernale mission équipier, Tronçonnage en sécurité, Tronc commun des engins de chantier, Conduite en sécurité de la saleuse et du télescopique
- des agents de maintenance des collègues avec la formation Approche globale de la sécurité au travail, Initiation aux principes de bases en électricité, Habilitations électrique BR et Plomberie sanitaire, Conduite du tracteur tondeuse

Accompagnements personnalisés

85 agents ont été accompagnés. 36 d'entre eux ont obtenu une mobilité dans l'année 2022, dont 31 en interne. Par ailleurs, une fois le projet professionnel construit et l'offre de mobilité identifiée par l'agent, le Pôle Recrutement, Mobilité et Formation a également accompagné les agents qui le souhaitaient dans la préparation de leur CV et lettre de motivation, de leur entretien de mobilité ou de recrutement.

Les chiffres clés

Gestion des carrières des agents du Département

- Au 31/12/2022, le Département de la Vienne compte **1 237** agents (hors assistants familiaux) :
- dont **1 158** titulaires, **56** agents contractuels, **17** agents bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE-PEC, apprentis), et 6 agents de l'Etat mis à disposition,
 - dont **502** hommes et **729** femmes.

Répartition par filière

Filière	Nombre	%
Administrative	389	31,4
Sociale	161	13,1
Médico-sociale	73	5,9
Technique	583	47,1
Culturelle	30	2,4
Sportive	1	0,1
TOTAL	1 237	100

Répartition des titulaires par catégorie statutaire

Catégorie	Nombre	%
A	315	27,2
B	152	13,1
C	691	59,7
TOTAL	1 158	100

Autres informations

- **189** agents à temps partiel
- **10** postes à temps non complet

Elaboration des paies et dépenses de personnel

Budget 2022 :

- 59 913 430 € pour les dépenses de personnel (hors assurance, ...)
- 1 579 760 € pour les indemnités des élus

Au titre de l'année 2022 :

- 538 bénéficiaires de titres restaurant



10 bénéficiaires
des allocations d'Aide
au retour à l'Emploi



387 bénéficiaires
de la participation
financière pour
les contrats de
prévoyance labellisés



51 bénéficiaires
du remboursement
partiel des frais
d'abonnement pour
les trajets "domicile-
travail"

Hygiène et sécurité au travail

Contact tracing	Flash Hebdo COVID 19	Tests antigéniques distribués	Masques distribués
<ul style="list-style-type: none">• 579 cas contacts gérés• 857 agents positifs à la COVID 19	37 flashes Hebdo diffusés	10 000 tests antigéniques	<ul style="list-style-type: none">• 20 000 masques FFP2• 285 000 masques chirurgicaux

Handicap et maintien dans l'emploi

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 138 BOE présents en 2022

Formation langue des signes : 2 formations en langue des signes, ont été dispensées pour un total de 16 agents

Masques inclusifs : 500 masques inclusifs ont été distribués

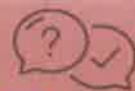
Accompagnements spécialisés :

22 agents suivis par Espoir 86 (spécialisé dans les handicaps mentaux/cognitifs/psychiques)



Sensibilisation au cancer du sein

2 actions de sensibilisation ont été organisées en 2022



Interprète en langue des signes

5 interventions d'interprète en langue des signes



Masques inclusifs

500 masques inclusifs ont été distribués

Prothèses et orthèses

6 aides financières mobilisées pour les prothèses auditives, 4 aides pour les orthèses

Transport adapté

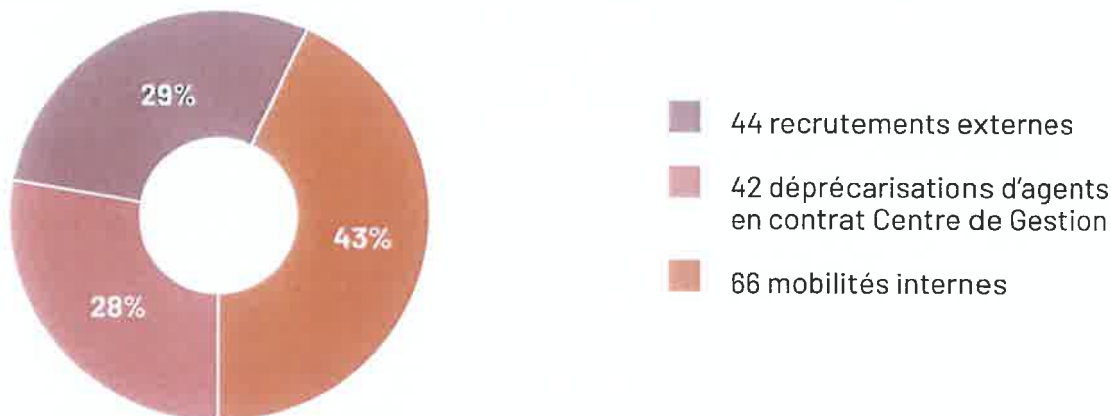
5 agents ont bénéficié du transport adapté

Recrutement et mobilité

152 recrutements permanents ont été réalisés dont **66 mobilités internes**

Les recrutements ont été réalisés selon la répartition suivante :

- **55** agents de catégorie **A**
- **16** agents de catégorie **B**,
- **81** agents de catégorie **C**



Formation des assistant(e)s familiaux(ales)

La formation initiale obligatoire de 240 heures à réaliser dans les 3 ans suivant le recrutement a été suivie par **14 agent(e)s**. **24 assistant(e)s familiaux(ales)** ont participé à différentes formations professionnelles.

Formation professionnelle

3028 journées de formation ont été organisées, représentant **1835** départs en formation.

Formation préparation aux concours et examens professionnels

Ces dispositifs ont concerné **35 agent(e)s**, cela représente **442,5 journées** de formation.

Formation bureautiques avec 32 ateliers

2 ateliers Powerpoint, **5** ateliers Excel, **3** ateliers Word, **12** ateliers Outlook, **10** ateliers Teams.



PERSPECTIVES 2023

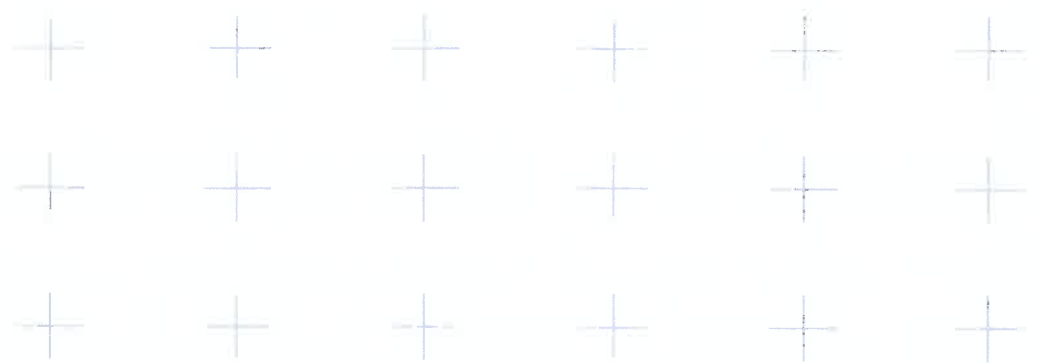
Hygiène et sécurité au travail

Les objectifs de la mission sont

- Actualiser le règlement intérieur hygiène, sécurité et conditions de travail ;
- Mobiliser l'encadrement et les agents sur la prévention et la sécurité au travail ;
- Renforcer le réseau des acteurs de la prévention (assistants de prévention) ;
- Mieux intégrer la préservation de la santé mentale des agents ;
- Mettre à jour le protocole agression et le dispositif de signalements de la collectivité ;
- Accompagner une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- Mettre en œuvre un baromètre social en lien avec la QVCT.

Relations sociales

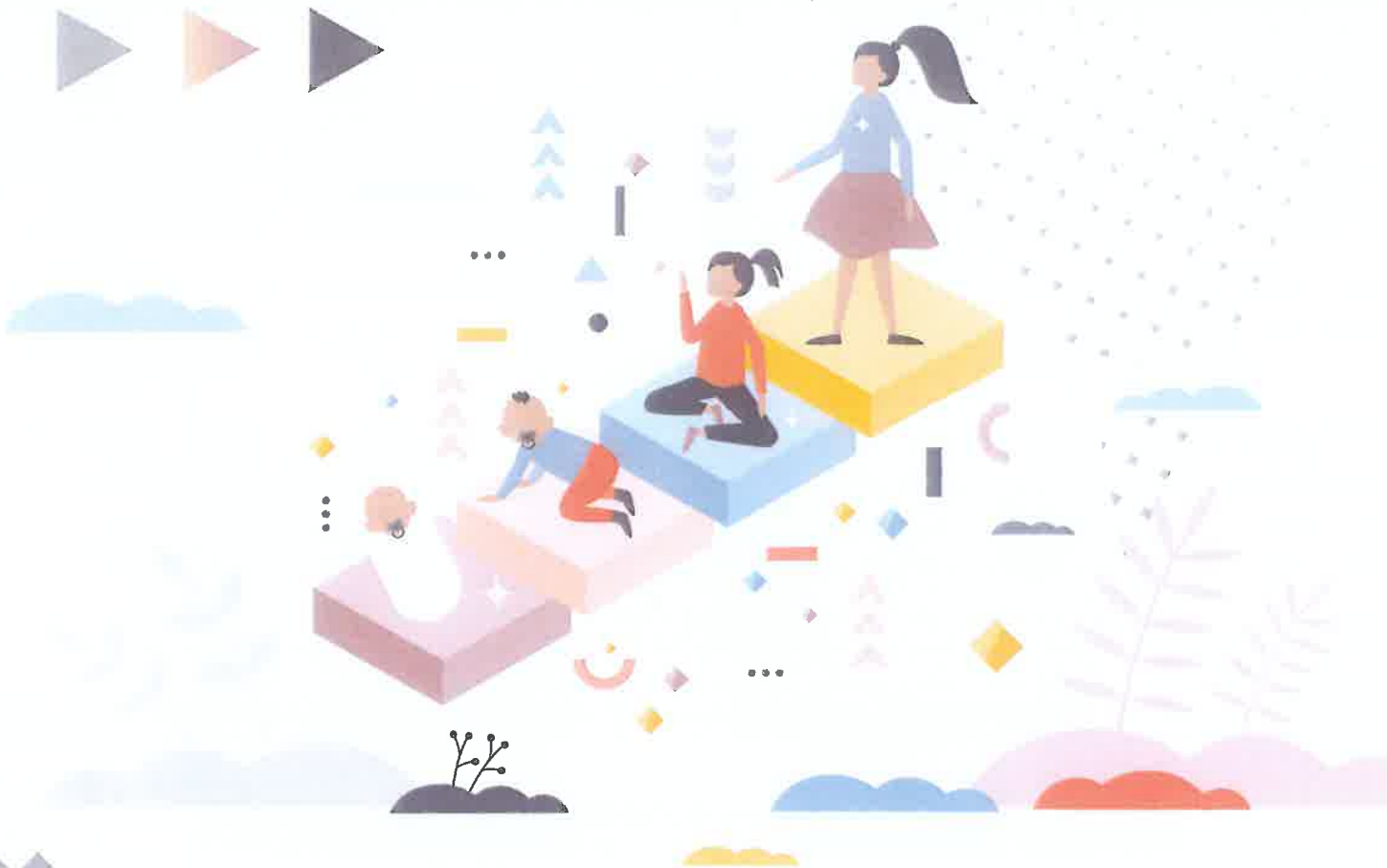
Un comité de pilotage se réunira avec pour ambition d'arrêter un plan d'actions pour les 5 prochaines années



Direction Générale

Adjointe des Solidarités

- ✘ Direction de l'Enfance et de la Famille
- ✘ Direction de l'Action Sociale
- ✘ Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- ✘ Direction Autonomie
- ✘ Mission Santé

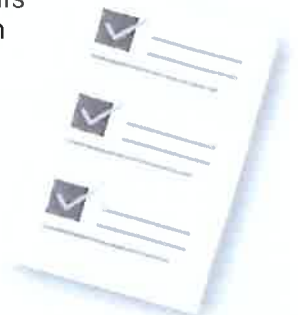


Direction de l'Enfance et de la Famille

Les faits marquants

L'année 2022 a été marquée par les décisions de **revalorisation salariales, l'évolution du SMIC et l'inflation** qui ont eu de forts impacts sur le financement des mesures de protection de l'enfance. Toutes les charges concernant les assistants familiaux, les établissements, les lieux de vie et le personnel départemental ont augmenté.

- Le Département a décidé de prolonger la **contractualisation liée à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance** avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Nouvelle Aquitaine. L'avenant 2022 permet d'inclure 4 nouvelles fiches actions aux 16 existantes pour un soutien de plus de 1,8 millions d'euros.
- Le travail engagé sur la **CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)** a permis de stabiliser une nouvelle organisation avec notamment la territorialisation des équipes en MDS et des nouvelles procédures, et d'améliorer la qualité des évaluations réalisées.
- Le Département a répondu aux besoins financiers de l'**IDEF (Institut Départemental de l'Enfance et des Familles)** tout en impulsant une nouvelle dynamique sur la transformation de l'établissement.
- Des nouvelles procédures de **contrôle des établissements** et d'un protocole des EIG (événement indésirables graves) ont été adoptées et sont en cours de déploiement.



Les chiffres clés

- **Protection Maternelle et Infantile** : 633 entretiens psychologiques ont été menés, 59 séances d'informations collectives ont été organisées et 547 consultations médicales gynécologiques ont pu avoir lieu dont 50 pour des mineurs (importante activité liée à la Santé - dans ce cadre, le service effectue des consultations pédiatriques, gynécologiques et des **activités de planification, d'éducation familiale ainsi que des activités de prévention dans les écoles**).
- **Activités prénatales** : 1 427 visites à domicile, 1 056 séances de préparation individuelles à la naissance, 633 entretiens prénataux précoces, 1 105 consultations obstétriques et 125 fiches de liaison maternités ont pu être menés.

Activités postnatales : 3 923 naissances ont été recensées dans la Vienne en 2022.

5 208 enfants de moins de 6 ans ont nécessité des accompagnements à travers 7 977 consultations médicales, 8 884 actes de puériculture,

6 016 visites à domiciles, 941 entretiens avec une psychologue.

Etablissements d'accueil

du jeune enfant :

68 structures pour 1 591 places en collectif et 99 places en accueil familial.



La PMI accompagne également **2410 assistants maternels** pour un total de 8 063 places. 10 nouvelles maisons d'assistants maternels (MAM) ouvertes en 2022 pour un total de 35 concernant 91 professionnels et 360 places.



73% des enfants inscrits dans les **254 écoles** maternelles du Département ont bénéficié d'un **bilan de santé** avec dépistage sensoriel et 35% ont été réorientés vers des spécialistes.



- **L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)** intervient d'abord auprès des enfants dans un but **préventif**. Ainsi la montée en charge de la Crèche familiale préventive est pleinement effective depuis le mois de septembre 2021 avec la mise en œuvre des 30 places. Ce nouveau dispositif vient compléter les 20 places en accueil de jour et les 20 places d'accueil parents enfants permettant d'accompagner les familles sans intervention judiciaire.
- Les **aides mensuelles** aux familles pour l'alimentation ont été au nombre de 5 032 en 2022.
- **1 055 mesures de milieu ouvert** (Aides Éducatives à Domicile (AED), Aides Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), Aide en Économie Sociale et Familiale (AESF)...) pour intervenir au domicile des familles. Le Département finance également 40 626 heures de TISF (Technicien de l'intervention sociale et familiale) et 1 574 heures d'auxiliaires familiaux.
- **CRIP** : 1 718 informations entrantes en 2022 concernant 1 025 familles soit 1 038 enfants. On compte également 30 IP (Information Préoccupante) Prénatales. 74 % des informations préoccupantes donnent lieu à un signalement auprès de la Justice dont 46% nécessiteront une enquête pénale, 29% une saisine du Juge des enfants et 9% un placement provisoire en urgence.
- Accueil des enfants : 20 **lieux de vie** fin 2022, pour un total de 139 places autorisées dont 96 utilisées pour des enfants de la Vienne. 490 places proviennent des **assistants familiaux** et 446 des **établissements de l'enfance**. 14 assistants familiaux ont pu être recrutés en 2022 en perspective de 24 départs (retraite, démission, fin de contrat...) et d'un nombre total d'assistants familiaux de 231.
- En 2022, 186 jeunes se sont déclarés mineurs pour être reconnus **MNA** 175 évaluations ont été nécessaires aboutissant à 42 jeunes confiés. Les rejets ont donné lieu à 2 dossiers de contentieux. 57 jeunes MNA ont été réorientés par des départements extérieurs et 2 jeunes de la Vienne ont été réorientés vers un autre département. Au 31 décembre 2022, parmi les MNA 154 sont mineurs et 145 en contrat jeunes majeurs.
- 4 nourrissons ont été confiés au Département en 2022 en vue d'**adoption** et l'année 2022 aura été marquée par un nombre très important d'enfants qui ont été admis comme pupille. 20 agréments d'adoption ont été délivrés en 2022 portant le nombre d'agréments en cours à 33.

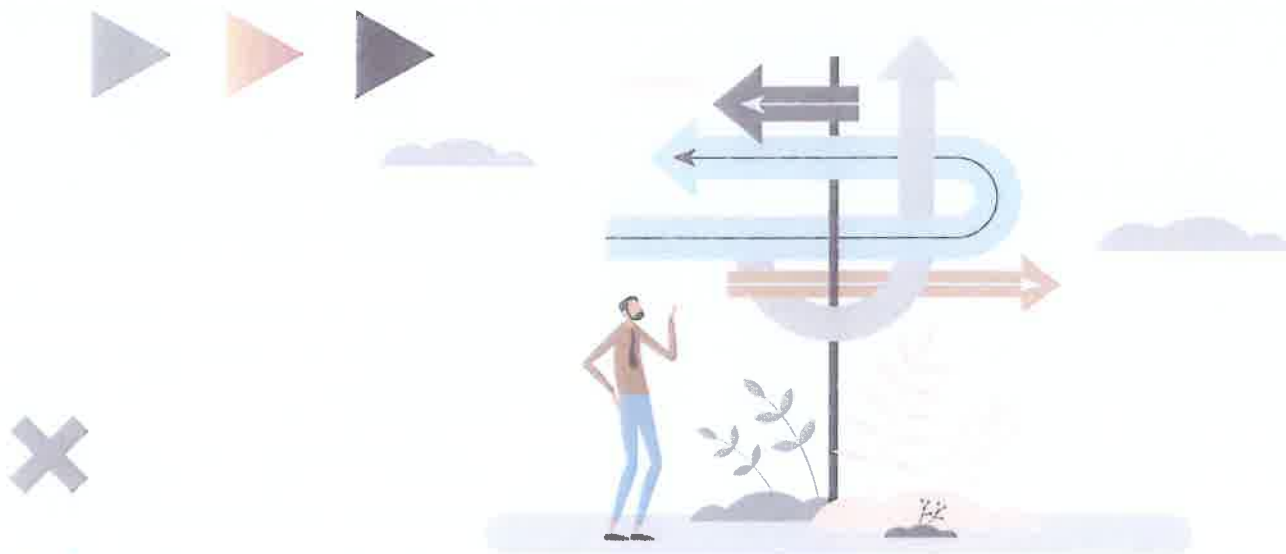
Le Département finance la majorité du coût, **1 018 228 €**, de la **Prévention spécialisée** dans les quartiers prioritaires de Poitiers et Châtelleraut.



1 197 enfants sont pris en charge en **placement** au 31 décembre 2022 dont 299 Mineurs Non Accompagnés (MNA).

PERSPECTIVES 2023

- Continuité des actions de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec l'intégration des actions suivantes :
 - Lutte contre les sorties sèches de l'ASE
 - Lutte contre la prostitution des mineurs
 - Participer à la création de l'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger
 - Assurer une gestion centralisée de l'accueil familial
- Accompagnement de l'IDEF dans sa restructuration avec notamment une priorisation des missions sur la gestion de l'urgence, l'évaluation et l'orientation et les interventions en milieu ouvert
- Suppression des places à l'hôtel pour les MNA dès leur reconnaissance de minorité
- Transformation de places de Maison d'enfants à caractère sociale (MECS) en placement à domicile (PEAD)
- Suite et fin de l'étude milieu ouvert permettant de projeter la transformation des mesures
- Augmentation des interventions de la PMI par les médecins, puéricultrices et sages-femmes



Direction de l'Action Sociale

Les faits marquants

Transformation de l'accueil pour faciliter l'accès aux droits

Le Département multiplie les initiatives pour améliorer son accueil social inconditionnel de proximité et accompagner les transformations numériques de l'accès aux droits.

Modernisation du système d'information en territoire par l'expérimentation d'un logiciel de gestion des rendez-vous avec notification et relance SMS et grâce à un annuaire des partenaires en ligne, **Soliguide**. Poursuite de la **mutualisation des assistants administratifs de territoire** permettant l'accueil en guichet unique. **Nouvelles labellisations France Services** des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Jaunay-Marigny et Montmorillon. Démarrage de l'activité des **5 conseillers numériques départementaux**, qui accompagnent, en individuel ou en collectif, sur l'utilisation des outils numériques et les démarches en ligne, **partenariat avec la CAF** pour développer l'interconnaissance des professionnels et fluidifier les orientations des personnes reçues.

Participation des personnes concernées

Expérimentation de la **Référence de Parcours sur 4 MDS/P** (Châtelleraut Nord et Sud, Loudun et Montmorillon), démarche d'accompagnement visant à coordonner les professionnels autour de la personne et de la faire participer activement aux décisions qui la concerne (65 personnes formées dans le cadre d'une formation-action (moitié agents du Département/moitié partenaires locaux)).

Développement de la participation des personnes : en commissions MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) et ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) en MDS/P, réflexion initiée sur les MDS/P de Fontaine-le-Comte, Civray et Jaunay-Marigny, mise en place d'un groupe de travail associant des personnes dans le cadre de la construction de la MDS de Poitiers, formation des professionnels au Pouvoir d'agir.

Appui du Département sur la coordination de l'aide alimentaire

Pilotage d'une mission de coordination de l'aide alimentaire, en lien avec les prescripteurs, les bénéficiaires et les bénévoles, ayant pour objectifs d'améliorer la lisibilité et le recours à l'offre et de favoriser un socle commun entre les acteurs pour tendre vers un **parcours facilité et équitable à l'accès à l'aide alimentaire**.

Aménagements des Maisons Départementales des Solidarités

Obtention du **permis de construire pour la MDS de Poitiers** sur le site de la Frappière dans le cadre de l'opération immobilière globale du site de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, **réhabilitation de la MDSP de Loudun** permettant le regroupement en un lieu unique de tous les services des solidarités, **travail sur l'accueil de la MDSP de Châtelleraut Sud** et le **réaménagement des espaces à la MDS de Châtelleraut Nord** en interservices.



Les chiffres clés

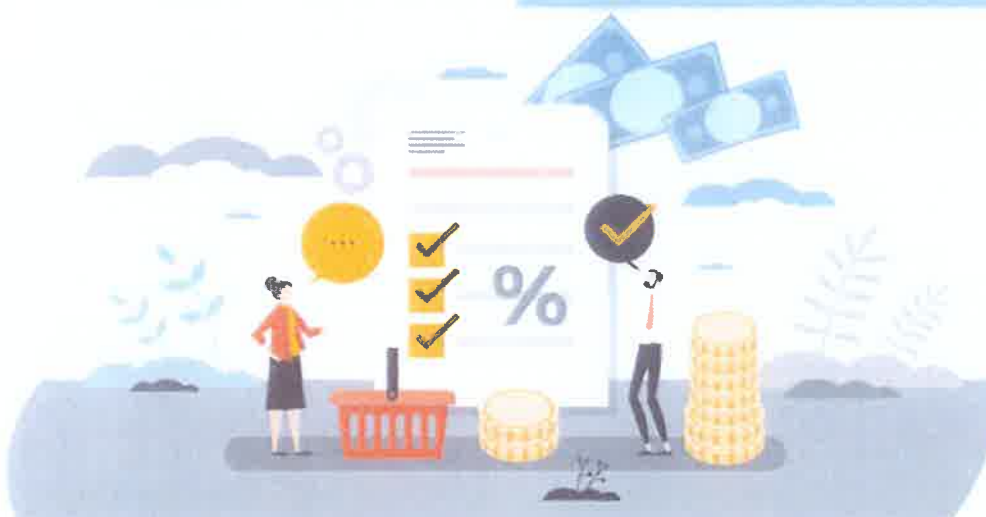
L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficultés

Plus de **42 000** accueils physiques en MDS et MDSP et dans les 100 lieux de permanence, soit près de 205 accueils par jour (+5.5% par rapport à 2021).



11 393

foyers rencontrés par les travailleurs sociaux des territoires pour près de **26 000** rendez-vous (+14,5%).



Près de **116 000** accueils téléphoniques en MDS et MDSP, soit environ 565 appels par jour (+14%).



4620 demandes traitées

par les France Services en MDS/P de Chauvigny, Civray, Montmorillon et Jaunay-Marigny et **1663** personnes reçues par les 5 conseillers numériques du Département, en individuel ou en ateliers collectifs.



Les aides financières

• Plus de **17 000** demandes d'aides financières instruites tous organismes confondus, stable par rapport à 2021.

Les actions en faveur du logement des publics fragiles

• Prévention des expulsions locatives : **1148 diagnostics sociaux et financiers (+39%), 196 ménages en cours d'expulsion ont été repérés pour une proposition d'accompagnement**, 112 ont donné lieu à un contact et 80 à un accompagnement plus soutenu.

- **475 ménages bénéficiaires** d'une mesure d'**Accompagnement Social Lié au Logement**.
- **101 diagnostics réalisés** dans le cadre de l'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau (AM2E).

L'insertion sociale et professionnelle des publics précaires, notamment des bénéficiaires du RSA

- **2 354 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) sociaux signés (stable)**, 1243 nouvelles orientations (+18%), 2 877 situations examinées en Equipes pluridisciplinaires(+6%).
- **425 bénéficiaires de l'accompagnement global**.

L'accompagnement budgétaire des majeurs vulnérables et des familles

- **216 foyers bénéficiaires d'une MASP** (Mesure d'accompagnement social personnalisée) et **153 foyers bénéficiaires d'une AEB** (Action éducative et budgétaire).
- **29 demandes de transmissions aux autorités judiciaires pour mesure de protection**.

La prévention et la protection de l'enfance

- 826 fiches de liaison avec la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes), en augmentation de 26% par rapport à 2021.
- 205 situations étudiées en Commissions d'Evaluation Pluridisciplinaire



PERSPECTIVES 2023

Fluidifier le parcours des personnes et faciliter l'accès aux droits

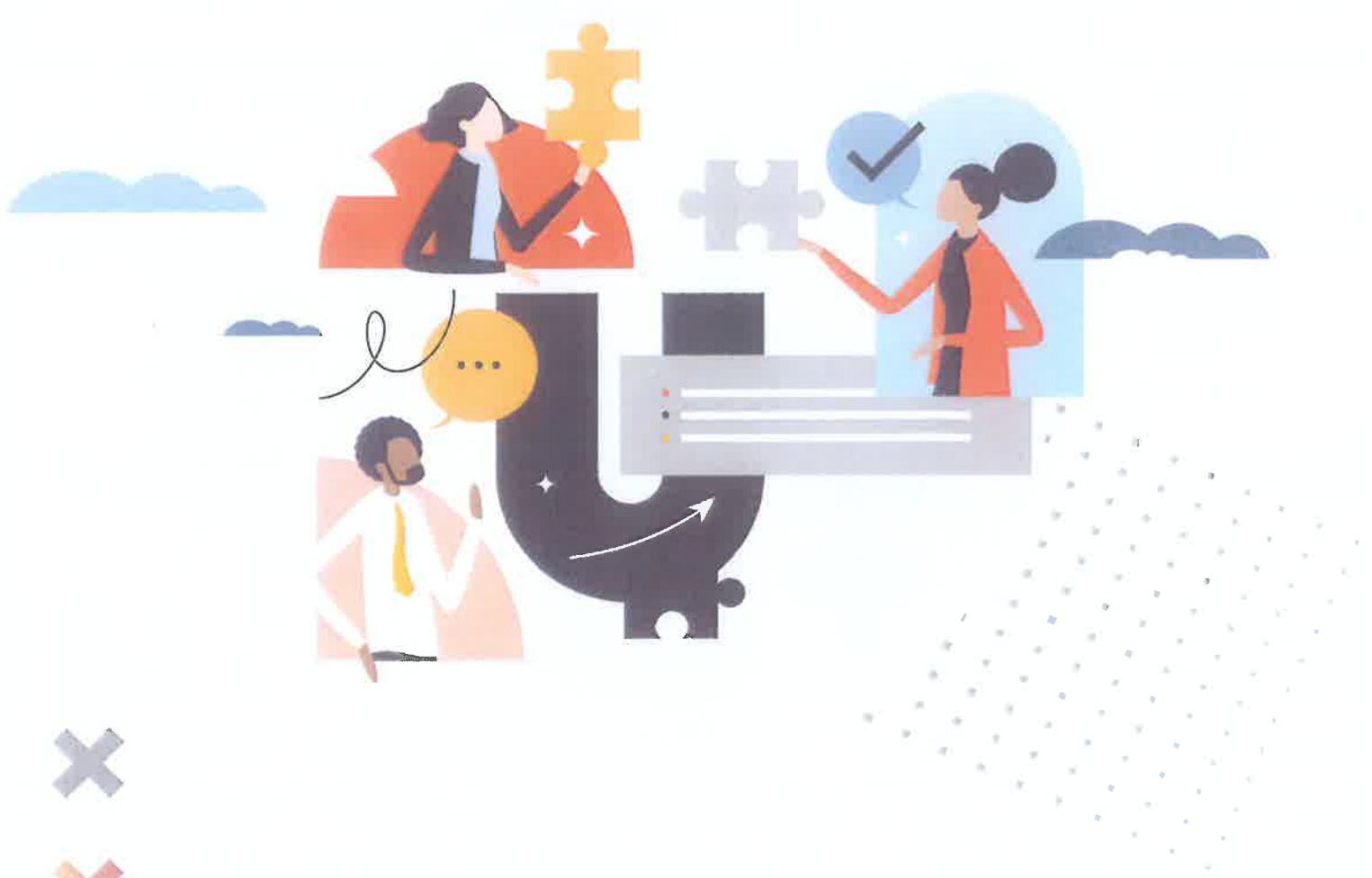
Structuration de réseaux d'accueil social inconditionnel de proximité : conventions de partenariats et formalisation de réseaux locaux, formations et outils partagés, rédaction d'une charte d'accueil des personnes reçues au sein des services des solidarités. **Faciliter l'accès aux droits** : appui sur les Frances Services et les Conseillers numériques, expérimenter des points d'accès MDPH en France Services, expérimentation d'un poste de chargé d'appui "Accès aux droits". **Modernisation des outils d'accueil et d'accompagnement** par le déploiement du logiciel de gestion des rendez-vous avec notification et relance SMS et d'un module accueil et par l'expérimentation d'un outil de suivi de parcours axé Insertion professionnelle.

Favoriser la participation des personnes concernées

Déploiement de la démarche **référence de parcours** sur l'ensemble du territoire départemental, **formation Pouvoir d'agir et co-construction** à l'attention de l'ensemble des professionnels de la DGAS, **recrutement d'une chargée de mission "participation"** pour accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions locales.

Favoriser l'inclusion par le logement

En lien avec les services de l'Etat (DDETS), renouveler le **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** pour la période 2023-2027. Accentuer la lutte contre la précarité énergétique en **portant de 100 à 400 le nombre de diagnostics dans le cadre du dispositif d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau (AM2E)**. Mettre en œuvre le **Schéma Départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage**, en développant notamment la sensibilisation à la culture des gens du voyage pour favoriser leur accompagnement et leur accueil.



Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi

Les faits marquants

- Le lancement du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**, en collaboration avec Pôle Emploi et un consortium de partenaires locaux, afin de favoriser un parcours sans couture vers l'emploi des bénéficiaires du RSA notamment à l'aide de nouveaux services numériques,
- L'habilitation de deux territoires dans la Vienne à l'expérimentation "**Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**" sur le Châtelleraudais et à Poitiers, favorisant le droit à l'emploi pour les personnes qui en sont privées durablement et le recrutement des premiers salariés de l'Entreprise à But d'Emploi le Ressort dès mars 2022,
- Le **nouveau site Emploi86** qui facilite la mise en relation entre candidats et recruteurs, et propose une solution innovante "CV Catcher" qui sélectionne en temps réel les offres d'emploi adaptées au profil du candidat suite au dépôt de son CV.



Les chiffres clés

- **15 structures de mobilité** soutenues par le Département portent les dispositifs de location ou de transport solidaire, des auto-écoles sociales et du conseil en mobilité
- **42** chantiers d'insertion portés par 22 structures, **8** entreprises d'insertion et **8** associations intermédiaires ont proposé un parcours d'insertion à **2 933** personnes demandeuses d'emploi dont **843** bénéficiaires du RSA.
- **368** bénéficiaires du RSA ont été recrutés au sein des 42 structures en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).
- **91 contrats aidés** ont été signés en 2022, dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens signée avec l'Etat : 74 dans le secteur non marchand et 17 dans le secteur marchand.
- Une action spécifique a été reconduite en 2022 à destination des collectivités locales et des établissements médico-sociaux permettant la signature de **12** contrats avec prise en charge majorée à 70%.
- **La gestion départementale des allocations RSA** a généré :
 - **988** décisions d'opportunité dont 466 pour les travailleurs indépendants, 150 pour les ressortissants européens et 372 pour les autres situations,
 - **8** commissions techniques de travail sur les indus qui ont traité 250 demandes de remises de dettes,
 - **236** indus transférés au payeur départemental,
 - **25** recours contentieux devant le Tribunal Administratif
 - **32** mémoires rédigés exclusivement en interne,
 - **196** dossiers examinés en Commission Administrative des Fraudes
 - **2** constitutions de parties civiles devant le tribunal correctionnel
 - **175** courriers de radiation du dispositif
- **150** offres de bénévolat ont été collectées auprès d'associations et 5 bénéficiaires du RSA ont été mis en relation avec les structures.
- **82** dossiers de bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de leur demande auprès de la MDPH, pour **25 accords** d'Allocation Adulte Handicapé.

1156
bénéficiaires
du RSA



ont été accompagnés par 14 conseillers en insertion professionnelle (Vienne Emploi Insertion) dont 30% ont connu une sortie positive vers l'emploi

La plate-forme **MobiVienne** a reçu **192 personnes** en accompagnement individuel à la mobilité et 242 personnes en atelier collectif



72 aides
individuelles



ont été accordées pour faciliter le retour à l'emploi, à 88% pour des aides à la mobilité



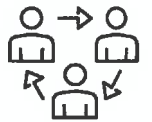
Le dispositif d'orientation plus rapide des bénéficiaires du RSA vers un accompagnement adapté a permis :



2 841 entretiens téléphoniques réalisés dont 829 par le Département



12 réunions de l'équipe pluridisciplinaire départementale : 73 dossiers étudiés, 47 sanctions décidées, 17 levées de sanction.



2 600

courriers édités et envoyés



L'étude de **2 814** demandes



Un **délai moyen d'orientation de 16,2 jours** et 94,5% des bénéficiaires orientés en moins d'un mois



Perspectives 2023

- **Poursuite du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi** avec l'expérimentation du "carnet de bord" numérique en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne,
- **Accompagnement de la structure porteuse du projet de garage solidaire** pour son implantation sur Grand Poitiers,
- Pérennisation du dispositif d'orientation plus rapide des bénéficiaires du RSA en lien avec le SPIE,
- Poursuite **des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA au plus près des territoires** en lien avec les équipes Vienne Emploi Insertion et Emploi86.



Direction Autonomie Personnes handicapées



Les faits marquants

Les Etats Généraux du Handicap ont permis une concertation de l'ensemble des acteurs concernés pour identifier des besoins émergents et déterminer une feuille de route.

Pour le secteur du handicap

- La mise en œuvre de l'accessibilité financière pour les personnes handicapées qui souhaitent entrer en résidence autonomie
- La poursuite de la création de places nouvelles de foyer de vie pour les amendements Creton et de places de SAMSAH (Services d'Accompagnement Medico-Sociaux pour Adultes Handicapés) et SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour les personnes handicapées à domicile en ciblant sur les besoins identifiés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- La contractualisation CNSA / Département / MDPH via la convention pluriannuelle CNSA-Département-MDPH : feuille de route opérationnelle 2021-2024
- Le soutien renforcé à la MDPH dans son organisation et la lisibilité de son fonctionnement



Les chiffres clés

- **2 263 personnes bénéficiant de la PCH(+7,3%)** - Montant du plan d'aide moyen 613€
- Nombre de décisions Aide sociale Personne handicapée : **318 (100% d'accords)**
- **Revalorisation des salaires** (Séjour soignants, paramédicaux) : 1,2 M€
- Service d'accueil familial : **42 demandes d'accueil traitées**



Perspectives 2023

- Appel à projet UPHV : **+10 places : +300 000€**
- Poursuite de la contractualisation et transformation de l'offre : ouverture du foyer de vie TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) à Châtelleraut
- Renforcement des moyens financiers à la MDPH : **+ 70 000€** pour porter la subvention à hauteur de **563 000€**
- GED (Gestion électronique des documents) : **montant total de 335 000€** dont 190 052€ reste à charge
- **Adoption du Plan d'actions et préparation** de la deuxième édition des Etats Généraux du Handicap



Direction Autonomie Personnes âgées

Les faits marquants

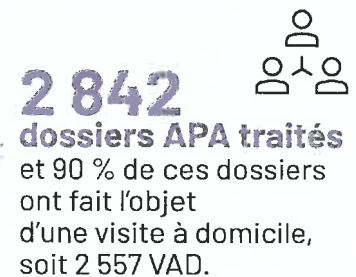
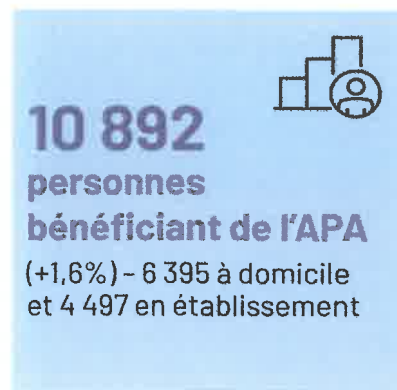
Pour le secteur des personnes âgées

- La mise en œuvre du plan bien vieillir axé sur :
 - **L'amélioration de la visibilité des actions de prévention** sur le territoire et de leur accès avec l'expérimentation du rendez-vous de la prévention en âge
 - **L'accessibilité des plus démunis** aux offres intermédiaires (résidence autonomie et accueil familial)
- **Le renforcement des moyens en EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et le développement de l'habitat inclusif
- **Le soutien des services à domicile** avec l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'avenant 43
- La réalisation de l'appel à projet pour **40 places à la résidence autonomie de Neuville**
- **La mise en œuvre du Plan de contrôles** : 2 inspections et 14 enquêtes Flash conjointes avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et 2 contrôles CD 86



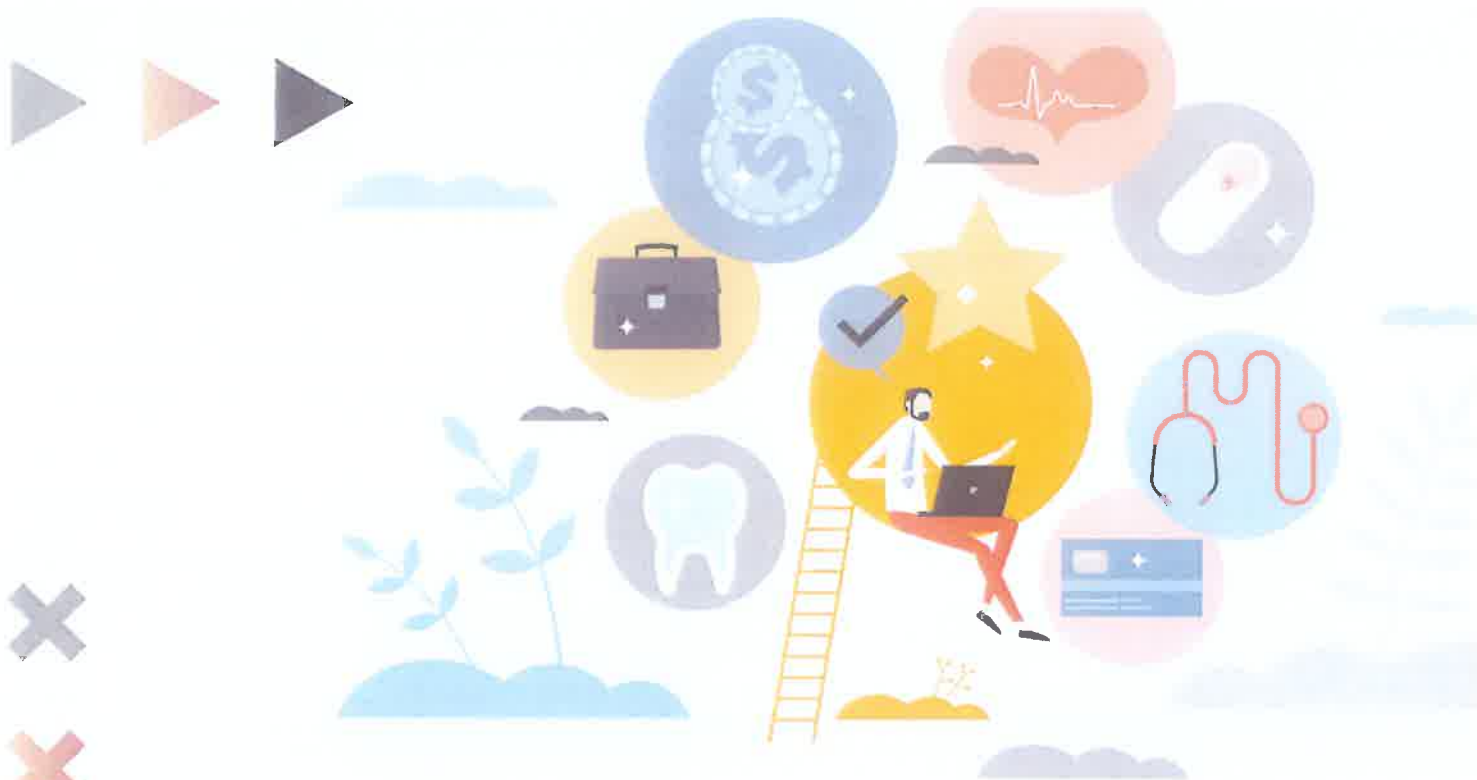
Les chiffres clés

- Nombre de décisions APA à domicile : 4 203 (3 967 accords soit 94% des décisions)
- Pôle d'accueil familial : **66 demandes d'accueil traitées**
- Nombre de décisions Aide sociale Personne âgée : **365** (321 accords soit 88% des décisions)
- Nombre de contacts Vienne Autonomie Conseil : **4 788** (dont 1 915 visites à domicile réalisées et 285 personnes âgées reçues en MDS)
- Nombre de factures traitées : **38 628**
- Revalorisation des salaires (SAAD) : **3,980 M€**



Perspectives 2023

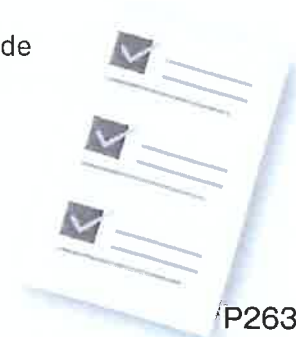
- Poursuite des **créations de place en résidence autonomie**
- **Centre de Ressources Territorial** : ouverture de l'appel à projet co-porté avec l'ARS
- Dotation complémentaire qualité des SAAD : **10 retenus**
- **Espace Vienne Autonomie** : constitution statutaire du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) avec la Mutualité et Soliha et lancement des groupes de travail
- **Poursuite du plan de contrôle et des visites qualité**



Mission santé

Les faits marquants

- Poursuite des aides aux études avec une augmentation des entrées en septembre 2022
- Poursuite des aides à la première installation pour toutes les professions reconnues dans le code de santé publique. Une augmentation des aides aux médecins généralistes très importante de + 57% depuis 2021, avec 14 médecins généralistes installés en 2022. Cette augmentation se vérifie dans la globalité des aides à hauteur de 72% entre 2021 et 2022. A noter une augmentation des aides significatives aussi pour les chirurgiens-dentistes et infirmiers libéraux.
- Poursuite des rencontres avec les Elus de différentes communes du département (24 communes au total) avec des conseils sur la création de maisons de santé ou de maisons paramédicales.
- Soutien à la création de l'antenne du Centre Médical de Soins Immédiat de Poitiers sur le site de l'Hôpital de Châtelleraut, par des aides à l'installation pour les médecins et infirmiers ouvert en juillet 2022 et inauguré en octobre 2022.
- La collaboration avec le CMSI a vu la concrétisation de projets expérimentaux en téléconsultation de soins immédiats avec les infirmiers libéraux de Champagné St Hilaire et Paizay le Sec. Sur la télémédecine, le groupe de travail avec les pharmacies a été relancé pour finaliser la collaboration avec le CMSI, avec mise à disposition de matériels connectés par la commune.
- Organisation et animation de groupes de travail et de réunions thématiques à l'attention des orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes.
- Financement du bus dentaire par le Département en lien avec l'association AOSIS et début de l'action sur l'ensemble du Département.
- Mise en place d'une nouvelle prestation départementale au profit, dans un premier temps, des médecins généralistes avec une plateforme de remplacement nationale "Doc n Doc". Cette plateforme met en relation des médecins de la Vienne qui ont besoin de remplacements avec des médecins remplaçants qui sont soit du Département, soit de la France entière et qui s'intéressent à notre région. Cette prestation du Département permettra aux praticiens de la Vienne de s'inscrire gratuitement.



Les chiffres clés



29 Maisons de santé pluri-professionnelles dans la Vienne :

2 validées en 2022 par l'ARS à Cenon sur Vienne et Valence en Poitou.

Depuis 2009, **155 professionnels de santé** ont été accompagnés par le Département et 106 se sont installés.



Aide aux études en santé au 31 décembre 2022

33 étudiants en suivi :

11 étudiants en médecine, 1 étudiant en dentaire, 17 en orthophonie, 2 en Infirmière de pratique avancée et 2 en masso-kinésithérapie.

Aide à la primo installation :



31 aides à la Primo

installation en 2022 dont

14 médecins généralistes, 1 ORL, 4 Chirugiens-dentistes, 3 masseurs-kinésithérapeutes, 1 orthophoniste, 7 infirmiers, 1 psychomotricienne.



PERSPECTIVES 2023

- Révision du dispositif de bourses aux études avec notamment l'extension du dispositif aux médecins spécialistes, aux orthoptistes et stagiaires, la création d'une bourse à l'encouragement aux études de santé, la diminution d'années de contrepartie
- Poursuite de l'aide à la première installation et création d'une aide à l'installation sur critères sociaux pour les bénéficiaires des bourses d'études dès la 1ère année de l'ordre de 8 000 €
- Création de cartes départementales pour les professions comme les psychomotriciens, les ergothérapeutes, les pédicures podologues.
- Création des cartes des bénéficiaires de la Vienne installés pour organiser des rencontres de proximité.
- Création d'une carte de logements disponibles pour les remplaçants et les stagiaires
- Mise en place de l'aide à la poursuite d'activité avec :
 - L'aide aux communes pour des locaux de téléconsultation en soins immédiats avec le CMSI ou des médecins spécialistes ;
 - Aide au financement du logiciel de téléconsultation du CMSI grâce à la loi 3DS
 - L'aide au contrat de transition pour les médecins proches de la retraite afin de les aider à rester un peu dans le financement de leurs frais fixes
 - L'aide aux stagiaires, financement de 5000€ forfaitaires pour tous les dernières années et obligation d'un an de remplacement dans la Vienne ou installation.
- Poursuite des actions d'information en faveur des kinésithérapeutes en lien avec l'ordre et des orthophonistes.
- Réflexion autour d'une réunion départementale des métiers de la rééducation (avec psychomotricienne, orthophonistes, orthoptistes et ergothérapeutes...)
- Poursuite du groupe de travail avec les pharmacies
- Restitution des Etats Généraux de la santé à l'automne avec lancement du plan santé III et de conférences sur les sujets santé d'actualité chaque année.
- Déploiement de Doc n doc auprès de tous les médecins et établissements de santé de la Vienne
- Organisation de rencontres entre la vice-présidente en charge des politiques de santé et les bénéficiaires des différentes aides.
- Organisation d'une soirée promotion du territoire à la fac de médecine
- Communication de la mission santé plus dynamique sur le site internet et par une lettre d'information aux bénéficiaires afin de promouvoir les dispositifs de la mission santé et l'attractivité du territoire.



Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Éducation et de l'Épanouissement

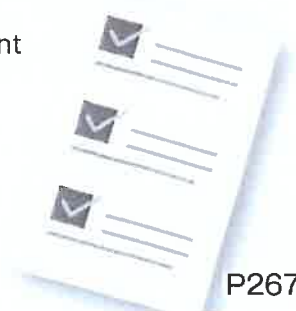
- ✘ Direction Éducation
et Enseignement Supérieur
- ✘ Direction des Bâtiments
- ✘ Direction des Sports
- ✘ Direction de la Culture et du Tourisme
- ✘ Bibliothèque Départementale
de la Vienne
- ✘ Archives Départementales
- ✘ Mission Jeunesse et Citoyenneté
- ✘ Mission des Relations Internationales
- ✘ Mission Projets Numériques
pour l'Éducation



Direction Éducation et Enseignement Supérieur

Les faits marquants

- **L'ouverture d'un 35^e collège, Joséphine BAKER**, comptant 750 élèves avec l'attribution d'un budget propre et d'une dotation en personnels d'entretien, de maintenance de restauration.
- **Le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion de la restauration et du protocole départemental d'analyses bactériologiques avec Qualyse** ; permettant d'assurer un suivi efficace, simple et rapide de la gestion de la restauration des collèges (gestion des menus et des stocks, outil de suivi des déchets alimentaires, mise en application du Plan de maîtrise sanitaire départemental pour la traçabilité notamment) et offrant des indicateurs de suivi et de gestion (pourcentage de produits locaux et bio par exemple) utiles au pilotage de la politique de restauration.
- **Le retour à la "normale"** dans les collèges et la sortie de la crise sanitaire. Les actions de formation, d'accompagnement auprès des personnels adjoints techniques territoriaux des collèges ont repris. Le Département a pu notamment de nouveau encourager et faciliter la participation des personnels de cuisine à des actions de sensibilisation sur le recours aux produits locaux, bio, forum interbio, journée de visites d'exploitations de producteurs locaux...
- **L'accompagnement des collèges et des familles les plus modestes pour faire face à l'inflation générale et à la hausse des coûts de l'énergie** : afin de permettre aux collèges de disposer des ressources financières nécessaires pour faire face à l'inflation tout en conservant des capacités à mener dans le cadre de l'autonomie des établissements une politique pédagogique et éducative, le Département a voté une dotation complémentaire sans précédent et a été dans l'obligation d'augmenter les tarifs de restauration également. Afin de limiter les conséquences pour les familles, les aides à la restauration versées aux familles les plus modestes ont été augmentées.
- **L'accompagnement de l'enseignement supérieur au sein du département** avec le financement d'une demi-allocation doctorale de l'Université de Poitiers et une subvention pour l'installation d'une école supérieure d'ingénieurs, l'ESIGELEC, sur le site du Futuroscope.
- **Le maintien du soutien du Département aux structures à vocation éducative : poursuite** des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire.



Les chiffres clés

• Dotations de fonctionnement 2022 :

- Collèges publics : 3 815 647 € et dotation complémentaire de 500 427 €
- Collèges privés : 1 958 653 € pour le fonctionnement (forfaits d'externat)

20 575
collégiens :



16 427 dans les collèges
publics et 4 148 dans
les collèges privés

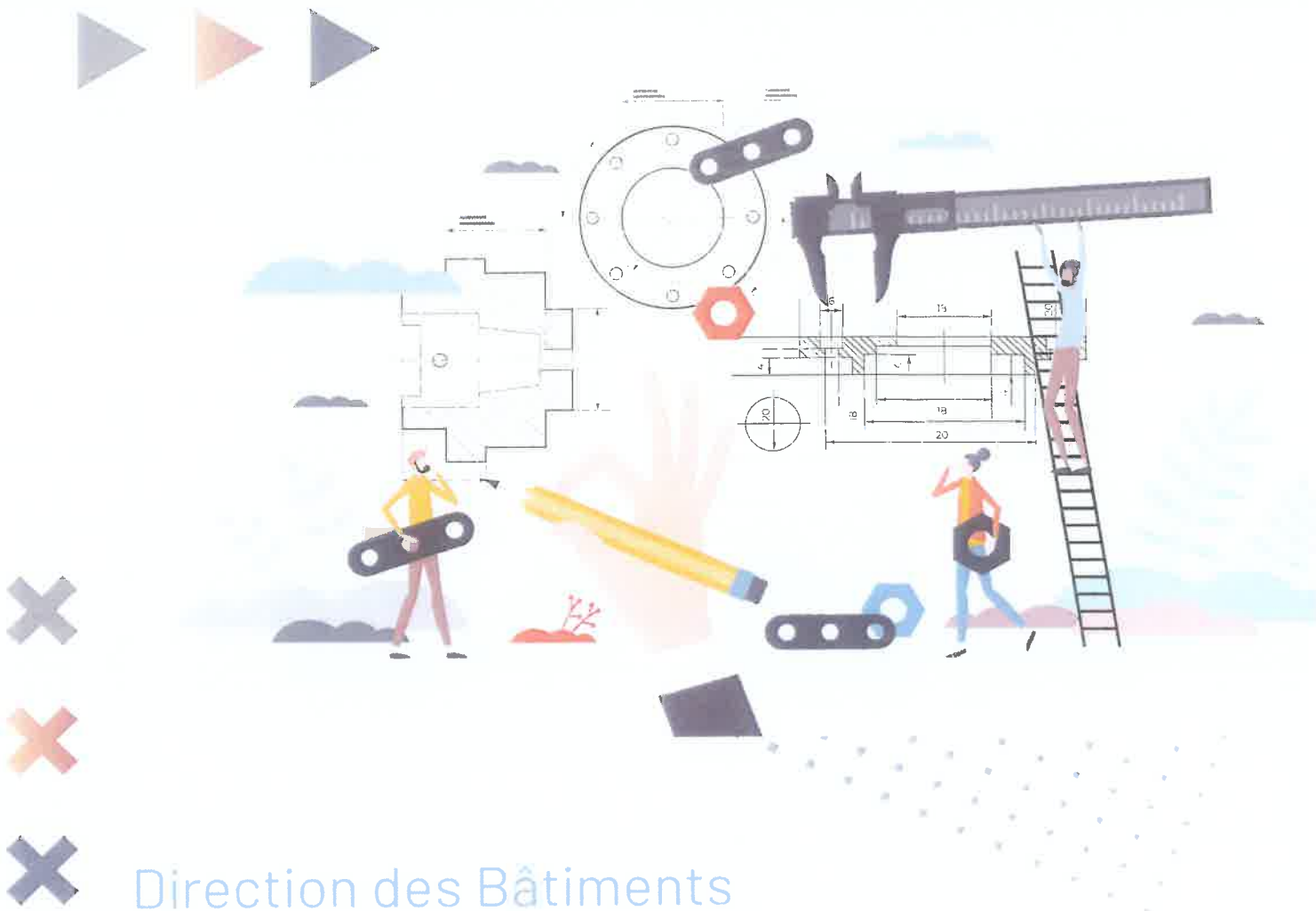
Restauration scolaire

50 % de produits
locaux, bio et labellisés
dans les restaurants
scolaires (13,32% en 2016)



PERSPECTIVES 2023

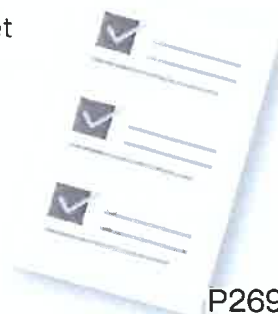
- **Mise en œuvre de la loi 3 DS** et révision de la convention cadre liant le Département aux collèges avec la déclinaison de l'autorité fonctionnelle sur les adjoints-gestionnaires, la fixation d'objectifs communs et d'indicateurs pour les suivre à tous les adjoints-gestionnaires.
- **Diffusion d'un guide de maintenance à destination des agents de maintenance des collèges** pour définir précisément, guider et accompagner les agents dans leur mission de maintenance curative et préventive.
- **Décliner les lignes directrices de gestion envers les Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) : actions à mener avec les agents :** veiller à ce que chaque agent ait un accès numérique de communication avec le Département, accompagner les agents en restrictions médicales en lien avec la prévention, accompagner les mobilités et évolutions professionnelles, actions permettant de limiter l'usure professionnelle.



Direction des Bâtiments

Les faits marquants

- Notification le 3 février du marché de maîtrise d'œuvre à NORD SUD Architecture pour la construction de la **MDS de Poitiers et de l'Espace Vienne Autonomie (EVA)** en extension de la DGAS, et de locaux d'archives, de bureaux et d'une salle de réunion en extension de la MDPH intégrant un nouveau hall d'accueil pour les usagers.
- Obtention le 22 février du Permis de Construire pour les travaux d'Accessibilité (Ad'Ap), de réhabilitation du RDC et d'isolation thermique du **collège Jean Moulin de Poitiers** et lancement des travaux.
- En mars, lancement des travaux d'Ad'AP et de réhabilitation thermique des collèges **Jean Macé de Châtelleraut, Arsène Lambert de Lençloître et Bellevue de Dangé-Saint-Romain**.
- Ouverture le 2 mai du 35^e collège "**Joséphine BAKER**" à Vouneuil-sous-Biard.
- Démarrage le 20 juin de la 1^{re} phase de travaux du **collège Henri IV de Poitiers**, dépollution, curage et démolition des bâtiments des années 60.
- Prise de fonction en juillet du nouveau directeur des bâtiments.
- Désignation par le jury le 14 septembre du projet lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du **nouveau collège de Mirebeau** mutualisé en un Pôle socio-éducatif et sportif : équipe de M. Rudy Ricciotti.
- Livraison le 7 novembre des **salons d'honneur de l'Hôtel du Département et de la Préfecture**, restaurés en référence à l'historique de 1864, avec sonorisation et wifi.
- En décembre, désignation d'AMOs pour la réalisation des DPE et la mise en application du Décret Tertiaire et l'actualisation des DTA pour les collèges et bâtiments départementaux.



Les chiffres clés

- **100** opérations engagées au titre des travaux de Grosses Réparations, d'Entretien et d'Equipements (GREE) bâtiments
- **106** marchés de services et de travaux notifiés et **641** bons de commande édités
- **2894** factures traitées

386



opérations

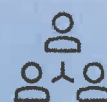
réalisées au titre des
demandes du Guichet
Unique

La construction de la MDS de POITIERS et de l'EVA en extension de la DGAS



35

collèges publics
et 80 principaux
bâtiments
départementaux
en gestion



296

opérations

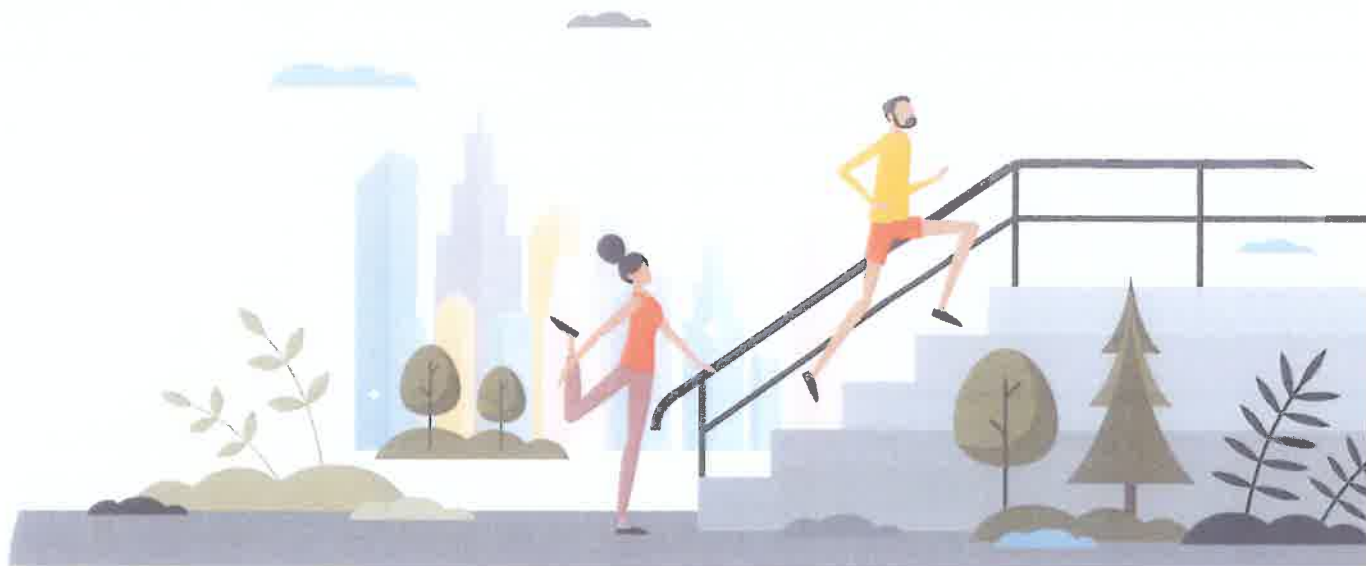
engagées au titre des
travaux de Grosses
Réparations, d'Entretien
et d'Equipements
(GREE) collèges





PERSPECTIVES 2023

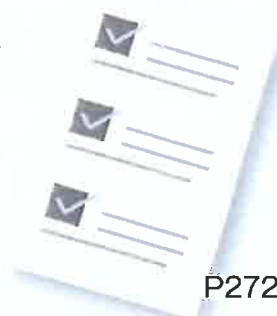
- Livraison des travaux du Plan de Relance (performance énergétique) et d'accessibilité des collèges Arsène Lambert de Lençloître, Bellevue de Dangé Saint Romain, Jean Macé de Châtellerault et Jean Moulin de Poitiers, avec pour ce dernier la restructuration des locaux de tout le rez de chaussée (administration, vie scolaire, CDI, sanitaires élèves).
- Livraison des travaux d'extension et de restructuration de la MDSP de Loudun avec le regroupement de la subdivision de Loudun.
- Livraison des travaux d'extension et d'aménagement de la cuisine de la ½ Pension, pour production de repas, du collège Joachim du Bellay de Loudun.
- Livraison des travaux du Plan de Relance (performance énergétique) des Archives Départementales (bureaux du R+1, salle de lecture et salle Louis Redet ; ERP du RDC).
- Livraison des travaux d'aménagement de 4 salles de sciences et de réhabilitation des ateliers Habitat de la SEGPA du collège Théophraste Renaudot de St BENOIT.
- Lancement des travaux d'accessibilité, de réaménagement de la Vie Scolaire et de ravalement des façades du collège Jules Verne de Buxerolles.
- Notification des marchés et lancement des travaux (phase 2) de réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers.
- Consultation des entreprises pour les travaux de construction de la MDS de Poitiers, de l'EVA et de locaux pour la MDPH, avec un début des travaux au second semestre.
- Validation du programme et lancement de la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre d'Exploitation de Châtellerault avec le regroupement des CE de Lençloître et de Saint Gervais et de la subdivision de Châtellerault.
- Dépôt du Permis de Construire par le cabinet d'architecture Rudy Ricciotti et lancement de la consultation d'entreprises, pour les travaux de construction du Pôle socio-éducatif et sportif de Mirebeau.
- Consultation d'AMO "programmiste et conduite d'opération" pour la réhabilitation des collèges Descartes de Châtellerault et France Bloch Sérazin de Poitiers.
- Lancement, avec la DTN, des études pour la réfection des installations audiovisuelles de la salle René Monory de l'Hôtel du Département.
- Lancement des études de faisabilité pour la rénovation des locaux et la mise en accessibilité des immeubles communiquant du 1 rue des Ecossais et du 1 place Aristide Briand pour l'installation de la Direction des Bâtiments.
- Mise à jour des DTA et des DPE de tous les sites "collèges et bâtiments départementaux" et engagement des études pour l'établissement d'un schéma directeur de performance énergétique des bâtiments.
- Poursuite des démarches de mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des travaux de GREE des collèges et des bâtiments départementaux.
- Réalisation par la Régie Bâtiments départementaux des demandes validées de guichet unique.
- Réorganisation fonctionnelle de la Direction des Bâtiments.



Direction des Sports

Les faits marquants

- **Inauguration de l'Arena Futuroscope le 7 avril 2022** : point de départ d'un mois de manifestations qui s'est clôturé le 6 mai 2022 par un premier concert donné par une artiste internationale. L'ouverture de cette salle à vocation événementielle et sportive d'une capacité de 6 000 personnes était très attendue des habitants de la Vienne. En 2022, l'Arena Futuroscope a accueilli, en partenariat avec le Département de la Vienne, des compétitions de niveaux national et international, notamment les équipes de France de Volley-Ball et de Handball.
- **Jeux Olympiques de Paris 2024 "impact 2024"** : en 2022, mise en place de l'action "Jeunes filles leader par le sport et développement du Volley-Ball" au Togo, sur le territoire de Grand Lomé, avec une journée à Wawa 1, dont l'objectif est de promouvoir le leadership et l'olympisme auprès des jeunes filles dans leurs établissements scolaires. Une jeune volontaire en service civique international est partie en 2022 au Togo au sein de l'association "Sport Femme et Développement" afin d'animer cette mission.
- **Appel à projets international - Caravane des Sports de Wawa 1 au Togo** : Initié en 2022, l'objectif était de mettre en place une caravane des sports sur la commune de Wawa 1. Les premières dates ont eu lieu les 28 et 29 décembre 2022 avec une forte participation des jeunes garçons et filles aux activités sportives proposées.
- **Plan sport 2024 : La Vienne en Jeux "équipements sportifs"** : l'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'émergence de projets innovants relatifs aux disciplines olympiques et paralympiques, à destination des collectivités territoriales, associations et sociétés sportives afin de :
 - Développer la fonction pluridisciplinaire des équipements sportifs
 - Construire de nouveaux équipements dans le département
 - Permettre l'organisation de manifestations sportives d'envergure internationale
 - Augmenter le nombre d'adhérents dans les clubs concernés



Les chiffres clés

- **Actions citoyennes** : participation de plus de 400 jeunes à des journées thématiques autour du sport : "Vigeant j'y vais", Internationaux Féminins de Tennis de la Vienne, actions avec les 6 grands clubs soutenus par le Département, participation à des rencontres sportives....
- **Plan sport 2024 "équipements sportifs"** : 7 projets retenus en 2022

**Sports
Nature**

5 stations

labellisées "Sports
Nature en Vienne"



23 disciplines
sportives peuvent
être pratiquées dans
le département

35 sites

Espaces, Sites et
Itinéraires inscrits
dans le cadre du Plan
Départemental des
Espaces, Sites et
Itinéraires (PDESI)

**Caravane
des sports 2022**

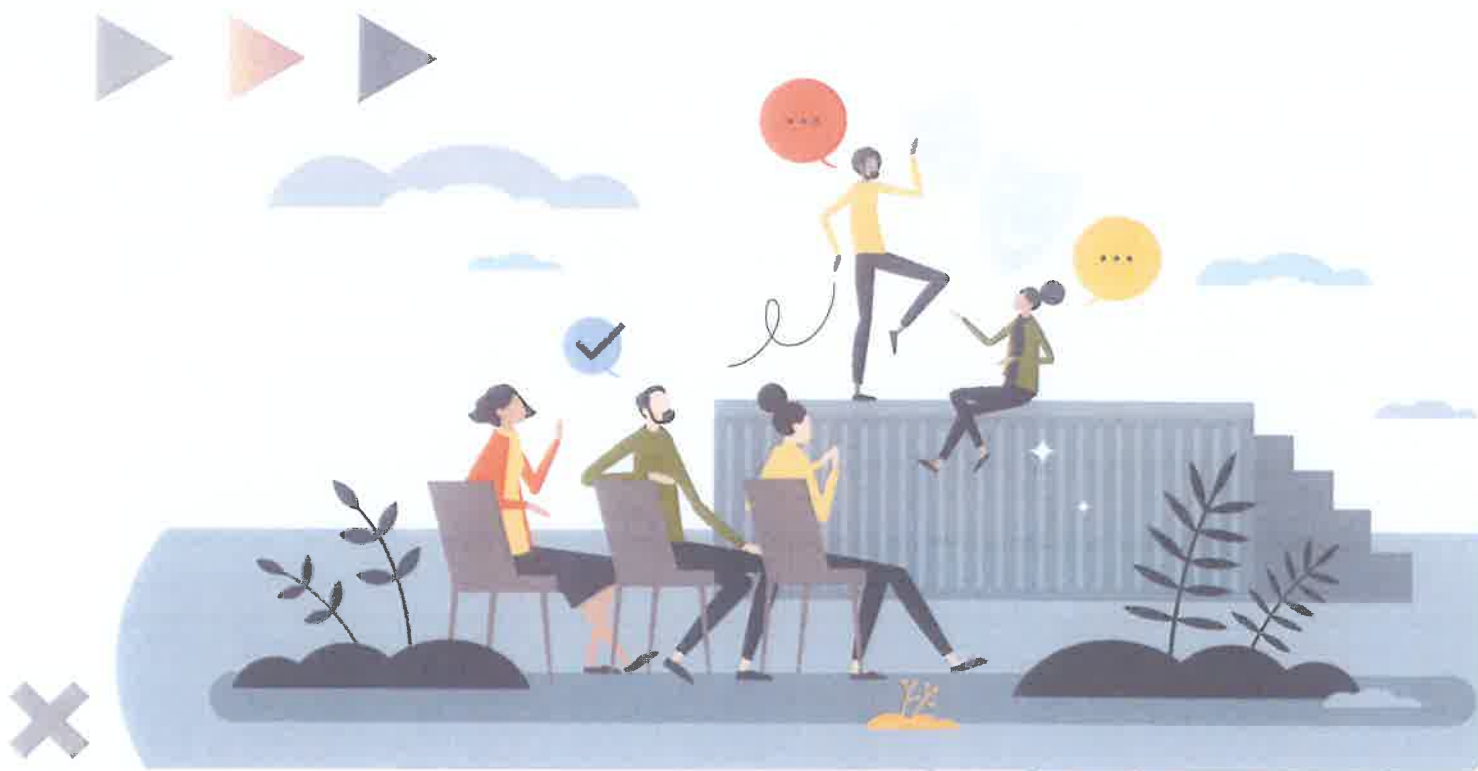
1 605 jeunes ont pratiqué
des activités
sportives au
sein de la
caravane des
sports





PERSPECTIVES 2023

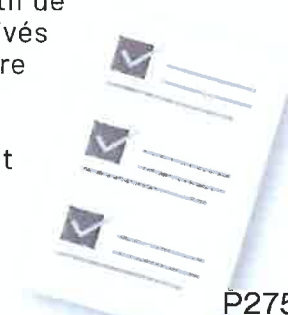
- **Journée olympique 2023** : plus qu'une manifestation sportive, cette journée sera organisée pour promouvoir les valeurs olympiques. A cette occasion, le parvis de l'Arena Futuroscope, en collaboration avec le mouvement sportif, s'anamera afin de faire de cette journée, riche en événements, une fête autour du partage et des valeurs de l'olympisme. Elle sera organisée en 3 temps :
 - animations sportives à destination des scolaires,
 - actions autour du sport-santé,
 - accueil du grand public pour des activités sportives lors d'une caravane des sports organisée en semi-nocturne.
- **Sports Nature** : le mois de juin sera le mois "Sports Nature", le but étant de valoriser les manifestations autour des sports de nature qui auront lieu dans le département de la Vienne.
- **Relais de la Flamme Olympique** : la flamme olympique traversera le département de la Vienne en 2024, afin de mettre en évidence son patrimoine historique, culturel et touristique. L'Arena Futuroscope sera le site de célébration qui accueillera le dernier relais de la journée, ayant vocation à être un moment festif avec une mobilisation maximale de la population du département. Un travail est mené en collaboration avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communes pour définir le parcours de la flamme sur le territoire de la Vienne.
- **Plan Sport 2024** : Appel à projets international - Caravane des Sports de Wawa 1 au Togo
L'objectif est de continuer à proposer une caravane des sports sur l'ensemble du territoire de la commune de Wawa 1 dans le but de rendre accessible au plus grand nombre l'activité physique sous différentes formes et de manière ludique.
7 activités sportives seront ainsi proposées aux enfants entre 8 et 12 ans : gestes de premiers secours, basket 3x3, athlétisme, rugby, volley-ball, tchoukball et badminton. Cette action sera renouvelée jusqu'en 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.
- **Sport-santé** : ouverture sur la technopole du Futuroscope d'un nouveau lieu unique d'animation autour du sport-santé et la qualité de vie au travail, le "QG Sport Santé Qualité de vie au Travail", qui proposera des créneaux dédiés pour les collaborateurs travaillant à proximité. Il sera également un outil pour développer des actions à destination de l'ensemble des collaborateurs du Département.
- **Arena Futuroscope** : Accueil de l'équipe de France féminine de Basket-Ball pour une rencontre internationale en novembre 2023. Cet événement pourra être support à une action de promotion et de développement du sport féminin.



Direction de la Culture
et du Tourisme
Culture

Les faits marquants

- Vote d'un nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) 2022-2029 soutenant les cinq axes stratégiques suivants : priorité à la jeunesse et aux publics éloignés, diversité et richesse des pratiques, accessibilité financière et géographique, professionnalisation des équipes, positionnement au cœur de la vie culturelle du territoire, (<https://www.lavienne86.fr/le-departement/les-priorites-de-la-vienne/schema-departemental-de-developpement-des-enseignements-artistiques-2022-2029>).
- Edition des Heures Vagabondes organisée dans son format initial entre têtes d'affiches, artistes émergents et découvertes, en collaboration étroite entre le Département, les communes et les bénévoles ;
- Elargissement du dispositif d'aide à diffusion culturelle professionnelle : soutien à des représentations jeune et tout public, sans sélection préalable des spectacles par le Département, dans des communes jusqu'à 10 000 habitants ;
- Appel à projets d'éducation artistique et culturelle enrichi d'un volet de médiation consacré à la Citoyenneté avec une ouverture aux collèges privés sous contrat ;
- Mise en place du dispositif Classes Histoire et Patrimoine en remplacement du dispositif de découverte du patrimoine à destination des collégiens : élargissement aux collèges privés sous contrat d'association, soutien financier aux collèges accru avec une aide forfaitaire journalière de 500€ ;
- A l'occasion de l'ouverture du Château de Monts sur Guesnes, invitation du Département à destination des collégiens de 5ème des établissements publics et privés sous contrat d'association de la Vienne à venir découvrir ce site en juin 2022 grâce à une prise en charge financière totale des frais de transport et de visite.



Les chiffres clés

- 8 compagnies professionnelles soutenues pour un projet d'éducation artistique et culturelle dans 8 collèges dont 1 collège privé et 3 projets de médiation sur la thématique de la Citoyenneté,
- 9 collèges soutenus dans le cadre du dispositif Classes Histoire et Patrimoine soit plus de 800 collégiens bénéficiaires,

6

collèges

bénéficiaires de l'invitation de collégiens de 5^e à venir découvrir le Château de Monts sur Guesnes en juin 2022 soit 310 collégiens



206

représentations de spectacles aidées à la diffusion dans 117 communes



47

structures

soutenues au titre du SDDEA représentant 5 536 élèves de moins de 25 ans



41 900
spectateurs

aux 11 concerts de l'édition 2022 des Heures Vagabondes

*Les Heures
vagabondes
de la Vienne*



PERSPECTIVES 2023

- Une attention particulière portée à la jeunesse, par la poursuite des dispositifs "Classe Histoire et Patrimoine", "4C-Culture, Citoyenneté, Collèges & Compagnies" et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'Education Artistique et Culturelle en arts visuels en lien avec le développement d'expositions d'artistes plasticiens professionnels au Département,
- Une édition des Heures Vagabondes avec 8 concerts d'artistes reconnus nationalement et internationalement,
- 40^e anniversaire de l'inscription de l'église abbatiale de Saint-Savin sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco,
- 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens.



Les faits marquants

- **Finalisation de l'étude de l'identité et du positionnement touristiques de la Vienne** menée par l'agence Bastille en concertation avec les acteurs touristiques. Cette étude a permis d'acter une promesse, "une multitude d'expériences uniques à partager, pour se retrouver soi et ses proches", et une ambition, "faire de la Vienne LA destination par excellence en France qui rassemble petits et grands", partagées avec les acteurs touristiques. Cette étude a également permis de positionner La Vienne comme marque de destination touristique.
- **Concertation des acteurs touristiques menée avec le cabinet ProTourisme en vue de l'élaboration du schéma départemental touristique 2023-2028.**
- **Réalisation du diagnostic touristique 2022 de la Vienne** en téléchargement sur www.lavienne86.fr/au-quotidien/tourisme-loisirs/strategie-touristique-departementale
- **Organisation du salon Proxi'Loisirs** les 2 et 3 avril 2022.
- **inaugurations de l'Arena Futuroscope** le 7 avril 2022, **du Château de Monts sur Guesnes le 25 juin 2022 et de la nouvelle attraction du Futuroscope**, Chasseurs de Tornades, le 2 juillet 2022, qui a reçu le prix de la meilleure attraction au monde en 2022.
- **Lancement d'un accompagnement méthodologique à la définition d'une stratégie Tourisme d'Affaires pour le département de la Vienne** avec le cabinet ProTourisme. Dans le cadre de cet accompagnement, une journée de séminaire Tourisme d'Affaires a été organisée le 6 juillet 2022 au Domaine de Roiffé.
- **Lancement**, en juillet 2022, **d'une étude** sur une année complète, **de la clientèle touristique du département**. Le 20 janvier 2023, un séminaire du Tourisme a été organisé notamment pour présenter les premiers retours de cette étude pour la phase juillet-novembre. Retrouvez les éléments en téléchargement sur www.lavienne86.fr/au-quotidien/tourisme-loisirs/observatoire-departemental-du-tourisme
- **Vote du Schéma Départemental touristique 2023-2028** le 16 décembre 2022. Le schéma est en téléchargement sur www.lavienne86.fr/au-quotidien/tourisme-loisirs/strategie-touristique-departementale

Les chiffres clés

- **Concertation des acteurs touristiques en vue de l'élaboration du Schéma Départemental Touristique 2023-2028** : 3 jours pour rencontrer 13 sites touristiques, 7 ateliers thématiques, 4 séminaires en commun.

Accompagnement méthodologique à la définition d'une stratégie Tourisme d'Affaires :
45 acteurs du tourisme présents au séminaire du 6 juillet 2022



Etude sur la clientèle touristique du département :
plus de 80 partenaires,
2 000 répondants sur la 1^{re} phase



Salon Proxi'Loisirs

près de 5 000 visiteurs, 186 exposants, 245 réponses obtenues à l'enquête réalisée auprès des visiteurs du salon pour les interroger sur leurs pratiques touristiques et de loisirs sur le territoire.



PERSPECTIVES 2023



- Mise en œuvre du Schéma Départemental Touristique 2023-2028 avec en priorité la mise en œuvre de la stratégie du développement de la filière Tourisme d'Affaires.
- Poursuite et finalisation de l'étude sur la clientèle touristique du département avec des retours d'enquêtes prévus en mai 2023 pour les phases novembre-mars, puis à l'automne 2023 pour les phases avril-été 2023.
- Mise en œuvre de :
 - la signalétique de la ligne acadienne à l'occasion du 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou,
 - la signalisation pour l'Abbaye de Saint-Savin à l'occasion du 40^e anniversaire de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Ouverture de la nouvelle attraction du Futuroscope : "Étincelle : la malédiction de l'opale noire3".
- Mise en place de l'opération "La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes" : achat de 1 000 billets individuels enfants par le Département à la Cie du Poitou afin de les offrir à des enfants d'habitants de la Vienne et répondre ainsi à l'un des objectifs du schéma départemental touristique 2023-2028 qui est de "faire des habitants de la Vienne les premiers ambassadeurs du tourisme en Vienne".



Les faits marquants

Numérique

Une première année de médiation numérique de la BDV sur le réseau

54 ateliers ont été organisés :

- 43 animations à destination des publics de bibliothèques. Plus de 400 personnes ont participé à ces animations.
- 11 formations à destination de bibliothécaires bénévoles et salariés.

Parmi les trois animations proposées aux publics des bibliothèques du département, citons l'atelier Jeu vidéo MarioKart Live pour les enfants. Atelier le plus plébiscité qui mélange jeu vidéo et course en réel de voitures télécommandées.

Action culturelle

Des partenariats confirmés et de nouvelles perspectives

Prix des Littératures Européennes de Cognac : les participants sont toujours aussi nombreux et motivés. Cette année, les lecteurs ont pu découvrir des écrivains portugais.

Les rencontres littéraires "La Bibliothèque Départementale invite" ont ponctué l'année culturelle, de Franck Bouysse à Saint-Julien-l'Ars à Thibaut Solano à Dissay, d'Emilie Vast à Civaux et Ligugé à Flore Vesco à Lusignan.

Prix du Roman des Collégiens : La Bibliothèque départementale poursuit son partenariat avec l'Education nationale dans l'organisation de ce Prix qui concernait 19 collèges et une rencontre bien rythmée à distance avec Marie Vareille.

Expositions de livres d'artistes : L'exposition de Bernard Alligand "Retour d'Islande", présentée à la médiathèque de Vivonne, a, dès la première année, concrétisé l'intérêt de développer des temps de médiation et d'exposition sur le livre d'artiste dans les années à venir. Plusieurs bibliothèques se sont déjà positionnées et différents artistes sont déjà repérés.

Résidence d'écrivains citoyens (fin 2022 et début 2023), 4 écrivains Murielle Szac, Bruno Doucey, Elsa Solal, Maria Poblete, accueillis sur 4 semaines, ont mené des ateliers d'écriture et semé des graines de citoyenneté à la rencontre d'écoliers et de collégiens de 4 territoires du Département (Vouneuil-sous-Biard, Latillé, Gençay, L'Isle-Jourdain). Une initiative menée en intelligence avec le Rectorat et la DSDEN.

Un programme de formation riche et complet

L'indispensable "formation de base" est proposée tous les ans depuis la validation du Plan Départemental de Développement de la Lecture (PDDL) 2021-2026 qui impose cette dernière aux responsables non formés du réseau départemental. D'autres formations plus précises comme "le jeu vidéo en bibliothèque" ou la "communication avec des logiciels simples et gratuits", des rencontres d'éditeurs comme Actes Sud ou la très attendue découverte de la rentrée littéraire, répondent aux besoins de salariés comme de bénévoles à des niveaux d'expérience différents. Des formations la plupart du temps complètes.

Collections

Rédaction d'une charte d'acquisition de la BDV qui permettra au réseau départemental de bibliothèques de mieux utiliser les collections de la BDV et d'ajuster leurs propres acquisitions de documents en fonction de cette dernière.

Les chiffres clés

- **33 936** réservations de documents effectués par les communes
- **30 878** lecteurs dont 40% d'enfants et 60% d'adultes sur le réseau
- **20 215** livres numériques ont été prêtés (+ 65 % par rapport à 2021)
- **30 839** revues numériques ont été consultées (+ 159 % par rapport à 2021)
- **11 950** films numériques ont été visionnés (+ 200 % par rapport à 2021)
- **3 670** cours numériques ont été consultés (+ 83 % par rapport à 2021)
- **229 392** morceaux musicaux ont été écoutés (+ 75 % par rapport à 2021)
- Un Prix des lecteurs des Littératures Européennes en progression : **543** lecteurs dans **43** communes du Département
- Une belle fréquentation pour une "première" exposition de livre d'artiste : **545** personnes, **320** scolaires pour l'exposition Retour d'Islande et **66** enfants pour des ateliers en maternelle et primaire



137 046
documents de la BDV
déposés dans les
bibliothèques des
communes



92 écoliers
et **170 collégiens**
ont participé
à la résidence
d'Écrivains citoyens



19
collèges
du Département
participent au
Prix du Roman
des Collégiens



65
bibliothèques
sont hébergées
dans le réseau
C@bri



PERSPECTIVES 2023

- Développement et diversification des ateliers numériques (plus d'une soixantaine sont déjà programmés). Cinq nouvelles propositions d'ateliers viendront compléter l'offre en 2023. Elles sont plus axées sur la robotique et la programmation.
- Une nouvelle exposition de livres d'artistes à la médiathèque de Civaux consacrée au travail d'Anne Paulus
- Reconduction de la résidence d'Écrivains citoyens avec de nouveaux collègues, à la vue du succès de l'édition 2022.
- Lancement du dispositif "la science s'engage" autour de la science en tant qu'acteur du développement durable, en partenariat avec l'Éducation nationale (CRED). Ce dispositif prévoit une exposition, des rencontres animées par des scientifiques auprès du grand public et du public des écoles primaires dans les médiathèques de Roches-Prémarie-Andillé et de Verrières.
- Signature de Contrat Départemental Lecture Itinérance 2023-2025 avec la DRAC pour un champ d'actions de médiations et de formations autour de la citoyenneté à destination du jeune public.



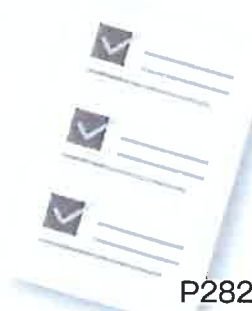
Archives Départementales

Les faits marquants

L'année 2022 fut une année de retour complet à la normale en termes d'accueil du public, tant des lecteurs que des élèves et étudiants. Les Archives ont même renoué avec le grand public au travers d'une exposition sur la Guerre d'Algérie, et l'ouverture à la visite lors des journées européennes du patrimoine.


Concernant les missions de fonds, les Archives ont retrouvé un volume de versements normal avec un peu plus de 500 mètres linéaires. On peut signaler en particulier le poids important des archives provenant des établissements d'enseignement, qu'il s'agisse des écoles du département ou du collège Henri IV, dont les livres anciens et les archives intermédiaires sont déposés pour la durée des travaux. En parallèle, les Archives ont entrepris de réévaluer la pertinence de versements anciens, ce qui a conduit à environ 140 mètres linéaires d'éliminations en 2022.

Du point de vue de la fréquentation en salle de lecture, la forte baisse induite par la pandémie n'a été que partiellement corrigée par le retour à la normale. Entre 2019, dernière année de référence, et 2022, le nombre de lecteurs inscrits est passé de 821 à 620 (-25 %), et le nombre de documents communiqués de 11698 à 7299 (-37 %). Il faut y voir en partie les effets de la pandémie, qui a éloigné les lecteurs, mais également de la bonne santé du site internet des Archives, très sollicité pour des demandes à distance. Ouvert à la veille du premier confinement, il offre de nombreuses ressources supplémentaires utilisables de manière autonome par rapport à 2019 soit un passage de 3,6 millions d'images à 4,46 millions en trois ans (23,6 % d'augmentation). La fréquentation internet reste d'ailleurs très élevée avec plus de 52 millions de pages vues (partie Deux-Sèvres comprise).



Les chiffres clés

- **508** mètres linéaires de documents et 1,37 Go de données collectés
- **620** lecteurs inscrits en salle de lecture et 7299 documents consultés
- **4,46** millions d'images diffusées sur internet
- **1811** demandes de recherche par correspondance
- **727** visiteurs (exposition et journées du patrimoine)



92 écoliers
et **170 collégiens**
ont participé
à la résidence
d'Écrivains citoyens



52
millions
de pages vues



3,33
millions
de visites



1459
élèves accueillis
sur place



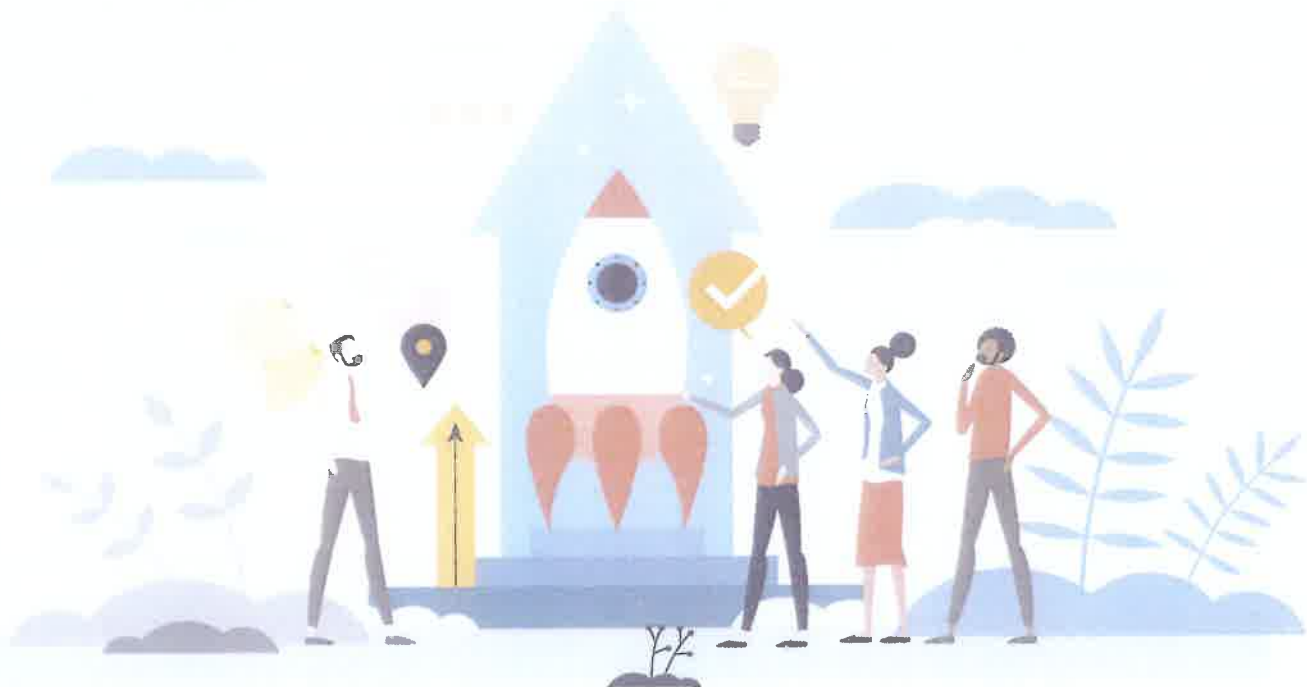
PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 devrait voir aboutir plusieurs projets d'ampleur pour les Archives départementales. Du point de vue de la collecte, les principaux enjeux se trouvent du côté de l'archivage électronique avec d'une part une réflexion sur la possibilité d'en confier l'hébergement à une société prestataire, et d'autre part la mise en place de la collecte des archives électroniques des communes en partenariat avec le Centre de gestion et l'Agence des territoires. Ce dernier point devrait se traduire par une offre de service à compter de 2024. La collecte des archives papier devrait connaître un accroissement relativement normal, malgré un important versement de la DREETS en début d'année.

La numérisation de fonds versés intéressant particulièrement le public se poursuit avec le début d'un chantier étalé sur deux ans afin de publier sur internet les matrices cadastrales napoléoniennes de tout le département. En parallèle, les trains de restauration de documents seront moins corrélés à ces travaux, et se concentreront sur des fonds dégradés mais non prévus en numérisation immédiate.

Concernant l'accueil du public, le principal chantier relève de la valorisation des fonds, avec la mise en œuvre du projet "Vox", soit la coordination des initiatives locales autour du Moyen Âge. Dans ce cadre, les Archives départementales elles-mêmes inaugurent une exposition en avril qui doit ensuite être présentée dans une dizaine de lieux dans le département d'ici à la fin de l'année 2023.

Enfin, le service connaîtra un changement de direction à partir de juillet avec l'arrivée d'une nouvelle directrice des Archives départementales.



Mission Jeunesse et Citoyenneté



Les faits marquants

Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne

2022 a vu la fin des travaux et la clôture de la première mandature 2020/2022. Une matinée a été consacrée avant l'été, à la présentation au Président et aux Conseillers départementaux, des projets réalisés par les quatre commissions de travail.

La rentrée 2022 a été l'occasion d'organiser dans les collèges publics et privés du Département, les élections pour la nouvelle mandature 2022/2024.

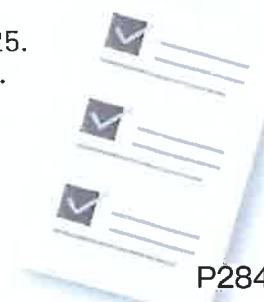
Dans le même temps, l'animation du Conseil Départemental des Jeunes a été confiée à l'association Kurioz de Poitiers, sous la conduite de la Mission Jeunesse et Citoyenneté.

Les 55 nouveaux jeunes élus ont été réunis les 3 et 4 novembre au Centre de Plein Air de Lathus, pour faire connaissance et commencer à travailler ensemble. Ce séjour d'intégration a permis de définir quatre commissions de travail autour de l'Olympisme : sport et inclusion, éco-citoyenneté, vivre ensemble et ouverture au monde. Il a aussi été l'occasion d'élire la Présidente du Conseil Départemental des Jeunes, les Vice-Président(e)s et les Rapporteur(e)s de chacune des commissions.

Accueil des Volontaires en Service civique

L'agrément du Département de la Vienne a été renouvelé par l'Etat pour la période 2022/2025.

- Seize missions ont été identifiées pour le recrutement de volontaires durant cette période.
- Les services du Département ont accueilli 7 volontaires en service civique en 2022.
- La mission "Stages de 3^e" a fait l'objet d'une étude pour le recours, au-delà de la mission des volontaires, à une plateforme dématérialisée facilitant la recherche d'un stage pour les élèves et la signature de la convention pour les familles, les entreprises et les chefs d'établissements.



Programme Territoire Volontaire

Le Département a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat, qui vise à encourager la mobilité internationale des jeunes. Avec ce programme, deux volontaires en service civique et un volontaire en solidarité internationale effectueront leur mission au Togo et en Argentine. Il est financé à hauteur de 70% par l'Etat.

Boussole des Jeunes

En partenariat avec le Centre Régional Informations Jeunesse Nouvelle-Aquitaine, les intercommunalités de la Vienne ont été réunies au Conseil Départemental, pour leur présenter le dispositif, ses résultats sur Grand-Poitiers et envisager son déploiement sur le Département de la Vienne.


Mobilité et solidarité internationale

Un projet conjoint avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et la Mission des Relations Internationales, a été conduit dans la perspective d'un déplacement au Togo de jeunes de la Maison d'Enfants de Salvart en avril 2023 et l'accueil de jeunes Togolais dans la Vienne en fin d'année. Ce projet important d'échange culturel, a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères.

Les chiffres clés



CDJ
Conseil
Départemental des
Jeunes de la Vienne :
mandature 2022/2024



31 collèges
concernés dont
25 collèges publics
et 6 collèges privés



55 jeunes,
28 filles et 27
garçons, élus
dans leurs
établissements



7 volontaires en service civique accueillis dans les services départementaux

- 3 volontaires à la Mission Jeunesse et Citoyenneté dont 2 pour le dispositif « Stages de 3ème » et 1 pour aider à l'animation du Conseil Départemental des Jeunes
- 2 volontaires à la Direction des Sports pour la valorisation des sites de sports de nature et la promotion du sport féminin au Togo
- 1 volontaire à la Bibliothèque Départementale de la Vienne pour favoriser l'utilisation et la médiation d'outils numériques dans les bibliothèques
- 1 volontaire au Fonds de Solidarité Logement pour lutter contre la précarité énergétique des logements des personnes défavorisées

16 missions identifiées au sein des directions du Département pour 2022/2025

Boussole des Jeunes : subvention de 20 000 € au Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine dont 10 000 € en 2022 pour le déploiement du dispositif sur le Département de la Vienne



PERSPECTIVES 2023

• **Conseil Départemental des Jeunes** :

- Poursuite, avec le concours de l'association Kurioz de Poitiers, de l'animation du Conseil Départemental des Jeunes durant la mandature 2022/2024
- Elaboration des projets dans chacune des quatre commissions de travail

• **Accueil des volontaires en service civique** :

- 11 volontaires en service civique recrutés dans les services départementaux : 2 à la Direction des Sports, 2 à la Mission des Relations Internationales, 1 à la Direction de l'Education, 1 à la Direction de la Culture et du Tourisme, 1 à la Direction de l'Action Sociale, 1 à la Direction de l'Action de l'Enfance et de la Famille, 1 à la Bibliothèque Départementale de la Vienne, 2 à la Mission Jeunesse et Citoyenneté

• **Mission Stages de 3^e** :

- Mise en application de la plateforme dématérialisée pour les stages des élèves de 3^e

• **Programme Territoires Volontaires**, initié par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes,

- Envoi au Togo (Lomé) et en Argentine (Province de Jujuy) de deux volontaires en service civique pour des missions sur la sensibilisation à la gestion des déchets et la promotion de la culture française
- Envoi au Togo d'un volontaire en solidarité internationale (VSI) pour une mission d'un an sur le projet FICOL (Facilité de Financement des Collectivités)

• **Boussole des jeunes** :

- Déploiement de la Boussole des Jeunes sur le Département de la Vienne, en lien avec les Communautés de Communes,
- Lancement officiel en septembre 2023
- Subvention de 10 000 € au Centre Régional Information Jeunesse

• **Mobilité et solidarité internationale** :

- Déplacement du 9 au 18 avril dans la commune de Wawa 1 au Togo de six jeunes de 14 à 16 ans de la Maison de d'Enfants de Salvart, accompagnés de leurs éducateurs et accueil dans la Vienne de six jeunes Togolais en octobre 2023,



Mission des Relations Internationales



Les faits marquants

Déplacement en Louisiane en octobre 2022.

L'objectif de cette mission était de rencontrer lors du Festival acadien et créole de Lafayette l'ensemble des institutions acadiennes et louisianaises afin de faire la promotion des célébrations du 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens dans le Poitou en août 2023.

Mission en novembre 2022 au Togo dans la Commune de Wawa 1.

Ce déplacement a permis de signer la convention entre les deux collectivités pour le déploiement d'une caravane des sports à Wawa 1, projet financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Des rencontres ont également été organisées avec l'Agence Française de Développement dans le cadre d'un projet FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Territoriales) sur l'adressage de la ville de Badou, la gestion des déchets et la mise en place d'une radio communautaire.

Déplacement en Autriche dans la région du Land de Styrie, en décembre 2022.

Cette mission a été l'occasion de relancer le partenariat avec l'Autriche que la pandémie avait quelque peu mis en sommeil. L'intérêt de poursuivre cette coopération se situe principalement dans leurs compétences en matière d'énergie verte avec le cluster "Green Tech" mondialement reconnu. La délégation a rencontré une dizaine de Start Up dans la perspective d'une collaboration avec des entreprises françaises.

Province de Jujuy (Argentine)

- Renouvellement de la convention de coopération avec la Province de Jujuy en juillet 2022.
- Poursuite du projet FICOL (Facilité de financement des Collectivités Territoriales françaises), sur la gestion de crise, la lutte contre les incendies et les secours en partenariat avec le SDIS 86 et le CHU de Poitiers.
- Projet Gastronomie et Patrimoine mise en place avec la Maison de la Formation et une école hôtelière de Jujuy ayant pour objectif l'échange d'apprentis cuisiniers entre les deux territoires.



Les chiffres clés

- **14 900 €** ont été attribués à des associations pour leurs projets internationaux au Burkina Faso et au Nouveau Brunswick.
- **4 établissements scolaires** ont bénéficié de l'aide à la mobilité internationale des collèves dans le cadre d'échange avec deux collèves en Allemagne, un collève en Autriche et un collève en Espagne représentant 116 élèves, pour un montant de 5 400 €.

Solidarité avec l'Ukraine : le Département de la Vienne a souhaité s'associer à l'élan de solidarité national mis en place pour aider le peuple ukrainien en accordant un soutien financier de 5 000 € au CHU de Poitiers et de 11 000 € à l'association Ukraine Libre à Poitiers.

24 000 €

ont été consacrés au soutien des comités de jumelage avec le Burkina Faso pour le développement de leurs projets.



17
collectivités

de la Vienne sont jumelées avec des collectivités du Burkina Faso

En 2022,

7 étudiants

ont bénéficié du dispositif Campus Mouv'86 pour des mobilités en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne pour un montant d'aide de 3 075 €.





PERSPECTIVES 2023

Déplacement au Canada dans la Province du Nouveau-Brunswick.

Cette délégation aura deux objectifs :

- L'étude du protocole innovant du Nouveau-Brunswick sur la prise en charge des personnes autistes, avec observation de la mise en place de cette démarche sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.
- Faire la promotion auprès des autorités locales (Consul de France des Provinces Atlantiques, Société Nationale Acadienne, Congrès Mondial Acadien et Université de Moncton, des célébrations du 250ème anniversaire de l'arrivée des Acadiens dans le Poitou qui se tiendront à l'été 2023).

Coopération avec la commune de Wawa 1 au Togo :

mise en place d'un projet FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Territoriales) proposé par l'Agence Française de Développement (AFD) qui comprendra trois composantes :

- adressage de la commune de Badou,
- gestion des déchets,
- mise en place d'une radio communautaire dans la commune.

Célébrations du 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens dans le Poitou :

organisation de plusieurs événements lors de l'année 2023 dans la Vienne avec 3 temps forts :

- 13 août 2023 à la Maison de l'Acadie à la Chaussée
- 14 août 2023 sur les rives de la Vienne à Châtellerault
- 15 août 2023 sur la Ligne Acadienne à Archigny



Mission Projets Numériques pour l'Éducation

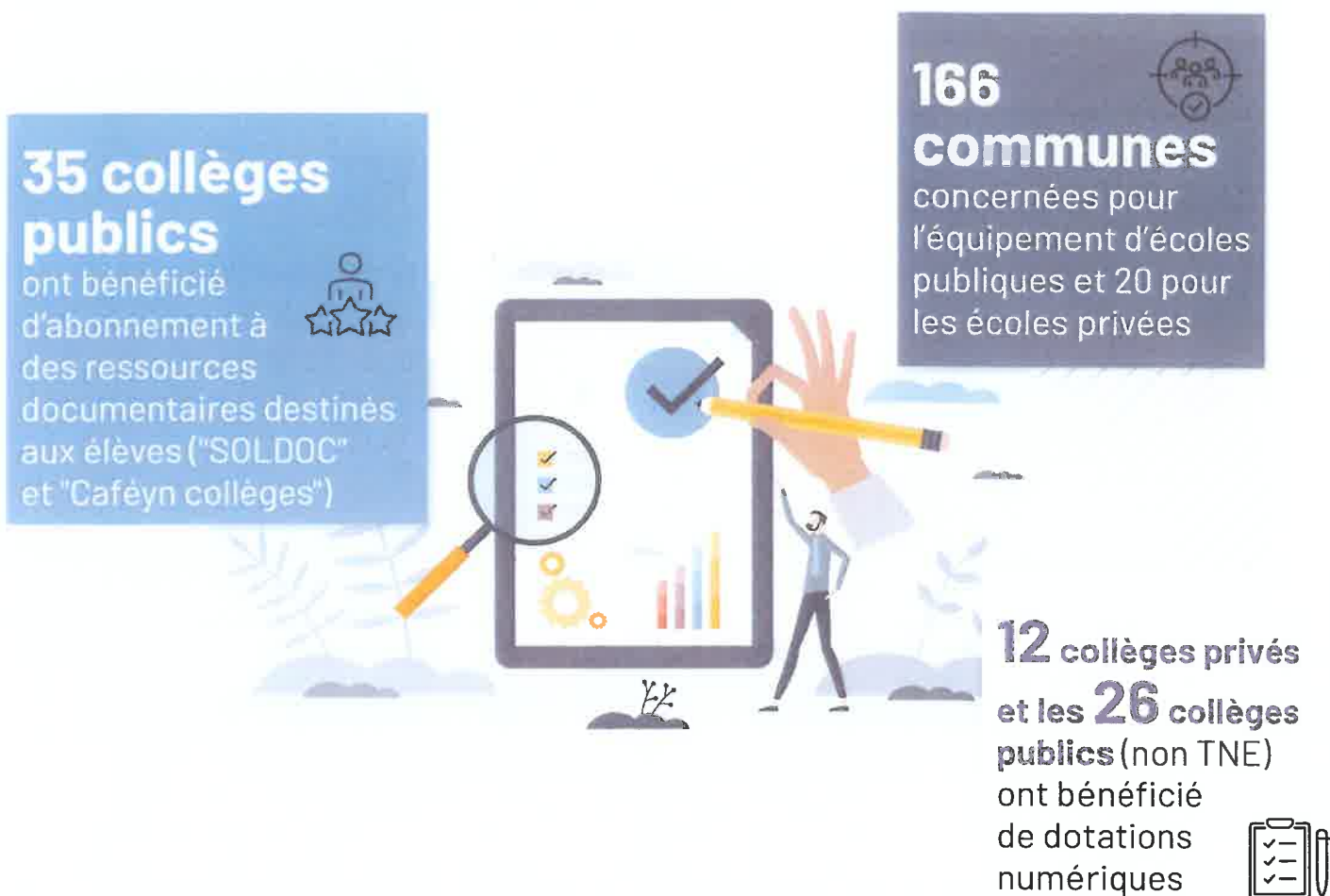
Les faits marquants

- Démarrage du dispositif "**Territoires Numériques Educatifs**" avec la signature le 18 mai 2022 d'une convention entre le Département et la Banque des Territoires. Construction du circuit financier et administratif pour le versement des fonds issus du plan d'investissement France 2030 :
 - Auprès des communes (pour les écoles publiques), en lien avec l'AMF86, l'AT86, l'académie de Poitiers, avec la signature d'une convention entre le CD86 et l'AT86 en octobre 2022, la mise en place d'un règlement financier.
 - Auprès de l'enseignement privé en lien avec la Direction Diocésaine et l'UDOGEC du Poitou, avec la signature d'une convention entre le CD86 et l'UDOGEC du Poitou en décembre 2022 pour les collèges privés, et la préparation d'un modèle de convention quadripartite CD86, la Direction Diocésaine, l'AMF86 et la DDFIP pour les écoles privées.
- Le 3 juin 2022, réunion de lancement d'un nouvel "Espace Numérique de Travail", intitulé "**Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse**", à destination des collèges publics.
- Décembre 2022, signature d'un marché innovant avec Docaposte, pour la mise à disposition d'une "**plateforme de stage 3^{ème}**" à destination des élèves scolarisés dans le public.
- Abonnement depuis septembre 2022 des collèges publics à **E-Sidoc** (portail documentaire), **Mémofiches** (sélection hebdomadaire d'articles), **Mémodocnet** (sélection actualisée de milliers de sites internes) et **Caféyn collège** (Kiosque de presse).
- Travail sur l'aménagement du "pavillon de la Vienne" qui hébergerait le projet Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation, si le consortium de partenaires constitué remporte l'appel à manifestation d'intérêt "innovation dans la forme scolaire" lancé par la Banque des Territoires.

Les chiffres clés

"Territoires Numériques Educatifs" (TNE)

- Plus d'**1 million d'euros** de fonds France 2030 perçus par le Département, en qualité de collectivité cheffe de file
- **9 collèges publics** ont été retenus comme étant pilotes de solutions innovantes et ont ainsi réceptionné des équipements numériques (écran numérique interactif, PC portables / tablettes...)



PERSPECTIVES 2023

- Poursuite du dispositif "Territoires Numériques Educatifs" en place jusqu'au 17 mai 2025
- Mise en service du nouvel ENT, intitulé "Espace Numérique de l'Education et de la Jeunesse" dans tous les collèges publics de la Vienne
- Ressources Numériques
 - Mise en service de la "plateforme de stage 3^e", pour faire connaître aux élèves de 3^e les offres de stages proposées par les entreprises, celles qui ont pris des stagiaires l'année écoulée et proposer la dématérialisation de la convention de stage
 - Adaptation du site "lire en Vienne" au public des collèges et accessibilité à partir du nouvel ENT
 - Poursuite du financement de la solution "SOLDOC" et "Caféyn collèges" auprès des collèges publics
- Dotation numérique auprès des collèges publics et privés
- Mise en place du "Pôle Numérique pour l'Education et la Formation" (Directrice de Projet rattachée à la Préfecture de la Vienne), si le consortium d'acteurs du territoire constitué remporte l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Banque des Territoires



Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire et Développement Durable

- ✘ Direction des Routes
- ✘ Direction de l'Agriculture,
de l'Eau et de l'Environnement
- ✘ Direction de l'Appui
aux Collectivités
- ✘ Direction des Technopoles
et des sites Futuroscope
- ✘ Mission Aménagement
et Inclusion Numériques
- ✘ Mission Appui Technique
Territoire et Habitat



Direction des Routes

Les faits marquants

L'adoption, en septembre, du Schéma Routier 2022-2027 constitue l'évènement majeur de 2022. Dans ce cadre, l'année a été marquée par les travaux du parking de Mont sur Guesnes, de la liaison RD46-RD24-RD14 sur cette même commune, du barrage de la Forge (Lhonnaizé), du carrefour de Longèves, du pont de Marigny-Chemereau, du créneau à 2x2 voies de Verrue inauguré le 10/11/2022 et des travaux sur la RD 7 Couhé-Civray (Phase 1). Les travaux de réhabilitation du pont Henri IV sont lancés en février et ceux du pont de Bonneuil-Matours ont repris en octobre avec l'autorisation de renforcer la pile de la rive droite. Cette dernière action a mobilisé le Pôle Grand Travaux et le Pôle Administratif de façon importante. Les différentes études en cours se sont poursuivies pour préparer les projets des années à venir.

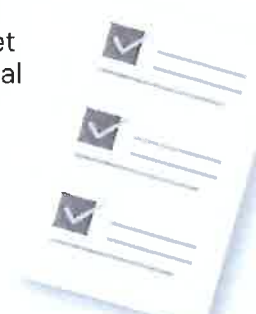
Une sécheresse exceptionnelle engendrant de gros désordres sur les chaussées a eu pour conséquence le vote de crédits supplémentaires visant à réparer les routes départementales les plus endommagées (+1,150M€).

La hausse du coût des matières premières a eu un fort impact sur le budget des routes tant sur le coût des travaux que sur les dépenses de carburant même si une diminution des volumes a été constatée.

Les efforts en matière environnemental ont été constants se traduisant par exemple par un recours à 92% à des matériaux de chaussées moins énergivores, par l'arrivée dans le parc automobile de 2 Zoé (8 commandées).

L'aménagement du réseau routier national constitue une priorité tant ces voies sont indispensables pour supporter le trafic de transit et pour structurer l'aménagement et la desserte des territoires de la Vienne. Ainsi, le Département a versé 4,982M€ pour financer l'engagement des travaux de la déviation de Lussac les Châteaux dont il est le contributeur le plus important auprès de l'Etat et de la Région. Le Département a également participé à la concertation sur l'aménagement global de la RN 147 pour lequel une décision de l'Etat est attendue.

Le Département est par ailleurs associé à une étude d'itinéraire conduite par l'Etat sur la RN 149. A la suite de travaux sur l'échangeur RN10/RD611 à Croutelle, la collectivité prendra possession des routes départementales aménagées. Enfin, le Département n'a pas souhaité demander le transfert des RN compte-tenu des enjeux d'aménagement et de maintenance de ces infrastructures.



Les chiffres clés

5 subdivisions, 1 service Etudes et Travaux

(Pôle Grands Travaux - un Pôle Ouvrage d'Art), un Service Entretien et Exploitation de la Route, un Pôle Administratif, un Pôle Transport scolaire des Elèves en Situation de Handicap (TESH)

Effectif :



251 agents

28



Nombre de sites
d'implantation :
(siège, subdivisions et
centres d'exploitation)

Matériel routier :

**410 véhicules
et engins**

- **4 775 km** de réseau routier (Réseau Structurant : 556,5 km- Réseau de Développement Local : 4 219 km)
- **781** ouvrages d'art et **366** murs de soutènement
- **333 398 €** de subventions payées aux communes pour leurs aménagements de sécurité
- **3 963** Permissions de voirie, arrêtés de circulation ou de signalisation
- **487** Conseils aux communes
- **501** Avis d'urbanismes, d'épreuves sportives
- **3 245** Déclarations de projets de travaux ou d'intention de commencement de travaux
- **3** déclarations de travaux en rivière et **2** déclarations auprès de l'ABF/DREAL.
- **50** conventions
- **84 500 €** de réparations d'ouvrages d'art suite à dix accidents
- **45** marchés notifiés en 2022 / **140** marchés et contrats gérés au siège et en subdivisions
- **5 196** factures
- **504** courriers rédigés / **68** saisines par voies électroniques reçues
- **11 821 mètres** de travaux de revêtements de chaussée en agglomération

- **11 926 mètres** de travaux de revêtements en enrobés sur le Réseau Développement Local (RDL)
- **9 756 mètres** de travaux de revêtements en enrobés sur le Réseau Structurant (RS)
- **75 229 mètres** de travaux de revêtements en enduits
- **2,9 km** de glissières de sécurité et 90 m d'écran moto
- **3 925 km** de fauchage
- **82** demandes de comptage (109 postes posés)
- **1 202 dossiers instruits** pour les transports exceptionnels
- **500 000 litres de carburants** consommés pour véhicules et engins
- **360 Tonnes** de sel consommées / **12** sorties en Veille Hivernale
- **499** sorties en Veille Qualifiée
- Nouvelle organisation de la signalisation horizontale : **plein dosage** sur la **moitié des RD** et demi dosage sur les autres RD, et **inversement l'an prochain**.
- **414** élèves transportés dans le cadre du TESH / **166** services différents.



PERSPECTIVES 2023

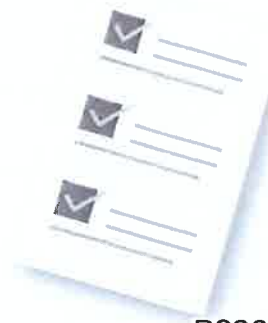
- Lancement des travaux sur la liaison RN10-RD7 avec la création d'une voie nouvelle permettant le raccordement de la RD 7 à l'échangeur de la RN 10 (mesures compensatoires comprises).
- Poursuite et fin des travaux du Pont Henri IV de Châtellerault mi-avril.
- Poursuite et fin des travaux du pont de Bonneuil-Matours avec une réouverture à la circulation en fin d'année.
- Lancement des travaux à Port de Piles (RD5) avec l'élargissement de la chaussée sur 3 km entre le bourg et le hameau "La Falaise" en septembre.
- Travaux de nuit pour le renforcement en enrobés de la RD 347 – Commune des Trois Moutiers
- Continuité des études inscrites au Schéma Routier
- Lancement de la 1ère phase de travaux du pont de la Couture (Château-Larcher)
- Plantation d'arbres et pose de réserves de récupération d'eau de 15m³ sur 12 centres d'exploitation pour palier à la restriction d'eau dues à la sécheresse sur certaines activités
- Lancement en fin d'année de la consultation pour les marchés publics de transport collectif spécifique pour la rentrée scolaire 2024/2025.



Direction de l'Agriculture,
de l'Eau et de l'Environnement
Agriculture

Les faits marquants

- Elaboration de la feuille de route pour l'agriculture
- AFAFE en cours (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnement) de Saint-Martin-la-Pallu : Un périmètre de 2373 hectares pour plus de 7000 parcelles réparties suivant 19 classes de terre couvrant 4 natures de culture (terre agricole, marais, bois et prairie)
- AFAFE en cours de Mazerolles, Gouëx et Lussac-les-Châteaux (déviation de la RN147) : Un périmètre de 2302 hectares comprenant 2775 parcelles. 14 classes de terre réparties en 3 natures de culture (8 classes de terre agricole, 3 classes de prairie et 3 classes de bois)
- AFAFE en cours de La-Chapelle-Bâton : Emergence d'un projet d'étude d'aménagement foncier sur un périmètre de 3220 hectares couvrant une partie des communes de La Chapelle-Bâton, Saint-Romain, Payroux, Château-Garnier, Charroux et Jossé. Un projet avec un objectif de réduction de la pression des pollutions sur la qualité de l'eau du captage des Renardières.



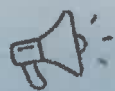
Les chiffres clés

- Aides exceptionnelles de 100 000 € aux agriculteurs impactés par le gel et la grêle en complément de celles de la Région et l'Etat
- Aides de 84 000 € au titre de l'investissement dans le cadre de l'appel à projet Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises agricoles (PCEA)
- Aides de 333 000 € pour soutenir les demandes de subventions des organismes professionnels agricoles incluant le plan d'action 2022 de la Chambre d'agriculture

14 nouveaux acheteurs,
soit 141 acheteurs
inscrits fin 2022



25%
du chiffre d'affaires
correspond à des
produits bio



agrilocal86
N°1 des agriculteurs locaux

Chiffre d'affaires 2022 :

457 000 €,

soit + 13%

par rapport à 2021

29 nouveaux fournisseurs,
soit 184 fournisseurs
inscrits fin 2022



PERSPECTIVES 2023

- Renouvellement de la convention avec la Région sur les aides économiques agricoles
- Agrilocal86 : Poursuite de la dynamique et démarchage des établissements médico-sociaux
- AFAFE Saint-Martin-la-Pallu :
 - Organisation de la consultation des propriétaires sur l'avant-projet d'aménagement foncier
 - Etude des réclamations qui seront déposées et lancement de la phase projet
- AFAFE Mazerolles, Gouëx et Lussac-les-Châteaux (déviation de la RN147) : poursuite de la phase d'élaboration de l'avant-projet d'aménagement foncier
- AFAFE La Chapelle-Bâton :
 - Organisation d'une réunion publique sur l'opportunité de l'aménagement foncier
 - Constitution de la Commission Locale d'Aménagement Foncier et lancement de l'étude préalable



Direction de l'Agriculture,
de l'Eau et de l'Environnement



Environnement

Les faits marquants

SEVE (Stratégie et Engagement de la Vienne en Environnement) :

- Enrichissement du rapport SEVE avec les résultats du Bilan Carbone
- Elaboration de l'Atlas des Paysages (livraison prévue fin 2023)

ENS (Espaces Naturels Sensibles) :

- Formalisation de la stratégie sur les Espaces Naturels Sensibles
- Achèvement des travaux de renaturation de la Zone Humide de l'Espace Naturel Sensible Départemental de Fontou à Valence en Poitou
- Finalisation de l'aménagement des sentiers nature accessibles aux personnes en situation de handicap sur les Espaces Naturels Sensibles Départementaux de la Verrerie à Béruges et de la zone humide en forêt de Scévilles à Monts sur Guesnes

SDE (Schéma Départemental de l'Eau) :

- Révision du programme d'aide sur ACTIV'4 Eau en cohérence avec le Schéma Départemental de l'Eau
- Organisation de sessions pédagogiques sur les eaux pluviales, l'assainissement non collectif et les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics
- Organisation d'ateliers d'échanges sur les zones humides et les eaux pluviales
- Poursuite de la construction de l'observatoire de l'eau
- Suivi avec attention l'élaboration des études HMUC (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat) des SAGE Clain et de la Creuse

La Vienne à vélo et rando :

- Véloroute n°94 - St Sauvant-Nalliers via Poitiers :
 - Etude d'itinéraire et de balisage
 - Sécurisation de l'ouvrage d'art à Saint Savin sur la Gartempe
- Chemin d'Aliénor : étude d'itinéraire et conception du logo
- Anciennes voies ferrées propriétés du Département : sécurisation des ouvrages d'art : Saïres / Mauprévoir / Saint-Martin l'Ars



Les chiffres clés

SDE

- 92 000 € de subventions individualisés en assainissement non collectif en 2022

ENS

- Animations nature en 2022 sur les ENS Départementaux :
 - 64 animations "Agenda Nature" (grand public, public "spécialisé", scolaires) avec 725 participants
 - 46 animations dans le cadre de l'appel à projet collèges, représentant 1085 élèves



Espaces Naturels Sensibles

5 Espaces Naturels et Sensibles

Départementaux opérationnels (maîtrise foncière et gestion conservatoire) représentant une surface de 210 ha, dont 4 aménagés avec des sentiers nature (Bois de la Loge à Pouillé, Fontou à Valence en Poitou, la Verrerie à Béruges, et la Zone Humide de Scévollès à Monts-sur-Guesnes)

PERSPECTIVES 2023

SDE :

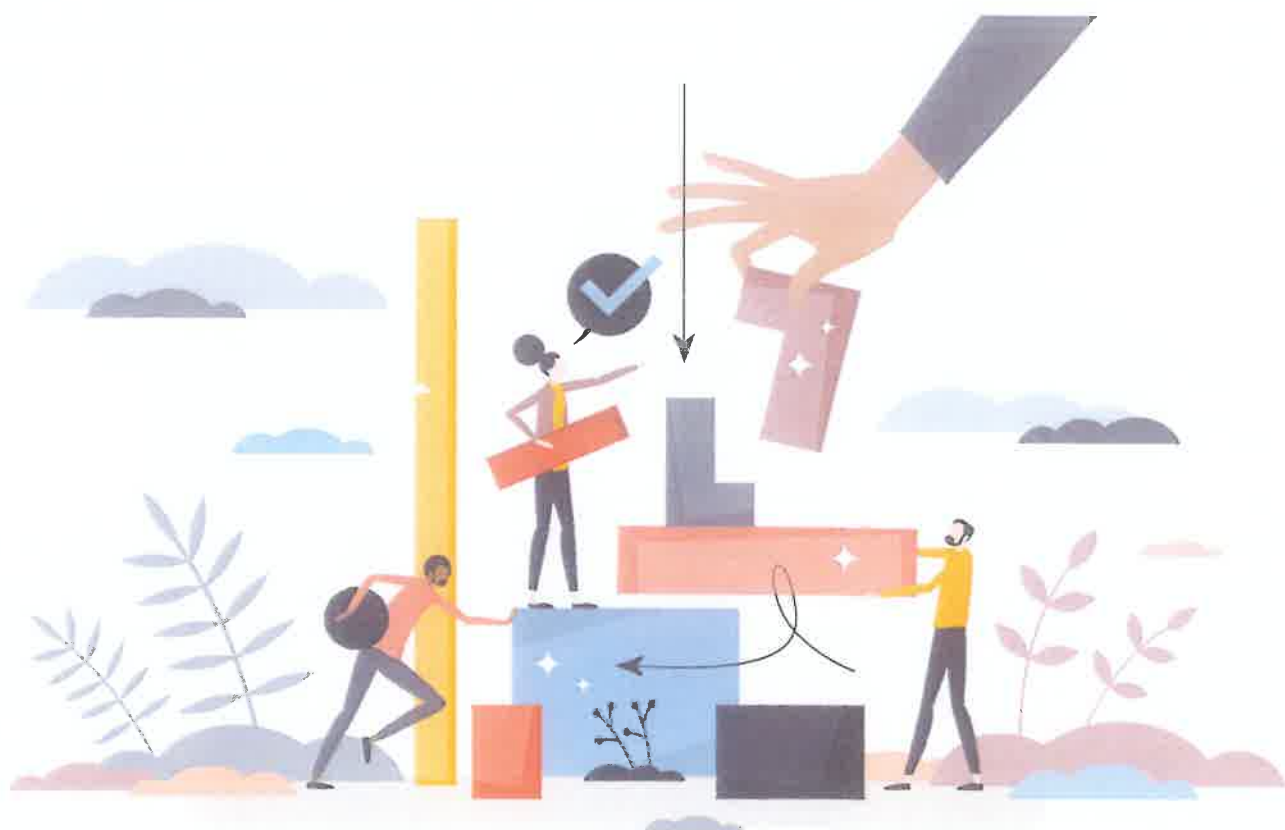
- Bilan à mi-parcours
- Suivi des études HMUC des SAGES Clain, Creuse, Thouet, Vienne et Vienne Tourangelle

ENS :

- Poursuite des acquisitions des ENS Départementaux
- Echange avec les intercommunalités sur les ENS locaux.
- Poursuite de la gestion des ENS Départementaux.
- 70 animations "Agenda Nature" prévues et 33 classes inscrites dans le cadre de l'appel à projet collège

La Vienne à vélo et rando :

- V94 : finalisation du balisage, mise en service et réfection de la chaussée de l'ancienne voie ferrée de Nalliers à St Savin,
- EV3 : Aménagement de la piste cyclable de Civaux,
- Chemin d'Aliénor : finalisation du balisage, mise en service et réfection de la chaussée de la ligne verte de Savigny-sous-Faye et à la Roche-Rigault,



Direction de l'Appui
aux Collectivités

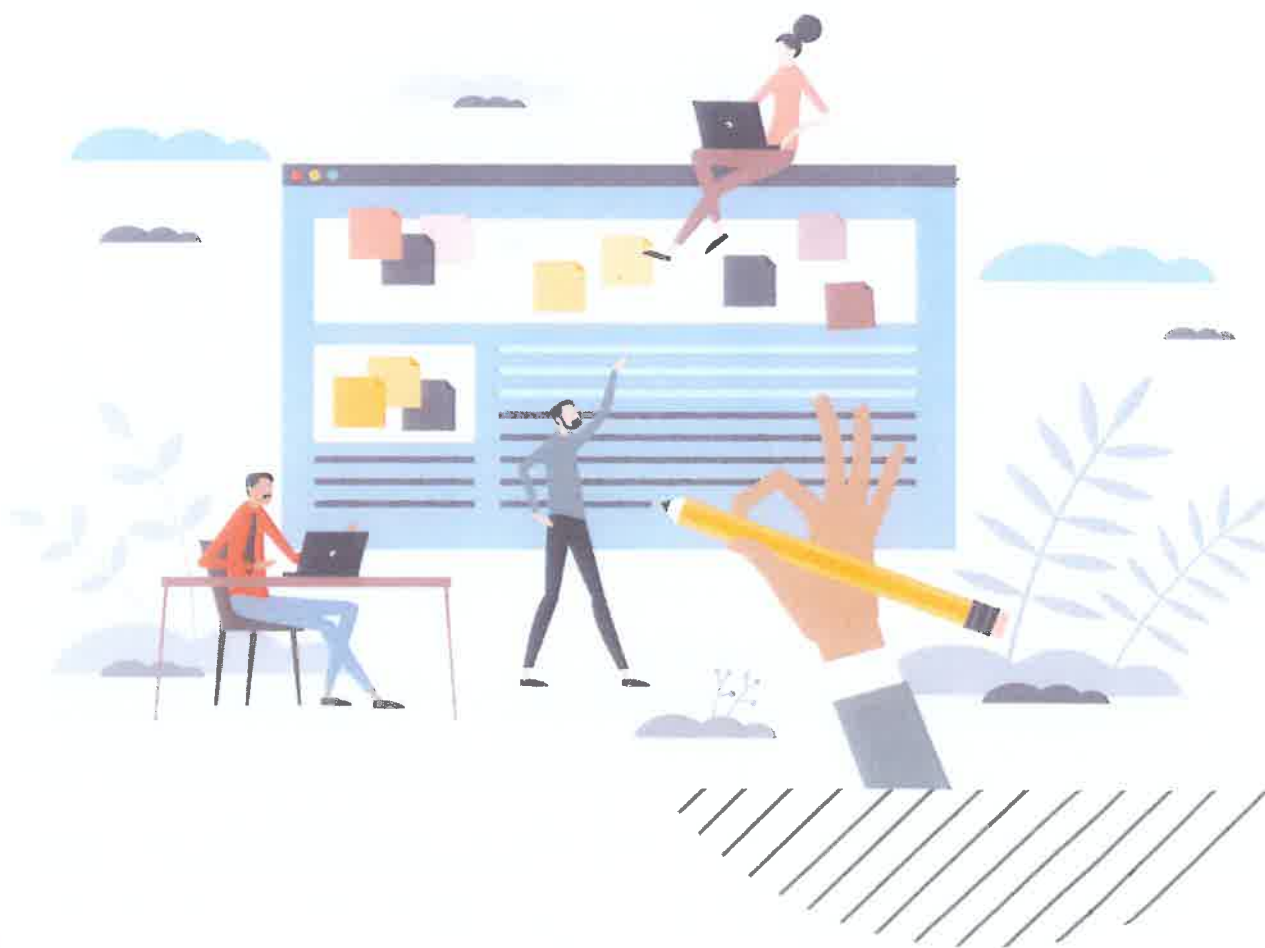
Les faits marquants

- Adoption d'un nouveau règlement ACTIV (règlement commun pour tous les volets et règlements spécifiques),
- Organisation des conférences de territoires avec chaque EPCI pour la préparation des Volets 2 Projets de territoire 2022-2026 et la présentation du nouveau règlement,
- Préparation des Volets 2 avec chaque EPCI,
- Campagne de relance pour solder les dossiers de demande de subvention du volet 3 afin de se mettre en conformité avec le nouveau règlement ACTIV,
- Augmentation des déplacements de l'équipe sur le terrain afin de renforcer les liens avec les territoires et répondre aux demandes des communes,



Les chiffres clés

- **Volet 2 : 3 projets** individualisés pour un montant de 172 600 € représentant 1 100 290 € de travaux,
- **Volet 3 : 425 dossiers** traités pour un montant de 6 699 860 € de subventions et 28 937 926 € de travaux,
- **Volet 4 Patrimoine 2022** : 715 766 € de subventions pour **29 dossiers** représentant 4 965 912 € de travaux.
- **17 communes** visitées.



PERSPECTIVES 2023

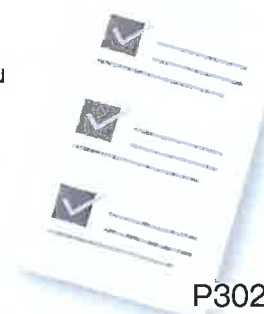
- Création de la Direction de l'Appui aux Territoires et de l'Habitat avec la fusion de la mission Habitat au sein de la Direction de l'Appui aux Collectivités
- Adoption des projets de territoires du volet 2 2022-2026 ACTIV avec les sept communautés
- Lancement de l'étude de préfiguration du futur contrat Fonds Chaleur signé avec l'ADEME (soutien aux projets d'investissement en énergie renouvelable thermique)
- Prise en charge de l'harmonisation des pratiques de saisie dans l'outil Astre subvention pour l'ensemble des directions et formation des nouveaux arrivants,
- Mise en ligne des aides départementales sur Aides-Territoires, guichet unique des dispositifs d'aides en faveur des collectivités,



Direction des Technopoles et des sites Futuroscope

Les faits marquants

- Ouverture de l'Aréna Futuroscope et du parking connexe réhabilité ; amélioration des cheminements piétons (éclairage LED & détection et signalétique) ;
- Ouverture du château de Monts-sur-Guesnes ;
- Travaux Gros Entretien/Réparation (GER) Parc du Futuroscope et Palais des Congrès ;
- Travaux Voirie/Réseaux Divers (VRD) ZAC de la Technopole (parking, viabilisation...) ;
- Lancement des AfterWork dans le cadre de l'animation de la Technopole du Futuroscope ;
- Augmentation du nombre d'entreprises locataires implantées dans les bâtiments départementaux ;
- Mise en place du décret Tertiaire / OPERAT des bâtiments départementaux ;
- Modernisation du contenu du catalogue d'offres de services numériques sur la Technopole du Futuroscope ;
- Gare TGV Futuroscope : la réparation du transformateur général électrique ;
- Augmentation importante des coûts énergétiques => tension sur les budgets ;



Les chiffres clés

- Nombre de marchés notifiés : **18**, nombre de factures mandatées : **1501**
- Palais des Congrès du Futuroscope = > **200 000 € HT** (Investissement) / redevances versées au département de la Vienne yc remboursement des taxes **589 880 €**
- Nombre de petits déjeuners en 2022 : 5, fréquentation moyenne : 55 personnes
- Taux d'occupation des bâtiments départementaux en location sur la Technopole du Futuroscope : @3 : 100 %, Maison des Communes : 100 %, @2 : 96.78 %, Morphée : 43.42 %, Téléport : 64.20 %

Aréna Futuroscope

redevances couvrant l'investissement et les coûts d'exploitation d'un montant total de **2,072 M€ HT** / Recettes garanties perçues par le département de la Vienne d'un montant de **566 229 € HT**.



4

Nombre des afterworks en 2022 : fréquentation moyenne : **64 personnes**

Parc du Futuroscope **1,616 M€ HT** de GER (Investissement) / redevances versées au département de la Vienne = **3,207 M€ HT**





PERSPECTIVES 2023

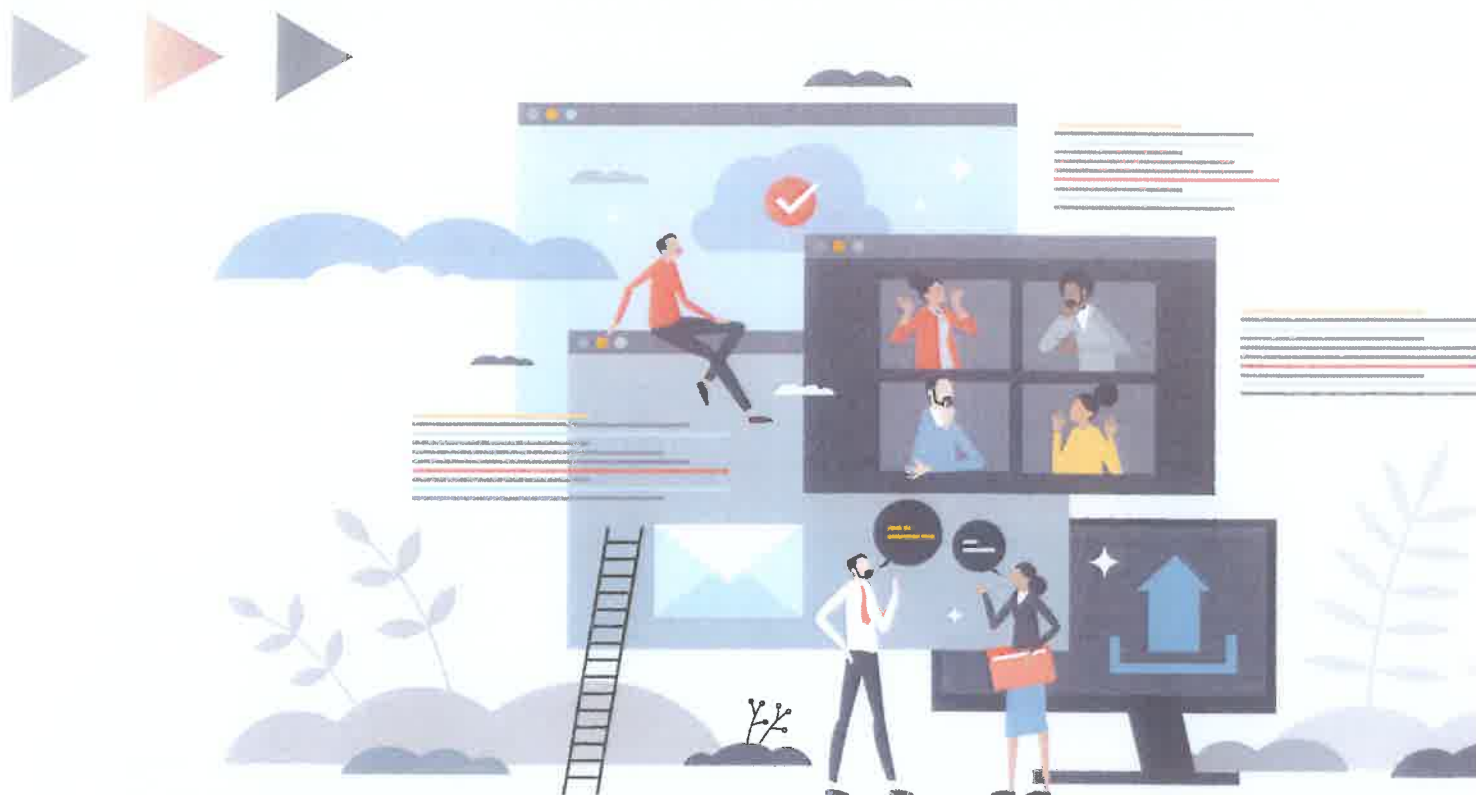
L'année 2023 sera la première année complète d'exploitation de l'Aréna Futuroscope.

Pour le Parc du Futuroscope, des travaux de contrôle d'accès dans 7 bâtiments sont programmés mais également d'importants travaux de voirie et de rénovation du réseau de chaleur. Des travaux de restructuration de l'entrée principale vont également débuter. L'entrée sera entièrement repensée avec la création d'une place de vie (la plaza Futuroscope) qui sera au centre de tous les nouveaux équipements.

Au Palais des Congrès, outre des travaux de remplacement du système de son pour l'amphithéâtre qui sont prévus, ce sont surtout les travaux de rénovation des loges qui débutent en 2023. Ils permettront d'améliorer la qualité de l'accueil des congressistes et des artistes. Les loges actuelles seront entièrement rénovées, ainsi que les sanitaires, et des loges groupes seront créées.

Autres points :

- Lancement du nouveau site internet de la Technopole du Futuroscope
- Changement du logo de la Technopole
- Organisation d'un marché de producteurs locaux
- Organisation de la fête des Arobases
- Mise à jour de l'annuaire des entreprises de la Technopole
- Mise en place du réseau avec les promoteurs immobiliers afin de travailler ensemble pour les locations
- Poursuite de la vente de fonciers départementaux de la Technopole du Futuroscope liés à des projets immobiliers
- Début des travaux d'installation de la vague de surf sur le lac de la Technopole
- Ouverture de l'éco-crèche bilingue NA ! sur la Technopole du Futuroscope



Mission Aménagement et Inclusion Numériques

Les faits marquants

Aménagement

- Pilotage de Vienne Numérique et coordination Vienne – Deux-Sèvres
- Réseau d'Initiative Publique : 10 000ème abonné fibre / 30 000 prises construites
- Appel à Manifestation d'Engagement Local (AMEL) : 12 000 premières prises fibre construites / construction d'infrastructures d'interconnexion Orange/CD86
- Information des élus et citoyens

Inclusion

- Structuration du réseau des Conseillers Numériques France Service
- Mise en place d'un N° d'appel public
- Communication presse et radio
- Organisation des Heures Numériques 2022 à Dangé-Saint-Romain
- Travaux sur l'e-parentalité dans le cadre de Territoire Numérique Educatif (TNE)

Téléphonie mobile

- Accompagnement du Dispositif de Couverture Ciblée (5 sites neufs)
- Accompagnement du Dispositif de 4G Fixe (33 sites neufs)



Les chiffres clés

Réseau de

34 Conseillers Numériques

France Service dans la Vienne dont 5 du Département et 1 coordinatrice Vienne Numérique

60%

Déploiement de la fibre en Vienne



1 000

accompagnements téléphoniques sur l'accès Internet



Les Heures Numériques

les 15 et 16 octobre 2022 à Dangé-Saint-Romain : 700 participants sur les 2 jours



PERSPECTIVES 2023

- Finalisation Réseau d'Initiative Publique et Vie de Réseau
- Atteinte des objectifs Appel à Manifestation d'Engagement Local (AMEL) 2023
- Maintien et structuration d'un réseau de Conseillers Numériques
- Actions sur l'e-parentalité dans le cadre de TNE
- Les Heures Numériques 2023
- Etude des actions envisageables dans le cadre de "Territoires Connectés"



Mission Appui Technique Territoire et Habitat

Les faits marquants

Révision du Schéma Départemental de l'Habitat (SDH)

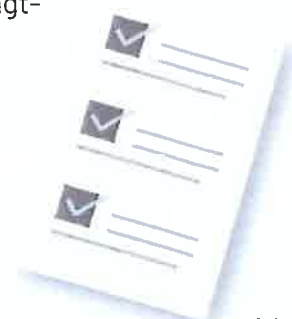
- Engagement de la réflexion pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma sur la période 2023/2028 sur la base des études diagnostics disponibles.
- Organisation de trois comités de pilotage composés des élus de la commission Habitat Logement permettant de valider chaque étape de construction du dispositif.
- Evolution de ses actions au vu des retours des partenaires consultés, du contexte économique, social et environnemental et des évolutions réglementaires.
- Adoption du Schéma lors de la session budgétaire 2023 avec deux actions nouvelles et vingt-deux actions reconduites.

Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental "Habiter Mieux et Autonomie"

- Lancement d'un nouveau marché public permettant la poursuite du suivi animation / SOLIHA Vienne attributaire du marché.

Appel à projet "restructuration des centres-bourgs et centres anciens"

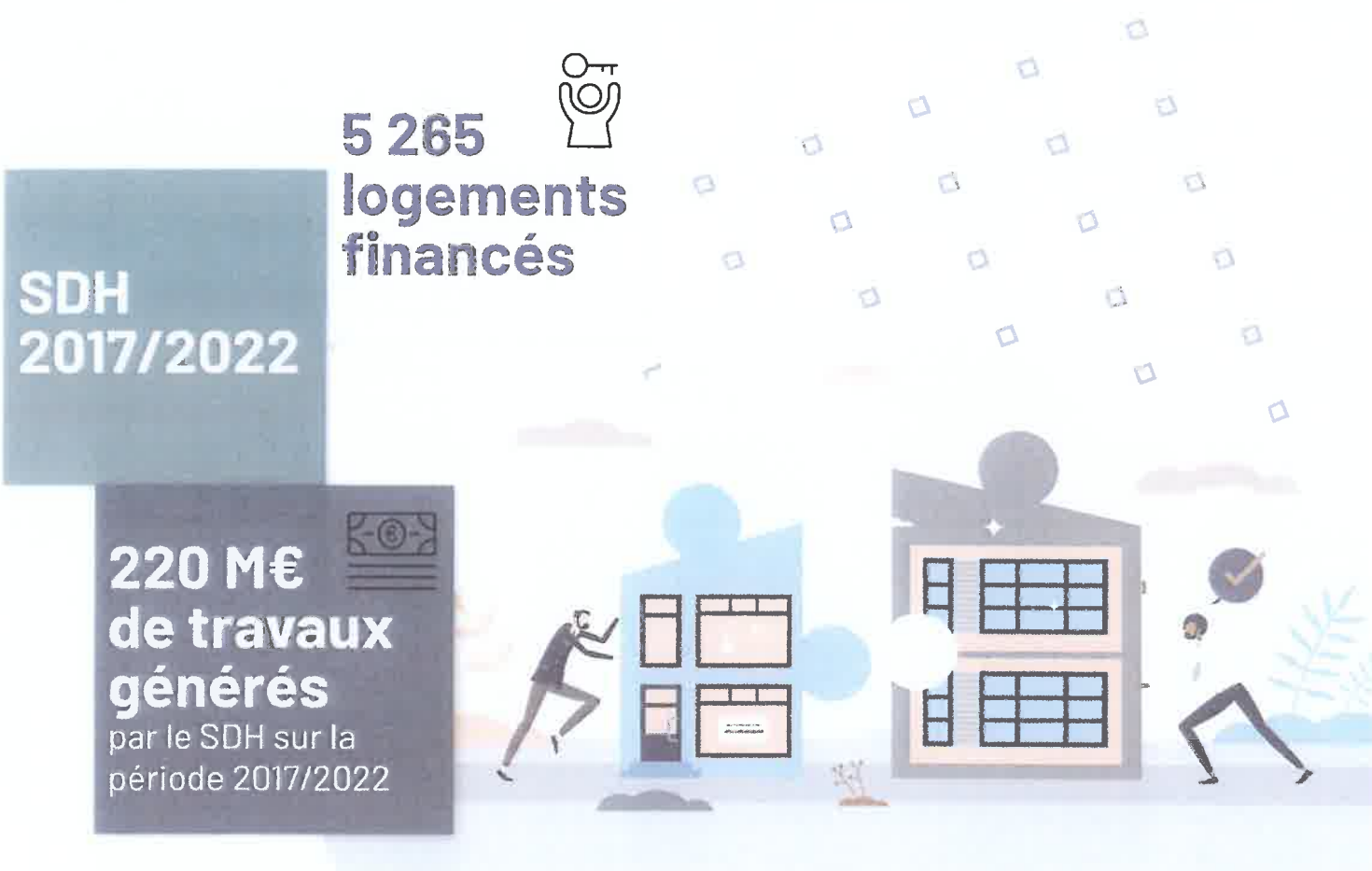
- Modification du règlement concernant le financement de la phase opérationnelle et organisation d'un jury le 15 octobre 2022 (validation de 11 projets).



Les chiffres clés

Budget d'investissement 2017/2022

- AP SDH 13,2 M€
- AP Appel à Projet "restructuration des centres-bourgs et centres anciens" 5 M€



PERSPECTIVES 2023

- Lancement du SDH 2023/2028 : un budget de 6,6 M€ pour les 3 premières années / impression livret et mise à jour site internet,
- Avenant 2023 du PIG "habiter Mieux et Autonomie" permettant la poursuite du dispositif,
- Petites Villes de Demain (PVD) : 5 projets d'OPAH RU sur les territoires intégrés au SDH,
- SDH lancement démarche expérimentale Bimby sur le territoire de la CC des Vallées du Clain,
- Convention d'objectifs avec Habitat de la Vienne (objectifs de production de Logements Locatifs Sociaux (LLS) en neuf et en Acquisition-Amélioration),
- Nouvel Appel à Projet "restructuration des centres-bourgs et centres anciens" avec une AP de 2,4 M€ pour 3 ans et organisation d'un jury en 2023
- Poursuite de la dynamique des programmes territoriaux sur les territoires de la CC Vienne et Gartempe et de la CA Grand Châtelleraut.



Direction Générale + + + **Adjointe des Finances,** **des Moyens et du Numérique**

- ✘ Direction du Budget et des Finances
- ✘ Direction des Affaires Générales
- ✘ Direction de la Transition Numérique
- ✘ Mission Conseil Juridique
- ✘ Service des Assemblées
- ✘ Mission Affaires Immobilières
- ✘ Mission Commande Publique
- ✘ Mission Protection des Données
- ✘ Conseil en Gestion
- ✘ Commission Locale
d'Information de Civaux



Direction du Budget et des Finances

Les faits marquants

Préparation au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 :

- Paramétrage, transposition, information et formation des acteurs concernés
- Rédaction d'un nouveau règlement budgétaire et financier
- Adaptation de la procédure de gestion de l'inventaire comptable

Dialogue de gestion / qualité comptable

- 05/10/2022 - Journée à thème "exécution des marchés publics" co-organisée avec la Payeure Départementale.
- 22/11/2022 - Séminaire Budget-Finances :
 - Actualités budgétaires et financières.
 - Echanges collectifs sur l'interconnaissance et les besoins du réseau.

Programmation FSE+ 2021-2027 :

Le Département de la Vienne retenu comme organisme intermédiaire avec une enveloppe notifiée de 5,4 M€ pour la période.

Les Fonds européens en soutien face à la pandémie de Covid-19 en Vienne :

- Gestion administrative du cofinancement des dépenses de matériel, masques, vaccino-drome, dépenses de personnel.
- Signature de la convention React-UE pour le financement des opérations MobiVienne et Vienne Emploi Insertion.

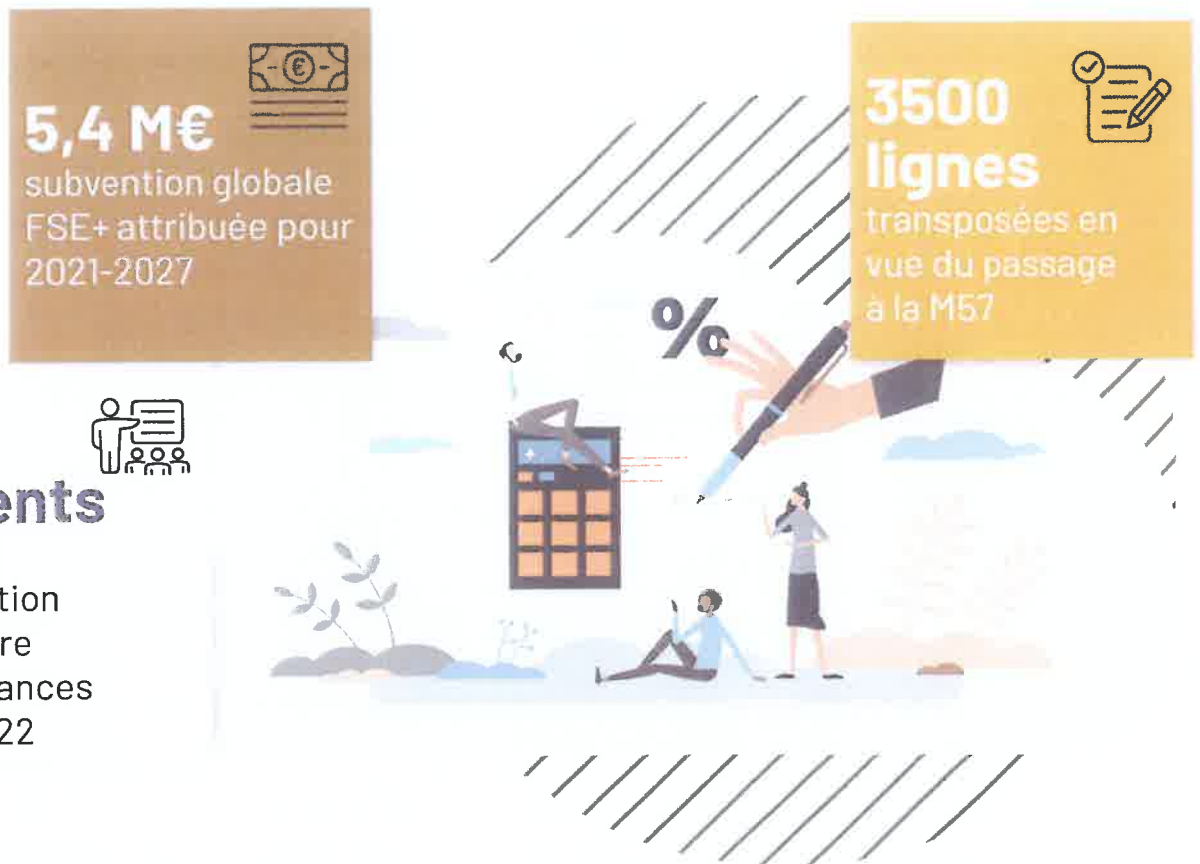
Aréna-Futuroscope :

- Exécution du marché de partenariat suite à la livraison et à la mise en service de l'équipement.
- Fixation du taux d'intérêt de la dette garantie et gestion de la dette afférente au projet. Mise en place des procédures budgétaires et financières adaptées.



Les chiffres clés

- 1,5 M€ de fonds européens sollicités dans le cadre de la crise sanitaire
- 10 contrôles de service fait sur des dossiers cofinancés FSE, pour un montant de 1,2 M€
- 45 M€ de contrats d'emprunts négociés avec les banques dont 30 M€ pour le budget principal au taux moyen de 3,1%
- 6 budgets, 45 278 mandats émis, 11 673 titres de recettes

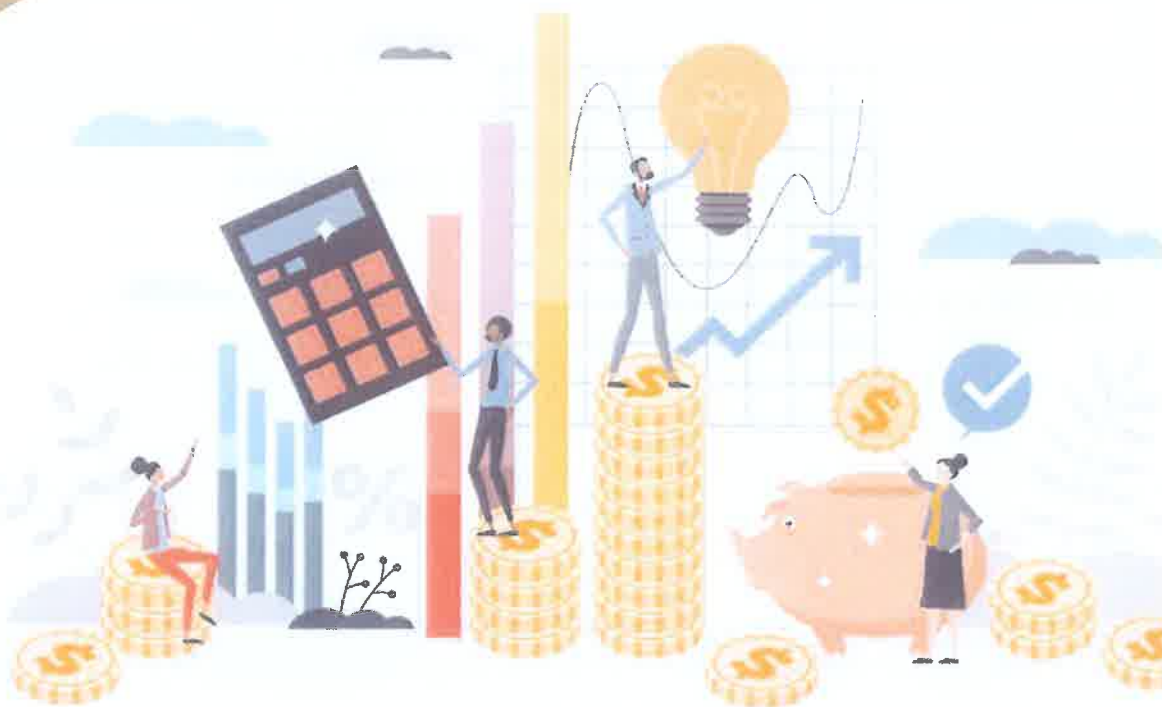


Plus de
80 agents
réunis lors
de la 1^{re} édition
du séminaire
budget-finances
le 22/11/2022



PERSPECTIVES 2023

- Actualisation des perspectives budgétaires pluriannuelles en fonctionnement et en investissement avec un applicatif dédié
- Modernisation des tableaux de bord pour le suivi de l'exécution budgétaire (dépenses, recettes, qualité comptable)
- Ingénierie financière auprès des directions pour développer le recours aux financements externes thématiques (Fonds Vert, FEDER géré par la Région, ...)
- Finalisation de la maquette de subvention globale FSE+ 2021-2027 puis signature de la convention avec l'Etat
- Dialogue de gestion :
 - Création et mise à disposition d'un centre de ressources pour les services
 - Organisation de la 2^e édition du séminaire budget-finances à l'automne
- 1^{ère} année de mise en œuvre de la M57 : adapter les procédures relatives à l'inventaire comptable et accompagner les directions dans cette transition.
- Veille sur le passage au Compte Financier Unique.
- Adaptation à une nouvelle organisation ordonnateur/comptable : 1^{re} année de fonctionnement du Service de Gestion Comptable qui se substitue à la Paierie départementale.



Direction des Affaires Générales

Les faits marquants

Des prestations et achats plus responsables

Fourniture et livraison de repas en liaison froide des restaurants administratifs : lors du renouvellement de ce marché, mutualisé avec le SDIS de la Vienne, une attention particulière a été portée à la performance des approvisionnements directs de produits issus de l'agriculture ou labélisés (25 %) et à la performance en matière de protection de l'environnement (15 %) avec également des exigences en termes de saisonnalité, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion performante des déchets. Par ailleurs, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi "AGEC") a orienté la prestation vers moins de contenants jetables pour les ventes à emporter. Ils ont donc été bannis des restaurants à l'exception des sandwiches et des salades emportés dans une boîte 100% responsable en cellulose de bambou et sans couverts jetables. Les usagers souhaitant emporter un plat chaud sont invités à utiliser leur contenant réutilisable.

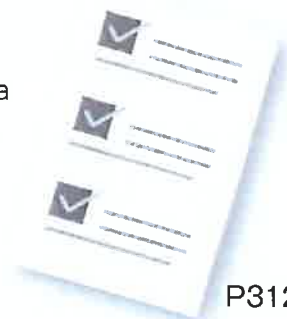
Distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides ainsi que de denrées alimentaires :

le renouvellement de ce marché a pris en compte la préoccupation de limiter l'utilisation des gobelets jetables avec la distribution d'une tasse réutilisable à tous les agents dont le site d'affectation est doté d'un distributeur de café. Une gamme de friandises plus saine dite "healthy" a également été mise en place.

La mutualisation des achats avec les partenaires départementaux :

En 2022, 3 groupements de commandes ont été passés pour la mutualisation :

- Des prestations de restauration collective pour les agents du Département et du SDIS de la Vienne.
- Des achats de fournitures de bureau et de papiers à imprimer avec le SDIS, l'Agence des Territoires, le Centre de Gestion, la MDPH, l'ADIL et l'IDEF de la Vienne.
- Des achats de mobiliers avec le SDIS, l'Agence des Territoires et le Centre de Gestion de la Vienne.



La gestion du contexte inflationniste

Depuis 2021, les entreprises de nombreux secteurs subissent de très fortes hausses des prix de l'énergie, des fournitures et des matières premières, conséquence du contexte mondial au sortir de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, mais aussi à la hausse du coût de la main d'œuvre en France. Les révisions annuelles prévues initialement aux marchés n'étant pas suffisantes, l'année 2022 a été marquée par les négociations avec les prestataires pour s'entendre sur un partage de charge. La charge financière pour le Département varie entre 7 à 60 % d'augmentation en fonction des segments d'achats.

Prise en compte des considérations environnementales dans le fonctionnement de la Direction des Affaires Générales :

Une activité plus raisonnée au **centre d'impression** avec notamment la dématérialisation des rapports des sessions de la Commission Permanente et du Conseil Départemental. En 2022, c'est 5 fois moins de rapports imprimés qu'en 2021 :

- Avant la dématérialisation des rapports : 60 à 65 rapports d'environ 365 pages thermo reliés étaient réalisés par sessions, soit 845 par an.
- En 2022 : plus que 12 rapports par session, soit environ 150 par an, sont réalisés.

Une navette courrier 100 % verte : depuis 2022, la navette courrier (matin et après-midi), c'est 91 km par jour, 253 jours ouvrés, soit 23 023 km par an entièrement effectués en véhicule électrique.

Une attention environnementale portée lors du renouvellement de matériels : en 2022, le souffleur thermique du jardinier a été remplacé par un souffleur électrique moins bruyant et plus respectueux de l'environnement.

L'activité du Pôle technique en chiffre : une augmentation des demandes d'interventions

En 2022, le Pôle Technique c'est **350 demandes** d'interventions de petites réparations, de déménagements, d'agencement de bureau, d'interventions en matière d'espaces verts ou encore de logistique diverses, type désarchivage, et **27 722 km** parcourus.

Démarrage du verdissement de la flotte automobile du Département (hors parc de la Direction des Routes)

En 2022 :

- Affectation d'un Kangoo 100 % électrique pour les interventions de la Direction de la Transition Numérique.
- Achat d'un Kangoo 100 % électrique pour la navette courrier.
- Achat d'un véhicule de fonction hybride.

Les chiffres clés

En 2022, la restauration administrative c'est **35 380** repas servis soit + 31 % par rapport à 2021 et - 21 % par rapport à 2019 (avant crise sanitaire). Une activité post-COVID qui reprend doucement.

Une consommation de gobelets en **baisse de 7 %** dans les distributeurs automatiques de café.

En 2022, l'inflation c'est :

- Achats de papier : **+ 60 %**.
- Achats de fournitures de bureau : **+ 30 %** (dont papeterie).
- Fournitures d'équipements de protection individuelle / vêtements de travail : **+ 7 %**.
- Prestations d'entretien des locaux : **+ 7,5 %**.
- Consommables sanitaires : **+ 12 %**.
- Prestations de gardiennage : **+ 7,5 %**.
- Distributeurs de cafés et friandises : **+ 5 cts** par boisson chaude et **+ 20 %** par friandise et boisson froide.

Evolution de l'activité du pôle technique :


- **+ 37 %** demandes d'interventions (254 demandes en 2021).
- **- 3 %** de kilomètres parcourus (28 685 km en 2021) grâce à meilleure optimisation des déplacements.

923 261



Impressions 2022 (en nombre de copies) : soit - 46 % par rapport à 2021 (1 731 068) dû à la dématérialisation des rapports et permettant une réorientation de l'activité des agents vers plus de conseils aux services et une montée en expertise.

Evolution de l'activité du pôle technique

+ 37 % 
demandes d'interventions (254 demandes en 2021).

- 3 %

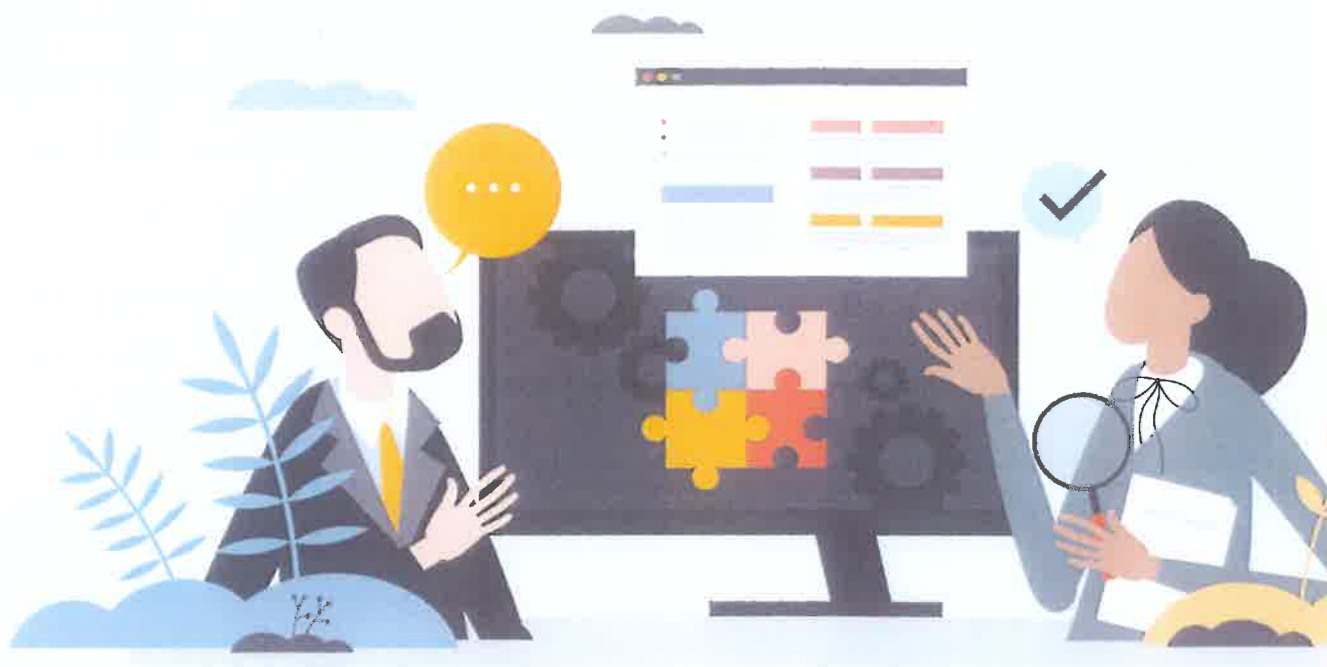


de kilomètres parcourus (28 685 km en 2021) grâce à meilleure optimisation des déplacements.

PERSPECTIVES 2023

Poursuite de la démarche environnementale :

- Livraison de 5 véhicules électriques supplémentaires qui seront répartis sur les territoires.
- Achat de 4 vélos électriques affectés sur Poitiers et location de deux autres, plus un classique, à Châtelleraut.
- Vigilance à l'adaptation du grammage et à la qualité du papier utilisé au besoin lors des réalisations au centre d'impression afin d'éviter une "sur qualité" inutile.
- Renouvellement du marché de fournitures de bureau et de papier à imprimer avec l'incitation à l'achat de produits intégrant des matières recyclées et recyclables dont 100 % de papiers à imprimer en matières recyclées pour les imprimantes.
- Fin de la distribution automatique des tickets de caisse dans les restaurants administratifs et accélération de la valorisation des produits locaux en lien avec le prestataire.



Direction de la Transition Numérique

Les faits marquants

- **Mise en place d'une nouvelle solution de sauvegarde des données.**
- **Préparation d'un plan pluriannuel de transition numérique (PTN) de l'administration départementale pour la période 2022-2027.**
 - Lancement de la démarche collaborative associant l'ensemble des services.
 - 40 ateliers de recueil des besoins et de diagnostic, de priorisation et de calibrage du portefeuille de projets.
- **Acquisition et installation de l'équipement numérique du 35^e collège Joséphine Baker.**
 - 44 écrans numériques 86" pour les salles de classe.
 - 106 moniteurs 24" avec 110 PC fixes dans les salles.
 - 305 PC portables et 182 iPads
 - 36 chariots de stockage et de rechargement.

Le collège Joséphine Baker dispose d'un niveau d'équipement numérique sans équivalent dans le département.
- **Mise en place des modalités de vote électronique des élections professionnelles.**
- **Evolutions applicatives :**
 - Migration de la plateforme Business Object (BO).
 - Migration de la plateforme du Système d'Information Géographique (SIG).
 - Démarrage du projet ZéroCash.
 - Mise en œuvre du palier 2.1 du SI MDPH.
 - Démarrage des projets Carnet de bord et RDV Insertion.
 - Lancement du projet de nouveau logiciel de gestion du domaine public routier (GDPR).
 - Lancement du projet de logiciel de gestion des eaux.
 - Migration du SI financier vers la M57.

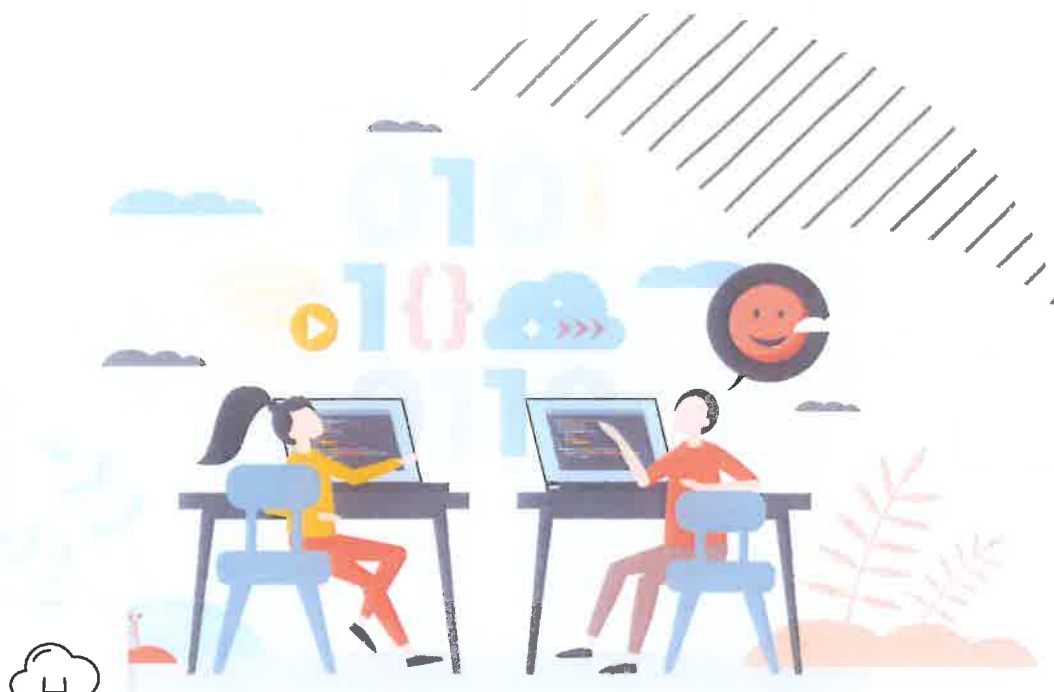


Les chiffres clés

- Services du Département : **1 400** PC, **300** serveurs virtuels sur **30** serveurs physiques, **600** smartphones, **70** applications.
- Collèges : **5 000** PC, **1 600** tablettes, **200** serveurs virtuels sur **34** serveurs physiques.

Collèges

5 000 PC



200
serveurs
virtuels



34
serveurs
physiques



1 600
tablettes



PERSPECTIVES 2023

- Adoption du Plan de Transition Numérique
- Réactivation et animation du réseau des référents numériques dans les services
- Mise en œuvre de la gestion électronique des données (GED) de la MDPH, numérisation des dossiers et mise en place des téléservices
- Changement du système d'information des Archives départementales
- Nouveau système de gestion des bibliothèques
- Mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité consistant notamment à créer une 2^e salle de serveurs pour assurer la continuité des services et des accès aux ressources numériques
- Réalisation de prestations et mise en place d'outils de sécurisation du SI au titre du parcours de cybersécurité proposé par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Remplacement et renforcement des équipements constituant le réseau (mémoire et capacité des serveurs, commutateurs...)



Mission Conseil Juridique

Les faits marquants

- Intégration de la mission à la Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique au 1^{er} janvier 2022.
- Départ en retraite de la Responsable le 1^{er} octobre 2022, remplacée par la Conseillère juridique ; recrutement d'un nouveau Conseiller juridique.
- Mise en œuvre de l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales (application au 1^{er} juillet 2022), de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, de la loi du 21 février 2022 dite 3DS, de l'ordonnance du 23 mars 2022 relative à la responsabilité financière des gestionnaires publics,...
- Proposition de mesures de prévention des conflits d'intérêts des Conseillers Départementaux ; mise en place d'arrêtés de déport.
- Modification du Règlement Intérieur du Conseil Départemental.
- Appui sur les projets Territoires Numériques Educatifs et d'implantation d'un lieu-totem du Pôle Numérique pour l'Education et la Formation au Futuroscope.
- Contribution, en lien avec la Direction de la Transition Numérique, au pilotage du projet de mise en place de la signature électronique.
- Elaboration d'une procédure interne de recueil et de traitement des signalements des lanceurs d'alerte.
- Conseils juridiques sur l'impact des mesures des Ségur de la santé et du social (complément de traitement indiciaire,...)



Les chiffres clés

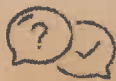
32
arrêtés

de déport
élaborés pour
les Conseillers
Départementaux



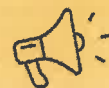
432

demandes
de conseil



566 rapports

(et leurs annexes)
de Conseil
Départemental et
de Commission
Permanentés
expertisés



25
arrêtés

de délégation
de fonctions
ou de signature



PERSPECTIVES 2023

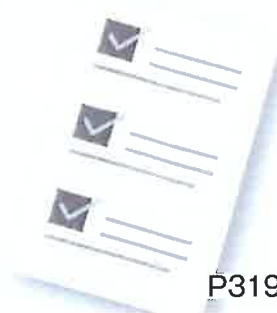
- Création de la Direction juridique et des assemblées (DJA) regroupant le Service des Assemblées et les Missions Conseil Juridique et Protection des Données ; mise en conformité RGPD des traitements de la Direction.
- Mise en place de formations communes assemblées - juridique pour les utilisateurs du logiciel de gestion des assemblées.
- Renouvellement du marché de prestations de conseils juridiques.
- Dissolution des deux Syndicats Mixtes de l'École Supérieure de Commerce Et de Management et de l'École Supérieure de Commerce de la Vienne.
- Mise en place du référent déontologue des élus départementaux.
- Elaboration d'un guide des relations entre institution judiciaire et services départementaux.
- Centralisation du suivi des contentieux et du compte-rendu semestriel au Conseil Départemental.



Service des Assemblées

Les faits marquants

- l'évolution des procédures de traitement des délibérations dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts des Conseillers Départementaux,
- la mise en place de formation au logiciel de gestion des rapports et des délibérations Acade,
- l'application de l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, avec la publication numérique sur le site internet du Département des procès-verbaux des réunions du Conseil Départemental et des arrêtés du Président, depuis le 1^{er} juillet 2022,
- la tenue de réunions avec les directions productrices d'arrêtés en vue du déploiement de leur traitement numérique via l'application Acade,
- la reprise de données informatiques (depuis 2008) pour l'actualisation de la consultation des délibérations sur le site internet du Département, en lien avec la DTN.



Les chiffres clés

- 13 recueils des actes administratifs (janvier à juin)
 - 2 recueils des délibérations du Conseil Départemental
 - 5 recueils des délibérations de la Commission Permanente
 - 6 recueils des arrêtés du Président
- 359 arrêtés publiés sur internet (juillet à décembre)
- 6 procès-verbaux de réunion du Conseil Départemental publiés sur le site internet du Département (juillet à décembre)

5 réunions

du Conseil
Départemental :
130 délibérations


566
délibérations



PERSPECTIVES 2023

- Le déploiement de la gestion des arrêtés du Président dans l'application Acade ;
- L'évolution de la forme des délibérations ;
- L'actualisation du guide de rédaction des rapports ;
- La poursuite des formations à l'utilisation du logiciel Acade complétées de repères juridiques ;
- La mise en conformité RGPD des traitements mis en œuvre par le Service des Assemblées en lien avec la DPO.

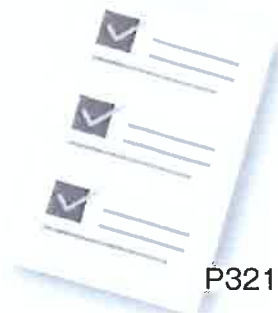


Mission Affaires Immobilières

Les faits marquants

Acquisitions et cessions de biens immobiliers

- Acquisition d'un immeuble bâti à usage industriel à Cissé pour la création d'un centre logistique des services départementaux ;
- Cession d'un immeuble bâti à usage d'habitation à Saint-Léger-de-Montbrillais ;
- Cession de terrains à bâtir de la zone d'aménagement concerté du Téléport à Chasseneuil-du-Poitou pour la création d'une crèche et de bureaux ;
- Cession de terrains à bâtir à Savigné pour la création de bureaux ;
- Cession de terrains constructibles à Poitiers pour l'extension des installations de l'Institut départemental pour la protection de l'enfance et l'accompagnement des familles (IDEF) ;
- Poursuite ou finalisation des opérations foncières pour la création d'un créneau de dépassement sur la route départementale 347 à Verrue, pour la création d'une voie de liaison entre les routes départementales 27 et 62 à Latillé, et pour la création d'une voie de liaison entre la route nationale 10 et la route départementale 7 à Valence-en-Poitou ;



- Réalisation d'une importante opération de régularisation de la situation foncière autour du centre commercial Auchan Poitiers Nord à Chasseneuil-du-Poitou (acquisition et cession d'immeubles) ;
- Déclassement du domaine public et préparation de la mise en vente d'un important ensemble immobilier à usage industriel sis à Poitiers, 188 avenue de la Libération et 15 rue des Joncs, anciennement affecté à titre principal aux services en charge de la voirie départementale ;
- Restitution par l'Etat de l'ensemble immobilier départemental bâti sis à Poitiers, 24 rue du Moulin-à-Vent, anciennement affecté aux juridictions de l'ordre judiciaire et constituant l'annexe du Palais de Justice, déclassement du domaine public et préparation de la mise en vente.

Administration du domaine immobilier départemental

- Etablissement de concessions temporaires au profit d'exploitants agricoles sur 187 hectares de réserves foncières départementales à Avanton, Chasseneuil-du-Poitou et Jaunay-Marigny ;
- Finalisation du renouvellement des conventions d'occupation de l'immeuble Maison-des-communes de Chasseneuil-du-Poitou, avec la mise en place d'opérations à titre onéreux en lieu et place de celles gratuites ;
- Mise en œuvre de conventions avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine en vue de la reconversion du site de la Maison-Dieu à Montmorillon, puis de la mise à disposition du site pour l'organisation ponctuelle d'événements divers ;
- Mise en place d'un état descriptif de division en volumes, d'une autorisation d'occupation du domaine public et d'un bail emphytéotique pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque en toiture de l'Arena Futuroscope ;
- Traitement de notifications au titre de droits de priorité bénéficiant au Département pour un nombre inhabituellement important d'immeubles (712).

Les chiffres clés



- Patrimoine immobilier départemental :
 - **74** sites bâtis en propriété pour une surface de plancher de 261 000 m²
 - **150** sites bâtis en jouissance pour une surface de plancher de 158 500 m²
 - **225** hectares d'espaces naturels sensibles sur 15 sites
 - **210** hectares de réserves foncières
 - **4 780** kilomètres de routes départementales



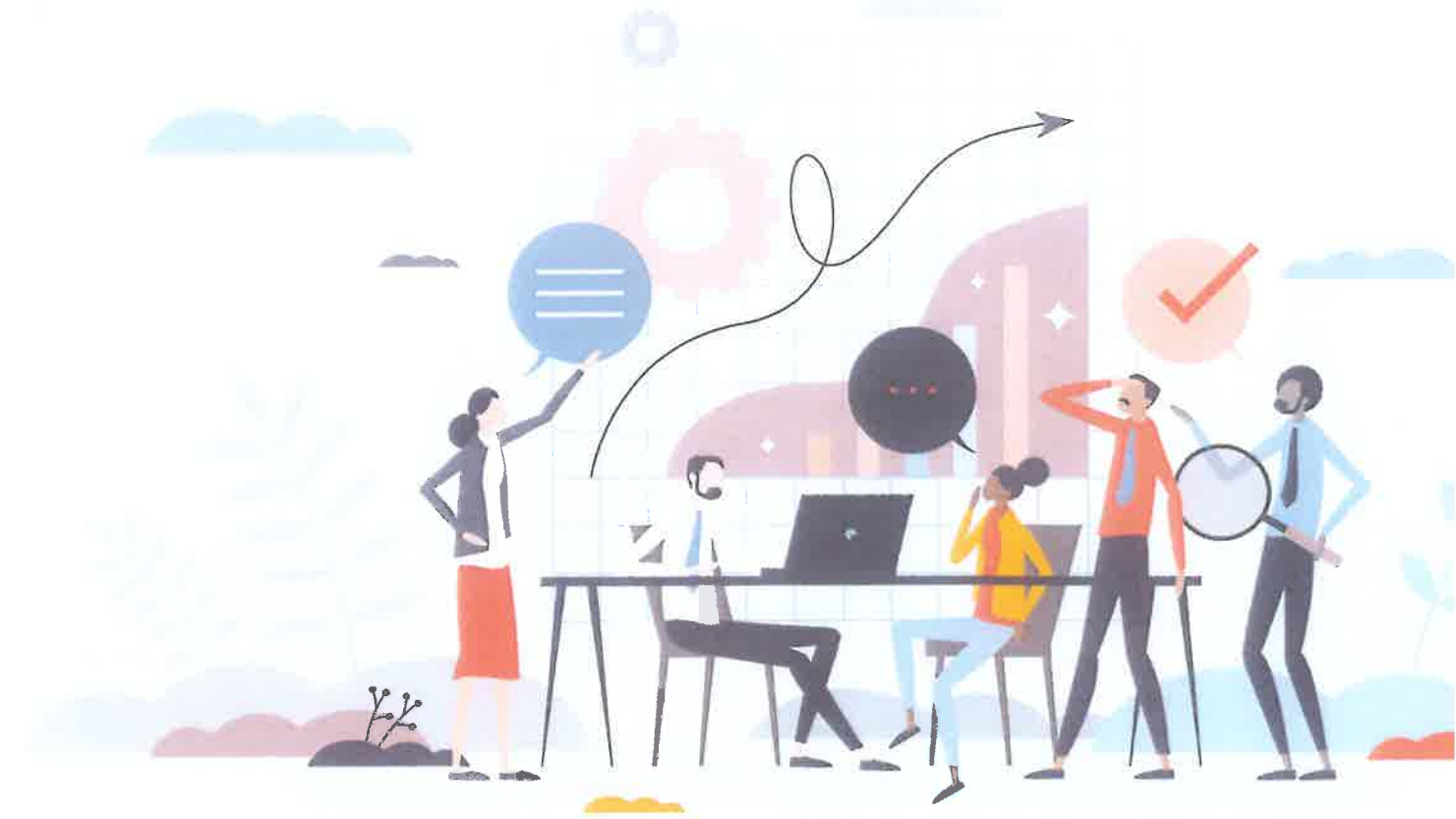
PERSPECTIVES 2023

Acquisitions et cessions de biens immobiliers

- Publication d'un appel public d'offres d'acquisition pour la cession de l'ensemble immobilier sis à Poitiers, 188 avenue de la Libération et 15 rue des Joncs, et signature d'une promesse de vente ;
- Mise en vente de l'ensemble immobilier sis à Poitiers, 24 rue du Moulin-à-Vent, conjointement à la mise en vente par l'Etat de celui voisin lui appartenant ;
- Engagement d'opérations foncières nouvelles et poursuite de celles en cours pour l'aménagement de la voirie départementale, en fonction des demandes de la direction des routes, concernant notamment l'élargissement de la route départementale 8bis à Lhonnaizé, la création d'une voie de contournement du bourg de Chaunay entre la route nationale 10 et les routes départementales 25 et 35, l'aménagement de virages sur la routes départementale 148 à Saint-Pierre-d'Excideuil, l'aménagement de la route départementale 347 entre Neuville-de-Poitou et Saint-Martin-la-Pallu, l'aménagement de la traverse de Vaon sur la route départementale 347 aux Trois-Moutiers, l'aménagement de la route départementale 611 entre Fontaine-le-Comte et Coulombiers ;
- Réalisation d'acquisitions foncières en relation avec la création de cinq nouveaux espaces naturels sensibles départementaux ;
- Réalisation d'acquisitions et d'échanges de terrains de la zone d'aménagement concerté du Téléport utiles au développement de la zone.

Administration du domaine immobilier départemental

- Finalisation de la mutualisation du parc de stationnement du Palais des congrès du Futuroscope entre celui-ci, l'Arena Futuroscope et le Parc du Futuroscope ;
- Mise en place d'une convention d'exploitation de la gare ferroviaire de Chasseneuil-Futuroscope avec le Parc du Futuroscope et la SNCF ;
- Préparation de la mise en service de la future Maison départementale des solidarités de Poitiers et de la transformation subséquente des antennes territoriales en lieux de permanences.



Mission Commande Publique

Les faits marquants

- Arrivée d'une nouvelle responsable de la Mission Commande Publique en juin 2022 et nouvelles orientations de la Mission induites,
- Mise en place de la télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité par la solution Actes,
- Remise en place du réseau de compétences des gestionnaires et référents de la commande publique



Les chiffres clés

- **376 marchés** passés en 2022 dont **30%** sont des marchés de travaux, **44%** sont des marchés de services et **26%** sont des marchés de fournitures.
- **222 marchés** ont été conclu avec des entreprises de la Vienne soit **59%** des marchés conclus, dont 41% sont des marchés de travaux, 35% sont des marchés de services et 23% sont des marchés de fournitures.
- **104 demandes de conseils et accompagnements juridiques** réalisés par la mission commande publique (suivi sur 6 mois compte tenu de l'arrivée de la Responsable en juin 2022)
- **86 843 779 €HT** de dépenses d'achats mandatées en 2022
- **19 176 heures d'insertion** réalisées sur 29 opérations suivies : moins qu'en 2021 compte-tenu de la fin des chantiers de construction de l'ARENA Futuroscope et du collège Joséphine BAKER (16 917 h en 2021)
- **79 personnes éloignées de l'emploi** ont ainsi eu l'opportunité de travailler sur un ou plusieurs chantiers du Département par le biais des heures d'insertion inscrites comme condition d'exécution des marchés : 69 de ces salariés étaient demandeurs d'emploi longue durée ou bénéficiaires de RSA,
- **la mise à disposition de personnel auprès de structures d'insertion** est majoritairement choisie par les entreprises pour répondre à leur engagement d'insertion : 73% des bénéficiaires ont eu un contrat d'insertion,
- **53% des salariés** ont exercé dans le secteur du BTP, **33 %** dans le tertiaire (nettoyage locaux, blanchisserie, distribution) et **14 %** dans les espaces verts,
- **28 des 40 entreprises**, ayant conclu un ou plusieurs marchés clausés, **sont des entreprises du BTP** dont 19 de la Vienne et 9 hors Vienne,
- **2 665 heures réalisées** par des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou entreprises adaptées de travail temporaire : nettoyage des équipements de protection individuelle (EPI) des agents des routes, entretien des espaces verts, entretien et débroussaillage des espaces naturels sensibles (ENS), couverture et réparation de livres
- **4 712 heures réalisées** par des structures d'insertion par l'activité économique : nettoyage de locaux départementaux, dévégétalisation des ouvrages d'arts et enlèvements des embâcles, opérations de manutention et déménagement, nettoyage des EPI, entretien des espaces verts, prestation restauration.

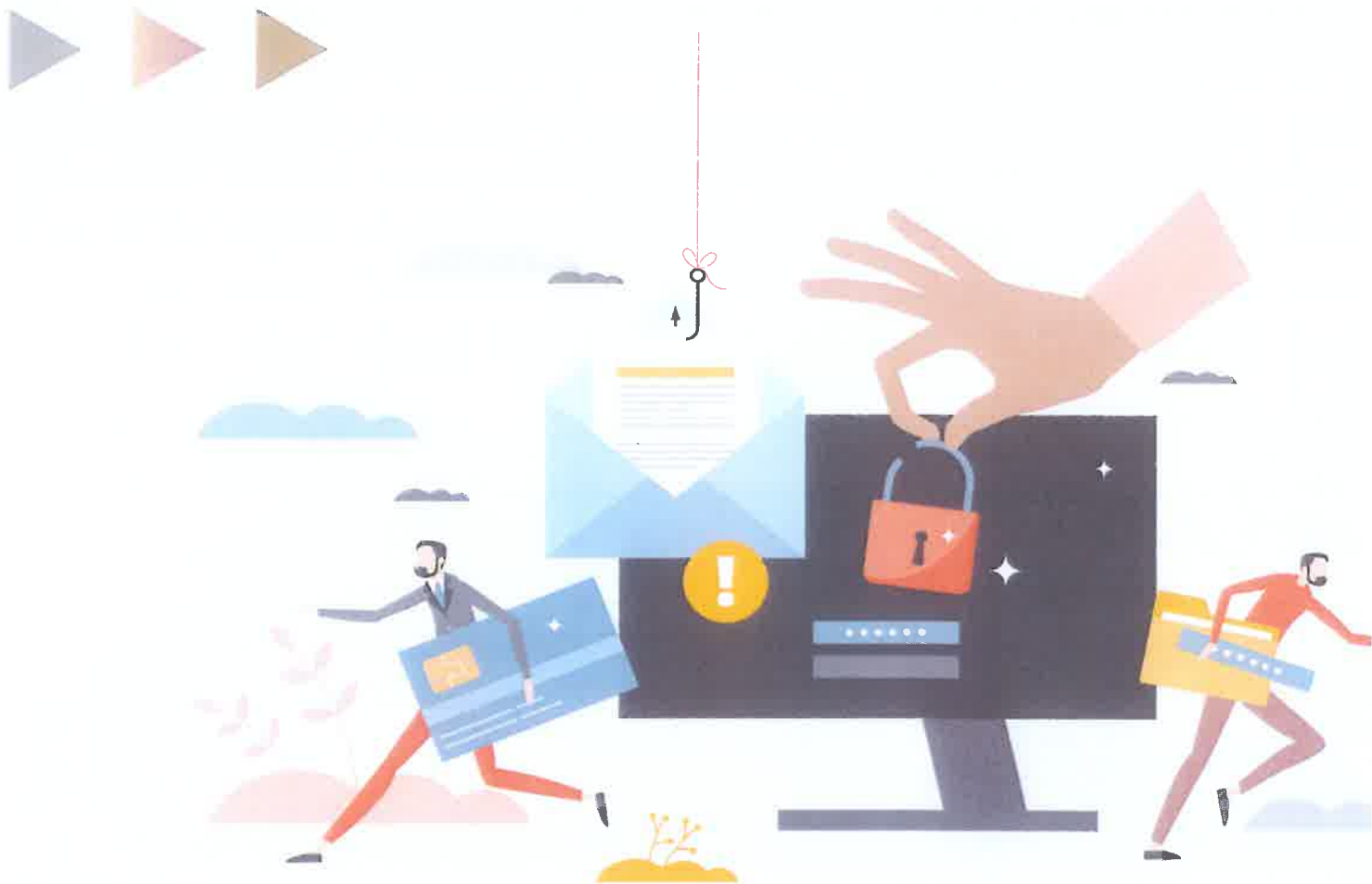
Répartition géographique des marchés publics passés en 2022

	INF 39 999,99 € HT	entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT	entre 90 000 € HT et 213 999,99 € HT	SUP à 215 000 € HT	TOTAL	TAUX
Département de la Vienne	120	39	49	14	222	59%
Région Nouvelle Aquitaine	27	4	7	6	44	12%
Niveau national	57	19	16	18	110	29%
TOTAL	204	62	72	38	376	100%



PERSPECTIVES 2023

- Adopter la stratégie d'achats du Département de la Vienne
- Elaborer le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) du Département de la Vienne
- Etablir une nouvelle nomenclature des achats (en lien avec le SPASER)
- Adopter un règlement de fonctionnement de la Commission d'Appels d'Offres
- Engager la démarche de réflexion relatif au guide des bonnes pratiques et de déontologie de la commande publique
- Poursuivre la mobilisation des directions sur la base de la programmation 2023 en vue de l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics et le recours aux marchés réservés
- Engager une démarche de recensement des structures existantes sur le territoire agissant dans le secteur de l'économie circulaire, du réemploi, du recyclage, etc. par segment d'achat



Mission Protection des Données

Les faits marquants

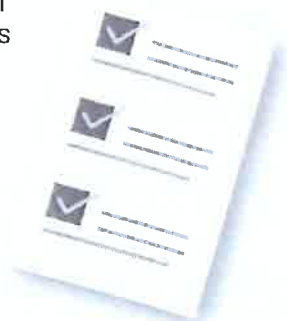
- La démarche de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données, évaluée à 2,75* en 2021, reste au même niveau en 2022, même si la cartographie des traitements a progressé, notamment dans le domaine des solidarités.

1. Registres des traitements

Les registres des traitements référencent 141 traitements, dont 20 nouveaux traitements (11 traitements relatifs aux solidarités, 2 dispositifs en cours de développement technique dans le secteur de l'éducatif numérique).

2. Sécurisation juridique

La collaboration avec les Missions Conseil Juridique et Commande Publique permet de mieux anticiper la sécurisation RGPD des conventions et des contrats de la commande publique. Un travail conséquent, en collaboration avec la Mission Projets Numériques pour l'Éducation et l'Académie de Poitiers, a été réalisé pour la sécurisation juridique des traitements du futur Espace Numérique de Travail des collégiens de la Vienne (ENEJ).



3. Analyses d'impact sur la vie privée

Réalisation de 3 analyses d'impact sur la protection des données majeures, couvrant 11 traitements sensibles et nécessaires à l'instruction des prestations sociales pour les personnes âgées et les personnes handicapées, à l'organisation du transport des élèves en situation de handicap ainsi qu'à la gestion du dossier individuel des agents de la collectivité.

4. Protection en amont

7 dispositifs ont fait l'objet d'une analyse RGPD avant leur mise en œuvre, améliorant ainsi le respect des principes fondamentaux de la protection des données. Le projet ENEJ, prévu en 2023, a bénéficié dès 2022 d'une démarche exemplaire de protection en amont, associant les DPO du Département et de l'Académie de Poitiers.

5. Violations de données

5 violations de données ont été identifiées :

- 2 violations pour hameçonnage de comptes de messagerie (agents, élu) ;
- 3 violations pour perte de portables professionnels.

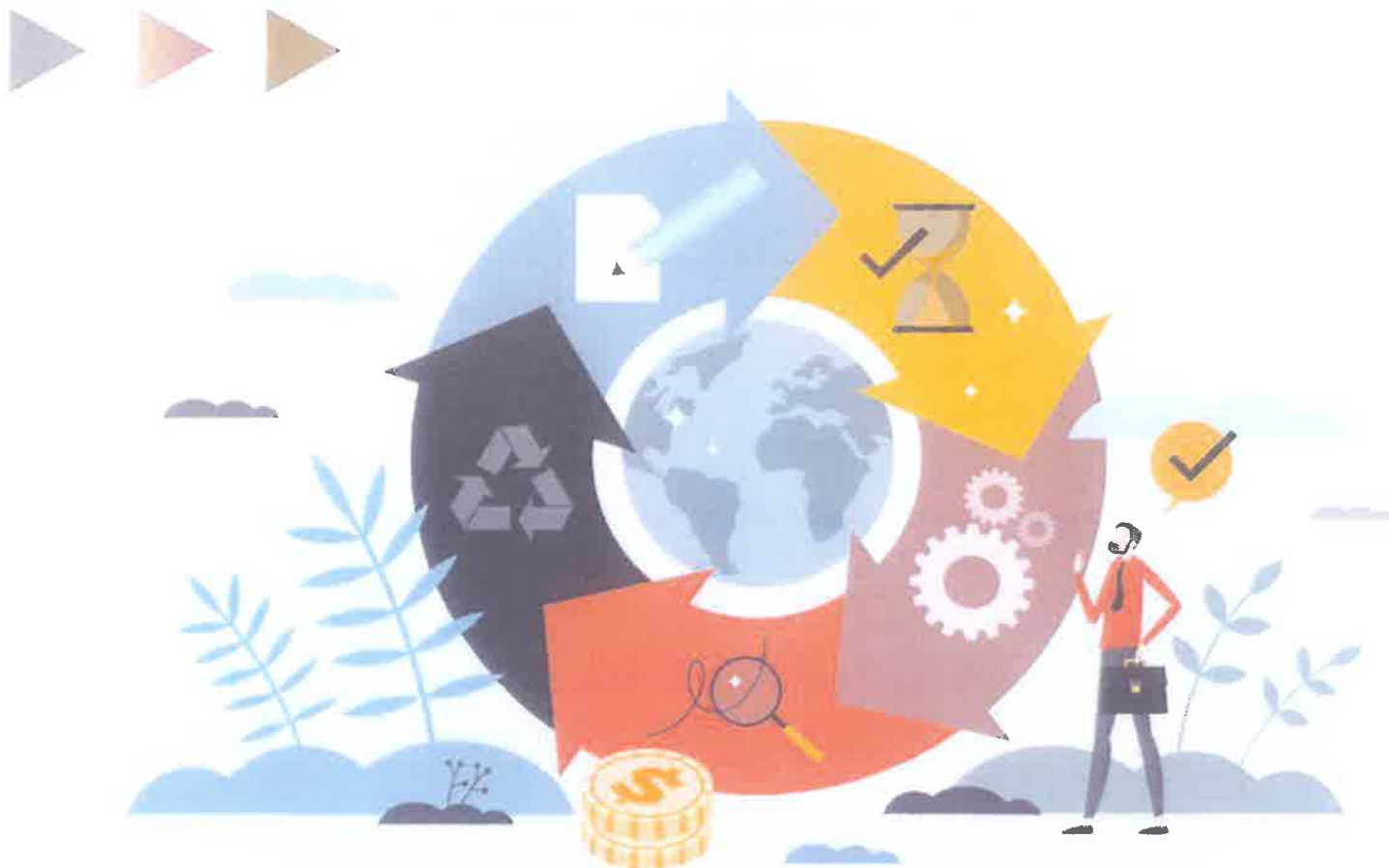
Au vu des risques pour les personnes impliquées par ces incidents, 2 violations ont fait l'objet d'une notification auprès de la CNIL.

* Évaluation sur une échelle de 5 d'après la méthodologie de la CNIL



PERSPECTIVES 2023

- Contribution du DPO à la conformité juridique du Département, notamment au sein de la future Direction "Juridique et des Assemblées".
- Déploiement de la nouvelle solution de conformité RGPD.
- Poursuite de la mise en conformité des traitements liés à la protection de l'enfance.
- Reprise de l'analyse des traitements relatifs à la gestion du personnel.
- Réalisation d'analyses d'impact essentielles, notamment pour la mise en production du dispositif ENEJ.



Conseil en Gestion

Les faits marquants

Le "Conseil en gestion" a poursuivi, en 2022, ses missions de conseils, d'expertise et d'accompagnement auprès des Directions et services de la Collectivité : expertise comptable et financière dans le cadre de dossiers spécifiques, accompagnement dans le cadre d'évaluation, de schémas ou de règlements, étude d'organisation d'un service ou d'une Direction...

- Suivi et animation du projet EVA "Espace Vienne Autonomie", sous le pilotage de la DGA des Solidarités et de la Directrice de l'Autonomie, et en lien avec le pôle Schémas-projets, En 2022 :
 - Elaboration des plans du futur Espace Vienne Autonomie qui sera construit sur le site de la Frappière, en lien avec la Direction des Bâtiments, les partenaires fondateurs du projet et les futurs usagers du site,
 - Adhésion du Département au Gérontopôle de Nouvelle-Aquitaine,
 - Etude conduisant au choix du format juridique du futur Groupement,
 - Présentation du projet aux partenaires du Département fin novembre 2022.



- Audit conjoint sur la chaîne de dépenses de la prestation "Allocation Personnalisée d'Autonomie" ou "APA" avec une inspectrice de la "Mission Départementale Risques Audit" de la DDFIP, en lien avec les services de la Direction de l'Autonomie et la Direction du Budget et des Finances, avec pour objectif la signature à venir d'une convention de "Contrôle Allégé Partenarial" ou "CAP".
- Mise en œuvre du contrôle interne relatif à la Subvention Globale du Fonds Social Européen signée sur la période 2014 à 2020, en lien avec la Direction du Budget et des Finance : Audit d'opérations et actualisation de la cartographie des risques liée à la gestion du FSE.
- Suivi financier, en lien avec les Directions et les élus concernés, de certaines structures (subventionnées par le Département, ou bénéficiaires d'une garantie d'emprunts, ou structures dans lesquelles le Département détient une part du capital)



PERSPECTIVES 2023

- Poursuite du projet Espace Vienne Autonomie, notamment :
 - Organisation des groupes de travail concernant le fonctionnement du futur espace d'une part, d'autre part la mise en œuvre d'un voire deux projets de recherche expérimentale dans le domaine du "Bien vieillir" avec un / des partenaires institutionnels (CHU de Poitiers, Université, laboratoires de recherche...),
 - Finalisation des statuts du futur Groupement (en lien avec la Direction Juridique et la Direction de l'Autonomie),
- CAP sur la chaîne de dépenses de l'APA : En lien avec le service "Prestations PA/PH de la Direction de l'Autonomie, mise en œuvre des préconisations formulées dans le rapport d'audit livré en septembre 2022, recherche de simplifications dans la chaîne administrative de traitement de l'APA,
- Actualisation de la cartographie des satellites du Département, sur la base des comptes clôturés au 31/12/2022.
- Syndicat Mixte Qualyse : Analyse du projet stratégique



Commission Locale d'Information de Civaux



Les faits marquants

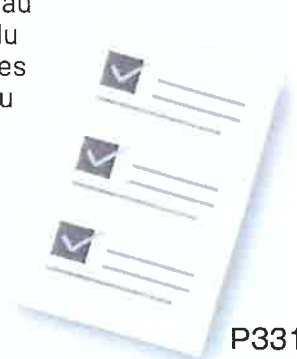
L'année 2022 a été dense pour la Commission Locale d'Information (CLI) de Civaux car ses travaux ont été fortement impactés par l'actualité internationale (guerre en Ukraine), nationale et locale (arrêts des deux réacteurs causés par un problème de corrosion sous contrainte détecté au Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) de Civaux et touchant de nombreux réacteurs nucléaires français, prolongement des visites décennales préalablement reportées à cause de la crise sanitaire liée au COVID19, tensions sur la disponibilité d'électricité en France, épisodes caniculaires et sécheresse sévère).

Au début de l'année, un recueil des 10 ans des travaux de la CLI a été édité et distribué aux élus (des sénateurs aux maires du Plan Particulier d'Intervention de la centrale) ainsi qu'aux membres de la CLI.

Cette année a vu par ailleurs la mise en ligne du nouveau site internet de la CLI qui permet au grand public, comme aux membres de la CLI, de suivre les travaux de la CLI et l'actualité du CNPE de Civaux et d'accéder à de multiples informations en matière de sûreté, sécurité et mesures à prendre en cas d'accident nucléaire.

Par ailleurs, la CLI a mis en place une exposition itinérante, proposée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), à l'Hôtel du Département du 3 au 20 octobre dans le cadre de la journée nationale de la résilience face aux risques majeurs (du 13 octobre). Cette exposition avait pour but d'expliquer au grand public le fonctionnement des centrales et les mesures prises face au risque d'accident. L'Assemblée Générale publique du 8 novembre a notamment développé ces thématiques. Une bande dessinée a été adaptée à la CLI de Civaux et communiquée aux 45 communes du PPI pour affichage.

Toutes ces actions ont été largement médiatisées auprès du grand public en multipliant les outils de communication : newsletter, QR Code, site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse pour la presse régionale, mails...

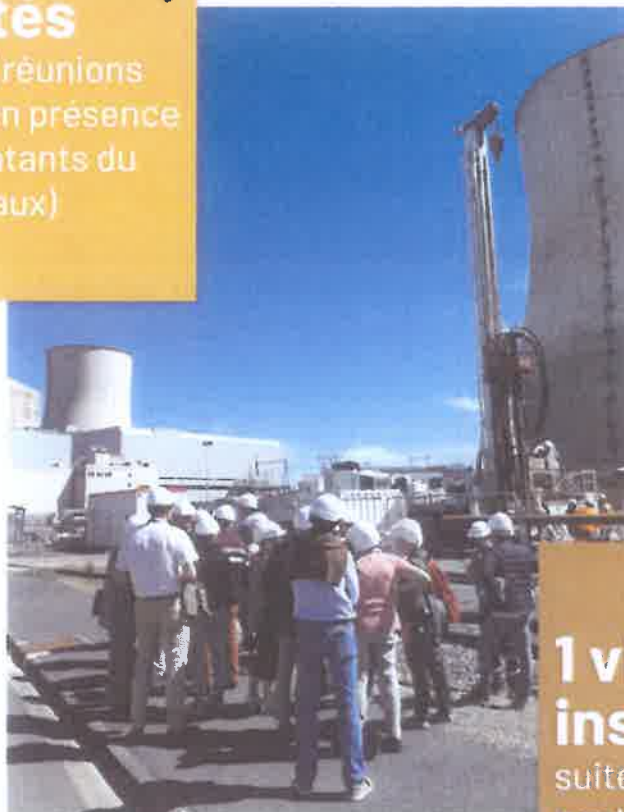


Les chiffres clés

- 1 assemblée générale (le 22 février, salle René Monory à l'Hôtel du Département) et 1 assemblée générale publique (le 8 novembre à Savigny l'Evescault)
- 1 participation à l'exercice Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à Valdivienne mis en place par les services de l'Etat, en présence des pouvoirs publics, de l'ASN et du CNPE
- 1 consultation des membres de la CLI sur deux projets de décisions proposés par l'ASN
- 1 information diffusée sur le portail agent du Département sur les risques liés à l'attaque des centrales nucléaires en Ukraine
- 1 participation à la restitution de la mission d'évaluation de la centrale par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) au CNPE

4 comités

de vigilance (réunions techniques en présence des représentants du CNPE de Civaux)



2 newsletters

et 1 Lettre de Civaux (publication destinée aux habitants du PPI)



1 visite des installations

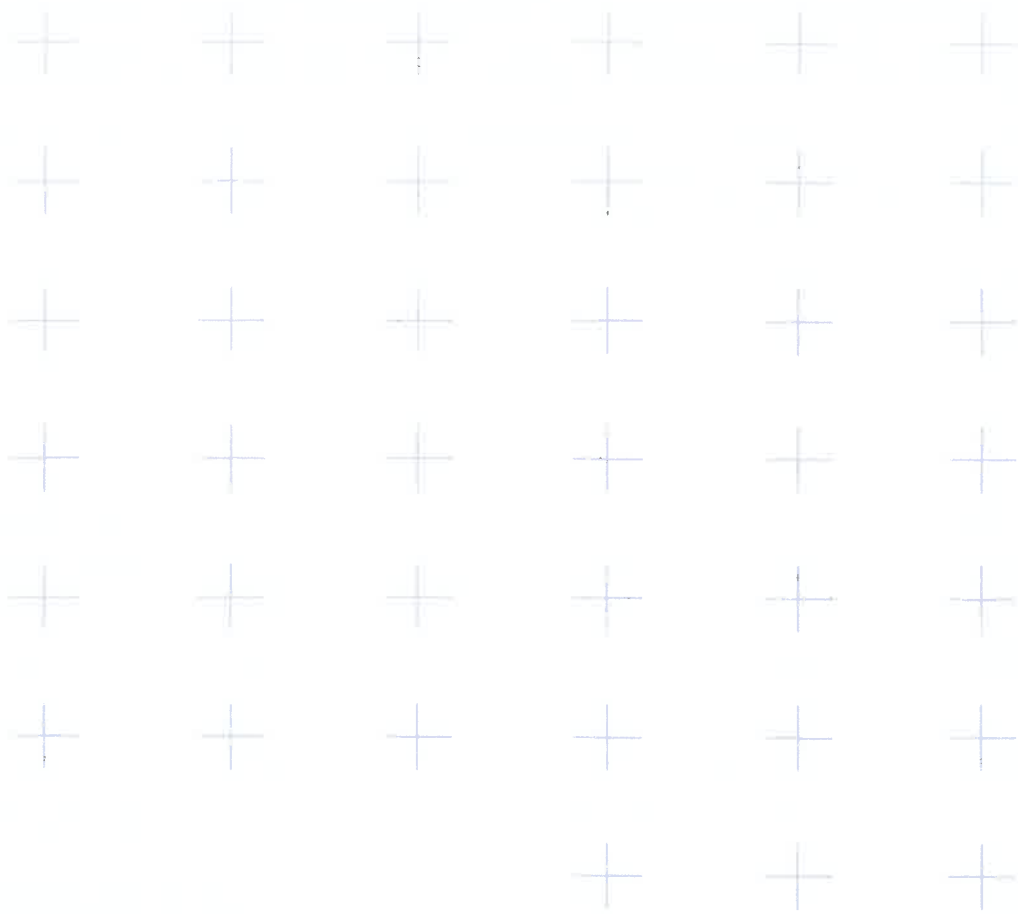
suite aux prescription post-Fukushima au CNPE de Civaux



PERSPECTIVES 2023

La CLI poursuivra sa mission d'information en toute transparence au cours de l'année 2023. Pour autant, il n'est pas possible de programmer son contenu précis qui est dépendant de l'actualité du CNPE de Civaux et de l'actualité nucléaire de manière générale.

Néanmoins, une formation destinée aux élus du PPI est envisagée afin de définir leur rôle auprès de leurs administrés, formation qui n'a pas pu avoir lieu précédemment à cause de la crise sanitaire.



Cabinet du Président





Cabinet du Président

Les faits marquants

- 1 Budget Primitif
- 1 Débat d'Orientations Budgétaires
- 3 Décisions Modificatives
- 3 Réunions du Conseil Départemental
- 3 Commission Générales
- 8 Commissions Permanentes



Les chiffres clés

76 147
courriers
envoyés



35 253
courriers
reçus

76
déplacements
du Président
sur le territoire
départemental



16 visites
cantonales



2 988
secours d'urgence
attribués pour un
montant global de
266 680 €



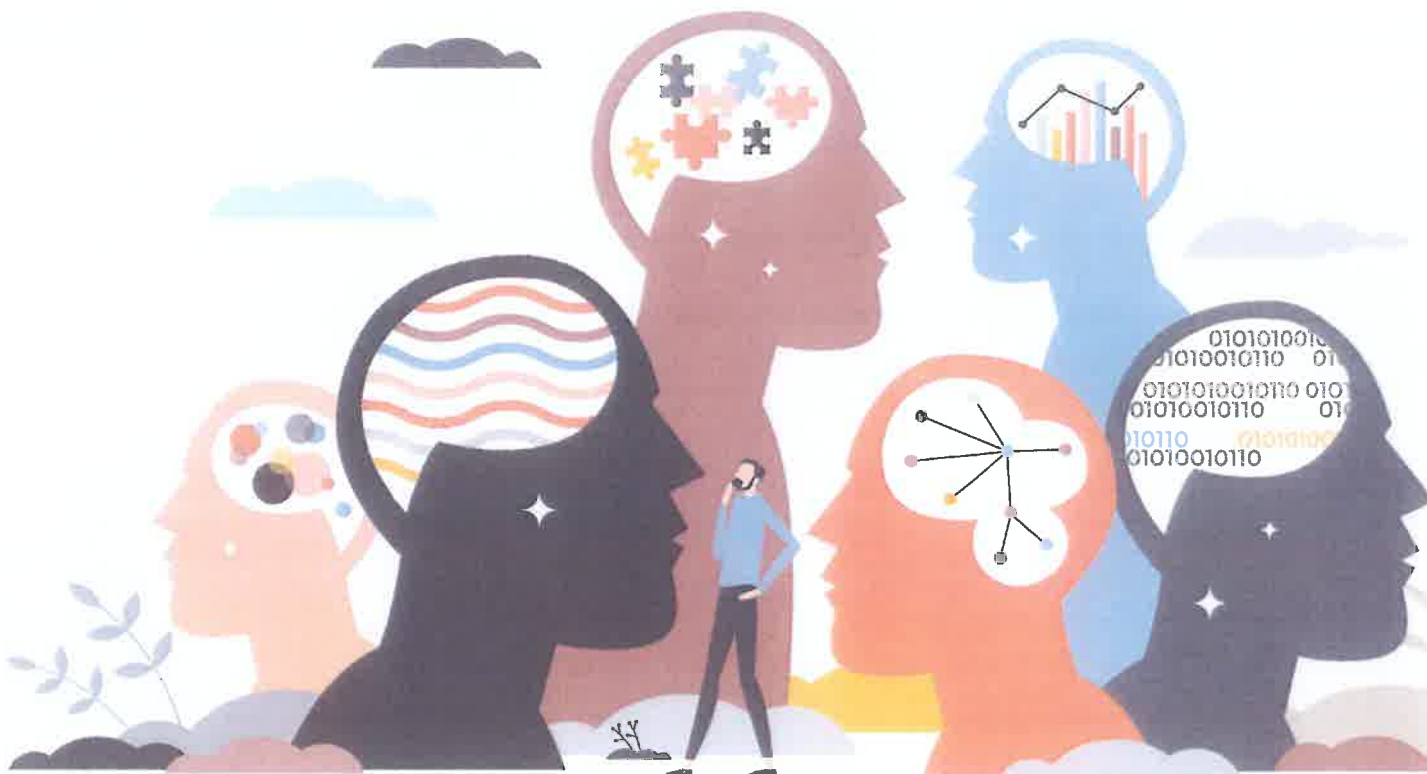
PERSPECTIVES 2023

- Définir et mettre en œuvre les orientations politiques de la collectivité départementale
- Organiser les réunions de l'Assemblée Départementale, les Commissions Permanentes, les Commissions Générales et les Commissions Sectorielles
- Organiser les déplacements et les interventions du Président
- Assurer les relations avec les autres institutions et organismes partenaires
- Instruire et assurer la gestion des courriers réservés
- Assurer la gestion des services suivants : Accueil, Bureau du Courrier, Régie des Secours d'urgence, groupe d'élus, Espace Restauration.



Direction de la Communication



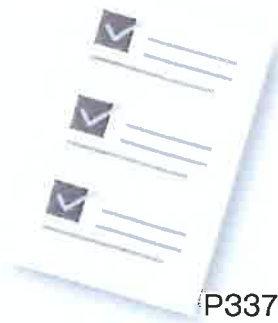


Direction de la Communication

Les faits marquants

Communication événementielle

- Inauguration de l'Arena Futuroscope, du Château de Monts sur Guesnes et du collège Joséphine Baker.
- Partenariats pour de grands événements tels que : Sport et Collection - 500 Ferrari contre le cancer, Marathon Poitiers-Futuroscope, Tour Poitou-Charentes, La Ferme s'invite, Foire de Loudun, mais également avec les grands clubs sportifs de la Vienne (PB86, SPVB, Motoball...)
- Réflexion sur un nouvel accord-cadre d'objets publicitaires avec une dimension écoresponsable, ainsi qu'un guide et une charte pour des événements éco responsables.



Communication digitale

Projets web

- Création d'un nouveau site internet dédié aux sports nature en Vienne : <https://sportsnature-vienne86.fr/>
- Création d'un nouveau site internet pour la CLI de Civaux : www.cli-civaux.fr/
- Rédaction du schéma pluriannuel d'accessibilité 2022-2024
- Rédaction du plan d'actions de l'année 2022 pour la mise en conformité de l'accessibilité numérique du site amiral.lavienne86.fr, des sites satellites et mise en application

Site lavienne86.fr

Plus de 300 pages sont dédiées à l'information départementale. Certaines ont été actualisées, d'autres créées : Plan SEVE, ACTIV', collège Joséphine Baker, conseillers numériques, Conseil Départemental des Jeunes mandature 2022-2024, Pont Henri IV, Appels à projets collèges, Les Heures Vagabondes de la Vienne, Territoires Numériques Educatifs, Plan Départemental de Développement de la lecture, Collège Henri IV

Réseaux sociaux

- Couverture et promotion des grands projets : Arena Futuroscope, Château de Monts sur Guesnes, collège Joséphine Baker
- #TerreDeJeux2024 : promotion et couverture des rencontres parrainées des grands clubs soutenus par le Département, d'événements sportifs internationaux à l'Arena Futuroscope (matches de l'équipe de France de volley-ball et de hand)...
- Publications vidéo sur Instagram/TikTok : promotion des Espaces Naturels Sensibles, communication décalée pour Sport & Collection, suivi d'un TikTokeur pour l'inauguration de l'Arena...

Relations presse

- Organisation d'une centaine de conférences de presse
- Médiatisation des visites cantonales pour présenter les compétences et les engagements du Département
- Réseaux sociaux en gestion d'urgence en lien avec la Direction des Routes pour les intempéries et situations exceptionnelles

Photo-vidéo

- Suivi photo et vidéo des chantiers de l'Arena Futuroscope, du collège Joséphine Baker et des projets d'éducation artistique et culturelle en milieu rural
- Prises de vues en drone
- Vidéos pour Journée Internationales des Droits des Femmes, Arena Futuroscope, concerts des Heures Vagabondes, Caravane des Sports, producteurs Marque Poitou...

Communications imprimées

Création de visuels :

- Pont Henri IV, Une Renaissance (restauration à partir de janvier 2022)
- Les Heures Numériques (15 et 16 octobre à Dangé-Saint-Romain)
- Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
- Stands Poitou : Salon International de l'Agriculture, Proxiloisirs, La Ferme s'Invite
- L'Odyssée Acadienne (pour 2023)
- Schéma départemental touristique 2023-2028
- Eco-communication
- Conception de nombreux documents liés aux Solidarités (PMI, RSA...)

Création de logos :

- ACTIV
- Maison Départementale des Personnes Handicapées

Plans de communication

- Images de la guerre d'Algérie aux Archives Départementales de la Vienne
- Exposition Retour d'Islande à la Médiathèque de Vivonne – BDV
- Les Heures Vagabondes de la Vienne
- Proxiloisirs
- Inauguration Arena Futuroscope
- Service Civique
- Les Heures Numériques
- Restauration du Pont Henri IV à Châtellerault

Les chiffres clés

- **113** dossiers événementiels
- Site internet : **80** actualités, **200** événements, **6** newsletters (1 342), **359 047** visiteurs sur le site lavienne86.fr (+ 7.7%), **74 260** téléchargements (+ 34%), moteur de recherche : **250 267** (+13.2%) soit 70% des visites

Facebook @departement86 : 25 512 abonnés,
Twitter @departement86 : 10 583 abonnés,
Instagram @departement86 : 6 052 abonnés,
LinkedIn @departement86 : 4 130 abonnés,
Facebook Les Heures Vagabondes : 22 425 abonnés

- **180** communiqués de presse
- Création et actualisation de plus de **200 supports** de communication

250
revues
de presse



120
reportages **photos**
et **60**
reportages **vidéo**

**L'ODYSSÉE
ACADIENNE**

1773-2023 : 250^e ANNIVERSAIRE
DE L'ARRIVÉE DES ACADIENS EN POITOU



9 magazines
"Vienne Mag"
220 articles





PERSPECTIVES 2023

Communication événementielle

- Sport et Collection, La Ferme s'invite, Marathon Poitiers-Futuroscope, matchs de parrainage, Journées Européennes du Patrimoine...
- Inauguration de la restauration du Pont Henri IV
- Actions Terre de Jeux 2024 (Journée Olympique à l'Arena Futuroscope)
- Evénements pour l'Odyssée Acadienne
- Nouveau marché pour les objets publicitaires (France et Europe) et avec des structures locales et d'insertion

Communication digitale

Projets web

- Création du site VOX "Le Moyen Age nous parle !"
- Création du site de la Technopole du Futuroscope
- Création du site de la MDPH avec une nouvelle charte graphique

Site lavienne86.fr

- Mise en place d'actions (insertion de e-services par exemple) dans le cadre du Plan de Transition Numérique

Réseaux sociaux

- Poursuite du développement des principaux réseaux sociaux du Département de la Vienne (Facebook et Twitter)
- Mise en place d'une communication dédiée à l'attractivité sur LinkedIn* et sur la plateforme docndoc.fr
- Poursuite de l'expérimentation des formats vidéo courts sur Instagram/Tik Tok
- Mise en ligne de contenus sur les compétences de la collectivité en matière de solidarité

Photo-vidéo

- Prise de vues drone pour le chantier du collège Henri IV, vidéo de producteurs locaux, Journée internationale des Droits des Femmes, suivi vidéo des projets d'éducation artistique et culturelle en milieu rural.

Communication imprimée

- Plans de communication
 - Expositions aux Archives Départementales, et avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne
 - Les Heures Vagabondes de la Vienne
 - Les Heures Numériques...
- Mise en œuvre de la stratégie d'éco-communication dans nos actions et support de communication : optimisation des quantités, format et choix graphiques, réalisation de supports durables.
- Lancement d'un guide et d'une charte éco responsables



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 21

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORTS FINANCIER ET D'ACTIVITES DES SERVICES POUR 2022

En application de l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre acte des rapports financier et d'activités des services pour l'année 2022.

Ces rapports donnent lieu à débat.

Ces rapports sont consultables sur le portail élus du Département.

Je vous propose de prendre acte des rapports financier et d'activités des services pour l'année 2022, après débat.



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.